

Section IV : LA LOCALISATION DE LA CROISSANCE URBAINE ET LE FONCTION-

---

NEMENT DES SYSTEMES DE DEPLACEMENT.

---

I - LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE URBAINE.

---

1 - La croissance urbaine liée au développement industriel.

L'accroissement démographique (+ 32.400 habitants entre 1876 et 1911) qui avait accompagné avant la première guerre l'implantation de la grande industrie se poursuit à un rythme soutenu pendant l'entre-deux-guerres, accompagnant la forte croissance industrielle. Cet accroissement démographique de l'agglomération est réalisé à 95 % par immigration. Ainsi, en 1926, la composition de la population dans l'agglomération se répartit-elle de la façon suivante : 28,4 % d'autochtones, 28,1 % nés dans le département, 27,5 % venant des autres départements, et 18 % d'étrangers, en majorité Italiens (1).

Cette émigration massive des paysans vers la ville correspond à un changement des rapports entre la ville et la campagne avec le développement industriel, et notamment la destruction du travail à domicile, qui subsistait sous la manufacture avec la ganterie. A Grenoble alors, le développement de la métallurgie, de l'industrie électrique et de la chimie compensent la perte de vitesse de la ganterie mais amènent à une modification de la structure de la main d'oeuvre : les effectifs de la métallurgie augmentent de 53 % entre 1914 et 1935, ouvriers et artisans

---

(1) D'après la revue "Urbanisme", n° 107, p. 17.

constituent 61,5 % de la population active en 1931, le taux d'activité de la population totale s'élevant à 48 % à cette date. Le numéro 107 de la revue "Urbanisme", consacré à Grenoble, situe sommairement la répartition des différentes populations selon les activités :

*" Les autochtones fournissent surtout la main d'oeuvre qualifiée,  
" les artisans et les cadres moyens, la main d'oeuvre féminine  
" alpine fournit les ouvrières et les employés, les étrangers sont  
" manoeuvres et ouvriers spécialisés" (1).*

Notons avec JEANTET que ce qui est nouveau dans cette période, c'est l'apparition d'une grande masse d'ouvriers non qualifiés, armée de réserve produite par le développement de la mécanisation de la grande industrie :

*" Le développement industriel de l'après-guerre, quant à lui, pro-  
" duit les milieux sociaux très qualifiés et non qualifiés qui ré-  
" pondent le mieux à ses caractéristiques ; à savoir, en particu-  
" lier, un milieu de chercheurs mi-industriels, mi-universitaires,  
" tourné vers la recherche appliquée aux problèmes technologiques  
" et un milieu de main d'oeuvre non qualifiée et mal payée, consti-  
" tué d'immigrants ruraux mais surtout d'étrangers (18 % de la po-  
" pulation totale en 1931, soit un des taux les plus forts en Fran-  
" ce à cette date) et de femmes que n'emploie plus la ganterie".(2)*

A cette nouvelle structure de la population va correspondre une nouvelle forme de développement urbain, notamment dans les localisations différentielles des divers groupes de la population et dans l'organisation de ses déplacements de travail.

---

(1) Revue "Urbanisme", n° 107, p. 17.

(2) JEANTET, déjà cité, p. 71. La moyenne du taux d'étrangers est de 6,5 % en France à l'époque.

2 - La répartition spatiale de la croissance démographique dans l'agglomération.

Si le centre d'affaires de Grenoble voit sa population augmenter ainsi que le quartier Berriat qui se densifie, la rareté des terrains et leur prix élevé vont reporter l'essentiel de la croissance urbaine hors des murs du Grenoble traditionnel, c'est-à-dire à la fois dans les faubourgs de Grenoble (la zone Sud et l'Ile Verte) et dans les différentes banlieues. Faubourgs et banlieue proche voient leur population plus qué tripler entre 1911 et 1931 :

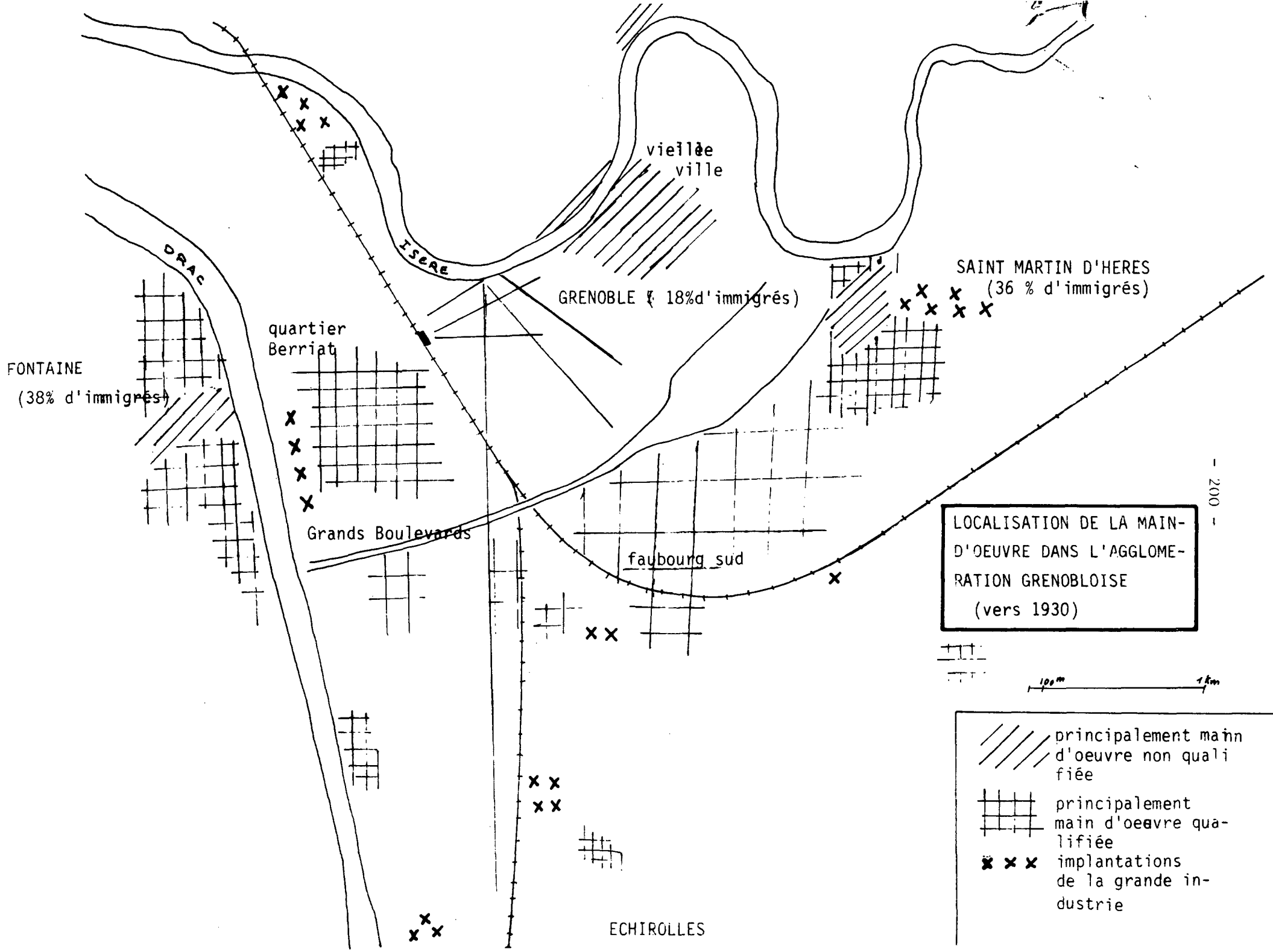
	1911	1931
Ile Verte	480 habitants	1656 habitants
Croix-Rouge Bajatière	1695 "	5750 "
Eaux-Claires Capuche	2200 "	8114 "


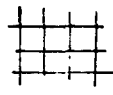

Si l'Ile Verte est un faubourg "petit bourgeois" et si certaines communes proches de site agréable, comme La Tronche ou Corenc, deviennent des lieux privilégiés où s'établissent les résidences bourgeoises, la majeure partie de la population de banlieue est modeste : ouvriers et employés y sont la majorité.

Mais à l'intérieur de cette population banlieusarde existe une ségrégation entre ceux qui représentent la main d'oeuvre qualifiée, et la main d'oeuvre non qualifiée, constituée en grande partie par les étrangers. Ainsi, dans la zone Sud de Grenoble, les cités O.P.H.B.M. accueillent une main d'oeuvre relativement qualifiée (32 % d'ouvriers qualifiés et seulement 10 % de manoeuvres en 1931 à la Cité Paul Mistral par exemple) (1) ; quant aux mécanismes d'accession à la propriété des petits pavillons de la loi LOUCHEUR, qui constituent la majorité de l'urbanisation dans la zone Sud ainsi qu'à Fontaine (aménagement des bords du Drac) et dans les autres banlieues, ils sont réservés aux employés et

---

(1) JEANTET, déjà cité, p. 85.



-  principalement main d'oeuvre non qualifiée
-  principalement main d'oeuvre qualifiée
-  implantations de la grande industrie

ouvriers relativement qualifiés. Aussi n'est-il pas étonnant que les travailleurs non qualifiés, dont le salaire est ajusté à des conditions de logement minimales, réinvestissent les vieux logements du centre ville de Grenoble et des banlieues comme Fontaine et Saint-Martin-d'Hères : on trouve ainsi en 1931 une masse importante d'étrangers dans ces deux communes : 38 % de la population totale à Fontaine, 36 % à Saint-Martin-d'Hères (1). Quant aux vieux quartiers du centre de Grenoble, ils se remplissent d'étrangers, pour atteindre les plus grandes densités de toute l'agglomération : 627 habitants à l'hectare pour le quartier Saint-Laurent, 582 habitants à l'hectare pour le quartier Très-Cloîtres.

Ainsi on peut mettre en évidence des localisations différentielles des travailleurs selon leurs places à l'intérieur des rapports sociaux de production, mais ces localisations vont s'articuler avec la localisation des zones d'emploi et par conséquent influencer sur la constitution des systèmes de déplacement dans l'agglomération.

---

(1) JEANTET, *cité*, pp. 82, 83.

## II - LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRANSPORTS.

---

### 1 - Les différentes fonctions assurées par le réseau urbain.

#### 1.1 - L'avenant de 1931.

L'avenant de juillet 1931, qui modifie le cahier des charges de 1901 de la concession entre la S.G.T.E. et son autorité concédante, le Conseil Général de l'Isère, nous apporte quelques éléments sur l'évolution quantitative du service de la S.G.T.E. pendant cette période, notamment sur les questions de vitesse, de fréquence et de capacité des rames.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Premièrement, il entérine l'augmentation, qui s'est produite depuis le début du siècle, de la fréquence des tramways sur les lignes urbaines et sur celles desservant la proche périphérie de l'agglomération (1).

Le statut des lignes suburbaines desservant la périphérie plus lointaine semble plus complexe et sera repris plus loin dans l'exposé.

---

(1) *La variation des fréquences minima donne une bonne indication de la fréquence réelle, les fréquences minima étant fixées selon les dires mêmes de la direction de la S.G.T.E. à la moitié des fréquences réelles :*

*" Bien que ces minima soient inférieurs de moitié au service fait depuis l'ouverture des lignes, ils ne peuvent être augmentés étant donné que nous serions amenés à les appliquer si une importante diminution des recettes, provoquée par la concurrence automobile ou toute autre cause, nous obligerait à réduire les frais d'exploitation par la suppression de services devenus inutiles."*

*Source : "Transports urbains à Grenoble : avenants définitifs - Enquête 1931, note justificative", Archives départementales de l'Isère, III S 4, n° 16.*

Tableau n° 2: Variation des fréquences minima 1901-1931.

Lignes	fréquences minima 1901		fréquences minima 1931	
	horaire été	horaire hiver	horaire été	horaire hiver
Lignes urbaines : Cours Berriat autres lignes urbaines	6/heure 2/heure		8/heure 4/heure	
Lignes suburbaines proches :				
Grenoble - La Tronche	2/heure		4/heure	
Grenoble - Sassenage	3/jour		8/jour	6/jour
Grenoble - La Monta	15/jour	10/jour	16/jour	8/jour
Grenoble - Pont de Claix	15/jour	10/jour	16/jour	10/jour
Grenoble - Eybens	15/jour	10/jour	15/jour	10/jour
Lignes suburbaines lointaines :				
Grenoble - Voreppe	10/jour	7/jour	8/jour	6/jour
Grenoble - Veurey	3/jour		4/jour	
Grenoble - Vif et Claix	8/jour	6/jour	8/jour	6/jour

- Deuxièmement, l'avenant fait passer la longueur maximale autorisée des rames de 20 m à 60 m, ce qui permet un accroissement important de la capacité du réseau. Cette mesure est réclamée par la S.G.T.E. pour suppléer à l'insuffisance des tramways aux heures d'affluence.
- Enfin, la vitesse maxima autorisée augmente de façon importante : elle passe de 20 à 25 km/heure en zone urbaine, mais surtout de 20 à 40 km/heure en zone suburbaine. La S.G.T.E. réclame cette mesure à cause de la concurrence des transports automobiles plus rapides.

1.2 - Données sur les différentes catégories de déplacements.

Ces données quantitatives montrent globalement l'importance des déplacements dans l'agglomération : elles fournissent même des indications sur la répartition différentielle de ces déplacements dans l'espace (différences de trafic et de fréquence selon les lignes) et dans le temps (existence d'heures d'affluence), mais elles ne nous renseignent pas sur la nature de ces déplacements.

A cet égard, la correspondance officielle entre la S.G.T.E. et le service des Ponts et Chaussées chargé du contrôle des Voies Ferrées d'Intérêt Local (V.F.I.L.) pour le compte du Conseil Général de l'Isère, autorité concédante, fournit quelques indices qui, en l'absence de données chiffrées sur cette période, permettent un premier repérage de la nature des déplacements effectués sur le réseau de transports en commun pendant cette période.

On arrive ainsi à distinguer empiriquement les fonctions suivantes :

- les déplacements domicile-travail,
- les déplacements scolaires,
- les déplacements de maraîchers, laitières, ... ,
- les déplacements d'affaires,
- les déplacements de tourisme et loisir.

Ces différentes catégories, que le matériau nous livre empiriquement, mériteront d'être resituées théoriquement, car leur fonctionnement social est très différencié.

1.2.1 - Les déplacements domicile-travail et les déplacements scolaires nous renvoient au déplacement de la force de travail (pour les déplacements scolaires, c'est une force de travail encore en formation). Leur existence est clairement exprimée au travers des problèmes d'adaptation des horaires de la S.G.T.E. avec les horaires des usines et des bureaux. L'existence d'un trafic de travailleurs (ouvriers, employés) et de transports d'écoliers est explicitée à la fois dans les documents émanant de la direction de la S.G.T.E. et dans ceux du service du contrôle des V.F.I.L. :

- 1899, une pétition du quartier de la Bajatière et d'Eybens réclamant un tramway pour arriver au travail à 8 heures à Grenoble ;
- 1919, on note l'existence d'un transport d'ouvriers et d'employés le matin de Grenoble vers le Rondeau et Pont de Claix ;
- 1922, doublement du train du matin sur la ligne Voreppe-La Montagne-Grenoble à cause de la très grande affluence pour arriver à 8 heures à Grenoble ;
- 1924, la fréquence du trafic sur le cours Berriat est modulée selon les heures d'affluence ;



- 1931, un horaire du midi est supprimé vers Veurey, car les ouvriers et employés qui habitent sur cette ligne au-delà de Sassenage ne rentrent pas manger chez eux ;
- 1937, la S.G.T.E. modifie ses horaires du matin vers Grenoble afin de les faire correspondre avec les nouveaux horaires d'ouverture des bureaux et magasins modifiés par les lois sociales de 1936.

Il apparaît donc, au regard de ces documents, que le réseau de la S.G.T.E. a pour fonction d'assurer, pendant cette période, une partie des déplacements domicile-travail dans l'agglomération de Grenoble.

Quant aux déplacements scolaires, dès 1908 la S.G.T.E. propose de créer des trains supplémentaires de la Porte des Adieux en direction de la gare P.L.M. pour que les élèves puissent arriver à 8 heures en classe. Les mêmes préoccupations émanent d'un conseil municipal de La Tronche en 1932.

1.2.2 - Les déplacements des maraîchers et des laitières nous renvoient à l'articulation entre la petite production marchande agricole et l'approvisionnement de la ville en produits agricoles pour assurer la consommation alimentaire des citadins, et notamment des travailleurs qui s'approvisionnent sur les marchés de la ville. De tels déplacements se situent au coeur des rapports ville-campagne et s'articulent au rapport salarial, en ce sens que le salaire des travailleurs urbains est fonction du prix des produits agricoles. Ces transports de maraîchers et laitières, en permettant l'acheminement des moyens de subsistance issus d'un mode de production individuel, sans domination d'un capital investi dans la production ou la distribution des produits agricoles, permettent de fixer les prix les plus bas possibles et par conséquent de bas salaires et une plus-value élevée : l'accumulation du capital dans la ville se nourrit de l'exploitation de la campagne.

L'existence de tels déplacements assurés par le réseau de transports en commun de l'agglomération peut être mise en évidence à partir des problèmes soulevés pour la fixation du premier horaire matinal des lignes suburbaines drainant la production agricole périphérique vers

Grenoble :

- 1917, retard d'une demi-heure des horaires des premiers trains vers la Monta et Eybens car ils sont trop tôt pour les maraîchers ;
- 1932, le conseil municipal de La Tronche demande le rétablissement du premier horaire du matin qui transporte les maraîchers à Grenoble ;
- une modification à l'horaire d'hiver 1933 nous apprend que le premier train sur la ligne de Voreppe transporte les maraîchers et laitières de la région vers Grenoble.

1.2.3 - Les transports d'affaires ne sont pas cités explicitement dans ces documents, mais leur existence transparait au travers de la volonté ininterrompue de la S.G.T.E. d'accorder l'horaire des lignes urbaines aboutissant à la gare avec les horaires de la compagnie P.L.M. afin d'assurer les correspondances le matin et le soir avec les trains P.L.M. vers Lyon, Valence et Chambéry.

1.2.4 - Les transports de tourisme sont mis en évidence principalement sur la ligne Grenoble-Villard de Lans :

- les modifications de l'horaire d'hiver 1920 ont pour but d'*"arranger les touristes ou amateurs de sports d'hiver"* ;
- 1921, un quatrième train est rajouté sur cette ligne pour permettre aux touristes d'accomplir le voyage Lyon-Villard de Lans dans la même journée ;
- l'existence des déplacements de loisirs pour les habitants de l'agglomération peut être déduite du nombre sensiblement plus élevé de départs sur les lignes suburbaines les dimanches et fêtes (la fréquence peut aller jusqu'à doubler !).

1.3 - La croissance du trafic.

Pendant la période 1920-1940, les déplacements augmentent à l'intérieur de l'agglomération, qu'il s'agisse des déplacements de personnes ou des déplacements de marchandises.

Les progrès de la technologie routière amènent à une utilisation

intensive de la voirie. Mais, du fait de la non-réalisation d'une partie de la voirie prévue au plan Jaussely et du maintien des passages à niveau, des difficultés commencent à se faire jour :

- en 1934, la municipalité exprime son mécontentement car "*Les transports en commun sont cause d'embouteillages au centre ville*" ; les premières mesures sont prises : mise en place de sens giratoires sur toutes les places de la ville sauf Victor-Hugo et mise en place de sens uniques dans les rues du centre ;
- en 1938 a lieu le premier comptage auto dans l'agglomération, à l'endroit où la circulation est la plus difficile : le passage à niveau sur le cours Berriat (1).

Mais, en même temps, le nombre de déplacements assurés par les transports collectifs est en progression importante. Le réseau S.G.T.E. se compose pendant cette période de trois lignes spécifiquement urbaines (gare-La Tronche, gare-cimetière, Félix Poulat-Pont du Drac), où la fréquence est de 15 minutes, et de quatre lignes suburbaines (mais en partie à desserte urbaine) (Félix Poulat-Sassenage-Veurey, place Grenette-Eybens, place Grenette-Claix-Vif, place Grenette-La Monta-Voreppe), où la fréquence est de 30 minutes. Le nombre de voyageurs sur l'ensemble du réseau S.G.T.E. passe de 4.763.000 en 1920 à 7.201.000 en 1927, soit un accroissement de 50 % du trafic en sept ans. A cela s'ajoutent, pour compléter la desserte de l'agglomération, les lignes V.F.D. vers Gières et Montbonnot (2).

---

(1) Le Conseil municipal de Grenoble du 18 novembre 1955 et la revue "*Urbanisme*" de 1943 fournissent à ce sujet les données suivantes :  
Passage à niveau Berriat :

- fermetures en 1938 :
  1. entre 6 h et 20 h : 41 fermetures = 2 h 10 de fermeture, soit 16 % du temps observé
  2. entre 13 et 14 h : 20 minutes de fermeture, 33 % du temps.
- comptage en 1938, entre 6 h et 20 h : 2.700 autos, 1.200 camions, 400 véhicules hippomobiles, 13.000 cyclistes.

(2) Significative est aussi la mise en place en 1930 par la municipalité de Saint-Martin-d'Hères d'un service d'autobus subventionné par elle pour rattacher le village de Saint-Martin au réseau de l'agglomération, fait mentionné par Pierre ROLAND, déjà cité, p. 64.

2 - Le réseau de transports en commun et la mobilisation de la force de travail.

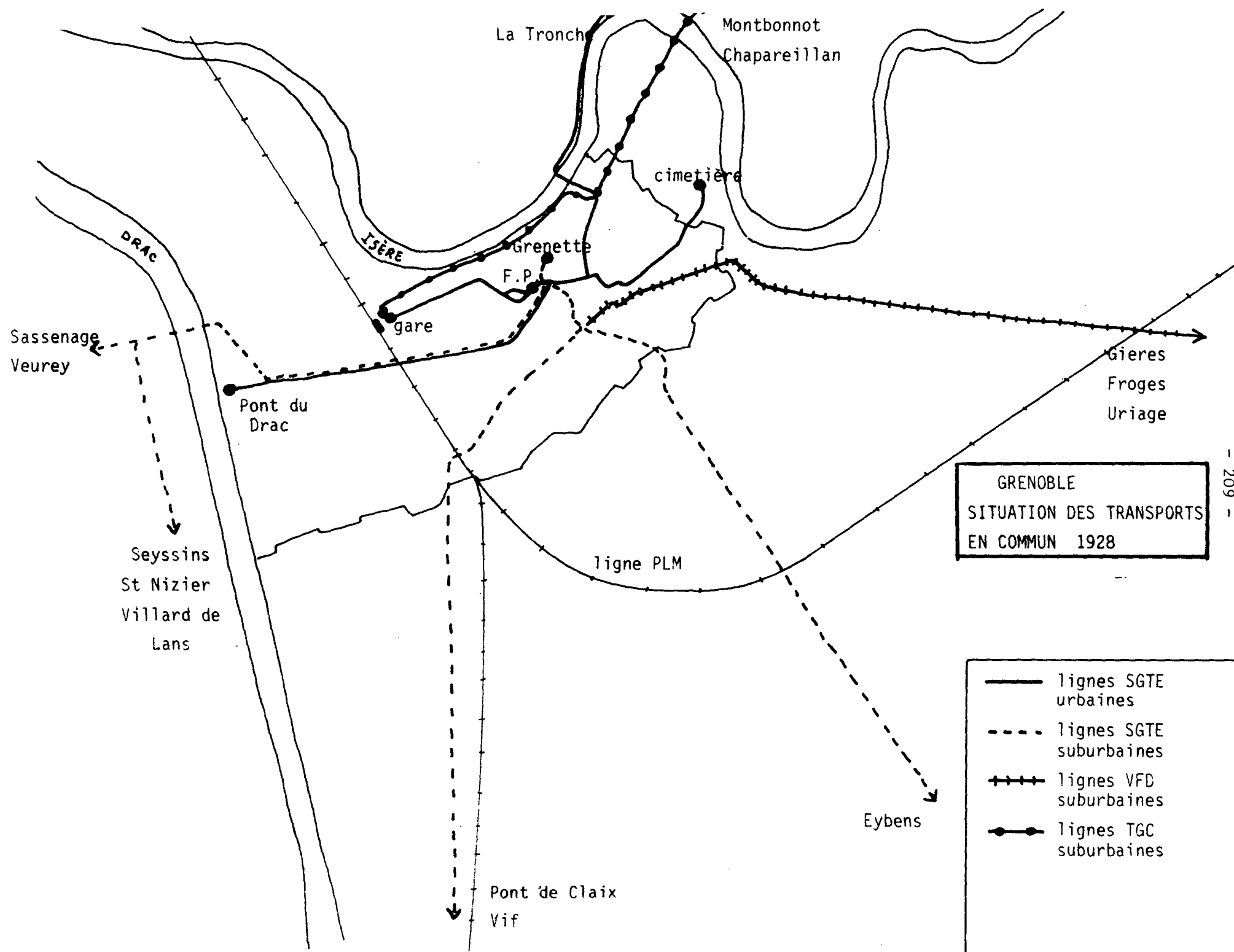
L'étude du fonctionnement du réseau de transports en commun pendant cette période a montré qu'à côté d'autres fonctions l'une des logiques essentielles du réseau était d'assurer le déplacement domicile-travail d'une partie non négligeable des travailleurs (ouvriers, employés) de l'agglomération.

Mais cela ne nous renseigne pas sur la nature précise de ces travailleurs, notamment sur leur place dans la division du travail ou à l'intérieur de la division de l'espace.

Aussi, pour préciser ce processus de mobilisation, est-il besoin de recourir maintenant à une approche qui articule la mise en place du système de transport aux localisations spatiales des diverses activités et divers groupes sociaux dans l'agglomération. Ceci nous permet d'avancer l'hypothèse d'une articulation forte transports-rapports sociaux de production dans l'étude des inscriptions spatiales différentes entre la main d'oeuvre qualifiée et la main d'oeuvre non qualifiée.

Nous avons vu que la politique du logement social (O.P.H.B.M.) et que la loi Loucheur touchent essentiellement la partie qualifiée de la main d'oeuvre industrielle, fixant celle-ci principalement dans les banlieues industrielles (Saint-Martin-d'Hères, Fontaine) et les faubourgs Sud de Grenoble, c'est-à-dire à proximité des zones industrielles. Le cas des cités d'entreprise raccordées par une voirie "cordon ombilical" à l'entreprise exprime avec netteté cette proximité spatiale qui semble bien traduire la stabilité de l'emploi de la main d'oeuvre qualifiée.

A l'inverse, à part les noyaux étrangers dans Fontaine et Saint-Martin-d'Hères, l'essentiel de la main d'oeuvre étrangère est concentrée dans le Vieux Grenoble, constituant ainsi "*le réservoir de main d'oeuvre non qualifiée de l'agglomération*". La caractéristique spatiale



le spécifique de cette localisation apparaît bien dans son éloignement de toutes les zones d'implantation de la grande industrie. De plus, sa localisation centrale la place à peu près à égale distance des différentes zones d'emploi industriel, ce qui semble bien correspondre à la plus grande mobilité de cette main d'oeuvre ("l'armée de réserve" de la grande industrie). Toujours est-il que la distance importante entre les lieux de résidence et les lieux d'emploi de cette main d'oeuvre l'oblige à emprunter les transports collectifs dans l'agglomération, ainsi que le souligne Raoul BLANCHARD :

*" Ces ouvriers (...) ont leurs occupations fort loin du quartier :  
" à la Croix Rouge, dans la région des abattoirs, tout au fond du  
" quartier Ouest, et même à l'extrémité des faubourgs du Sud. Il  
" a fallu organiser à leur usage des autocars et des tramways  
" spéciaux" (1).*

Nous retrouvons bien, dans cette citation, les localisations de la grande industrie, et si Raoul BLANCHARD parle de transports spéciaux, la lecture de la configuration spatiale du réseau montre que celui-ci correspond bien aux axes de migrations journalières de cette main d'oeuvre (sauf vers les abattoirs) et qu'en conséquence il peut très bien supporter ce trafic (terminus des lignes dans le vieux centre, desserte des différentes zones industrielles). Ainsi en 1921 le Conseil municipal de Grenoble réclamait-il la desserte de la zone des abattoirs par les transports collectifs. En 1923, il réitérait sa proposition à la S.G.T.E. de créer des cartes d'abonnement pour les travailleurs. De la population, on peut aussi retenir une demande au Conseil municipal dès 1913 pour le rétablissement d'un horaire de la ligne de tramway Félix Poulat-Berriat car le personnel se plaignait d'arriver en retard le matin au travail.

En conséquence, à la place de la carte des déplacements habitat-travail esquissée par l'Agence d'Urbanisme de Grenoble (2), il est

---

(1) Raoul BLANCHARD, "Grenoble, étude de géographie urbaine", éd. Didier Richard, 1935, 234 p., p. 141.

(2) Revue "Urbanisme", n° 107, p. 18, schéma n° 8.

possible maintenant de proposer une carte qui différencie la configuration spatiale des relations habitat-travail selon la place des travailleurs à l'intérieur du rapport salarial tel que le développe l'industrie capitaliste.

Ainsi se dessinent deux articulations différentes des rapports entre mobilisation et reproduction de la force de travail, que l'on peut schématiser par le tableau suivant :

MAIN d'OEUVRE	RAPPORT SALARIAL	REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL	MOBILISATION DE LA FORCE DE TRAVAIL
non qualifiée	salaire minimum mobilité	reproduction limitée .pas formation prof. .taudis .main d'oeuvre étrangère	mise en place de systèmes de déplacement (taudification, densification, vieux logements)
qualifiée	salaire + élevé stabilité	reproduction + large .formation prof. .politique du logement : location (OPHBM) accession à la propriété (Loucheur) cités d'entreprise	proximité spatiale habitat - emploi (plan d'urbanisme, report foncier)

Nous pouvons alors conclure que cette articulation différentielle reproduction/mobilisation est bien le résultat de la domination du capital industriel sur les formes urbanistiques de la croissance de Grenoble, notamment (avec JEANTET) dans la production de la taudification du vieux centre :

*" Celui-ci (le capital industriel) donne, certes, l'impression de  
" n'intervenir qu'au niveau de l'offre d'emploi et des salaires,  
" mais son apparente absence au niveau de l'organisation urbaine  
" de ces zones de survie, excepté en ce qui concerne le problème  
" essentiel de l'acheminement de la force de travail sur les lieux  
" de son emploi, n'est en fait que le moyen le plus efficace qu'il  
" ait alors trouvé de faire l'économie des charges liées à la re-*

" production de cette masse de réserve dont il a cependant besoin  
" qu'elle reste mobilisable. Apparemment absent, il en est donc  
" responsable : s'il y a des taudis à Grenoble, c'est qu'ils sont  
" économiquement nécessaires à la valorisation du capital indus-  
" triel et qu'ils permettent socialement que s'effectue la forme  
" de mobilisation de l'armée industrielle de réserve qui a sa  
" préférence." (1)

### 3 - Le déclin des lignes suburbaines et rurales de tramways.

Pendant que le réseau urbain se densifie et assure les déplacements de main d'oeuvre dans la ville et sa proche banlieue, à la campagne et en périphérie de Grenoble le réseau de tramways qui s'était constitué vers la fin du XIXème siècle va connaître une profonde mutation.

Ce réseau se trouvait réparti entre quatre compagnies différentes, comme nous l'avons vu plus haut :

- les Chemins de fer Economiques du Nord (C.E.N.) du Baron EMPAIN,
- les Voies Ferrées du Dauphiné (V.F.D.),
- le Tramway de Grenoble à Chapareillan (T.G.C.),
- la Société Grenobloise de Tramways Electriques (S.G.T.E.).

Durant les années 20 à 40 le Département de l'Isère rachète diverses concessions de lignes suburbaines, et surtout rurales, qui connaissent des difficultés financières considérables : ainsi, le 4 juin 1920 est constituée la Régie Départementale des Voies Ferrées du Dauphiné, qui va prendre ensuite en charge l'exploitation ruineuse des différents réseaux ruraux :

- en 1920, le T.O.D. (Tramways Ouest du Dauphiné : ligne Lyon-Saint Marcellin etc...),
- en 1930, les C.E.N. (Chemins de fer Economiques du Nord : ligne

---

(1) JEANTET, déjà cité, p. 99.



Vienne-Charavines etc...)

- en 1931, le Tramway de Grenoble à Chapareillan,
- en 1933, le V.S.B. (Voiron-Saint Béron). (1)

Finalement, l'exploitation de ces réseaux, en ce qui concerne du moins le trafic de voyageurs, dura peu. Vers la fin des années 30, tous les services ruraux de voyageurs par tramways avaient été supprimés et seule *"la ligne du Bourg d'Oisans devait être conservée pour son important trafic de marchandises"*. (2)

Quant aux lignes plus spécifiquement suburbaines (réseau S.G.T.E. et une partie du réseau V.F.D.), elles connaissent, à partir des années 30, des difficultés financières dues à la concurrence automobile (transporteurs routiers par autobus) : ainsi, en 1938, un plan d'assainissement des transports décide d'abandonner aux entreprises privées à technologie routière les parties extrêmes des lignes suburbaines : en octobre 1938, la ligne de Vif fut ramenée à Pont-de-Claix, celle de Voreppe à Saint-Robert et, en mai 1939, celle de Veurey à Sassenage. De même, la ligne de Villard-de-Lans fut ramenée à Saint-Nizier. Pour les lignes suburbaines de la régie des V.F.D., le même phénomène fit ramener le terminus du Tramway de Chapareillan au Touvet le 1er mai 1933, puis à Saint-Ismier le 1er janvier 1937 et enfin à Montbonnot le 15 septembre 1937. Le 2 décembre 1935, la section de Gières à Froges fut supprimée.

Nous assistons, à la fin de cette période, à un double mouvement dans la configuration spatiale du système de déplacements de la région de Grenoble : d'un côté le renforcement d'un réseau de transports collectifs urbain et de proche banlieue (augmentation du trafic, de la fréquence, de la vitesse) assuré par les tramways, et, de l'autre côté, la disparition des lignes de tramways rurales et suburbaines, remplacées

---

(1) D'après J. ROBERT, *"Histoire des Transports en France"*, p. 460.

(2) *Ibid.*, p. 460.

par des autobus qui assurent une fréquence et un trafic beaucoup plus faibles.

Une explication de l'obsolescence des lignes suburbaines et rurales de tramways réside dans l'apparition de la technologie routière et la possibilité pour celle-ci de concurrencer les tramways par le faible investissement en capital constant qu'elle nécessite et d'autre part la possibilité de s'appuyer sur le développement des infrastructures routières (pas de frais d'infrastructures, la suppression des voies de tramways comme solution facile d'élargissement de la voirie...) (1).

Mais cette concurrence, et c'est l'hypothèse que nous ferons, s'inscrit dans le cadre d'une évolution profonde des déplacements de voyageurs dans la région de Grenoble résultant d'un changement intervenu dans les rapports entre la ville et la campagne depuis la période de la mise en place du réseau de transports collectifs régional à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A la manufacture (dominée à Grenoble par les gantiers) localisant une partie de sa main d'oeuvre à la campagne qui exécute son procès de travail à domicile, et nécessitant la mise en place d'un réseau de communications au travers du pays pour le drainage des marchandises, aux premières implantations industrielles dans les vallées à proximité immédiate de l'énergie hydroélectrique, a succédé une phase d'implantation de la grande industrie concentrée spatialement dans cette agglomération de travailleurs que deviennent Grenoble et sa banlieue.

La première grande phase d'accumulation du capital industriel à Grenoble se déroule dans les années 1900-1920 ; la ganterie est en déclin, la campagne devient une zone de plus en plus réservée à la seule production agricole, l'émigration des ruraux vers la ville est intense. Pendant cette phase d'accumulation, le capital a dû mobiliser une importante quantité de main d'oeuvre sans que la reproduction de celle-ci soit assurée sur place (crise du logement à Grenoble pendant cette période, gel des terrains par les fortifications,...) : on comprend alors que le réseau suburbain de tramways ait pu assurer les déplacements

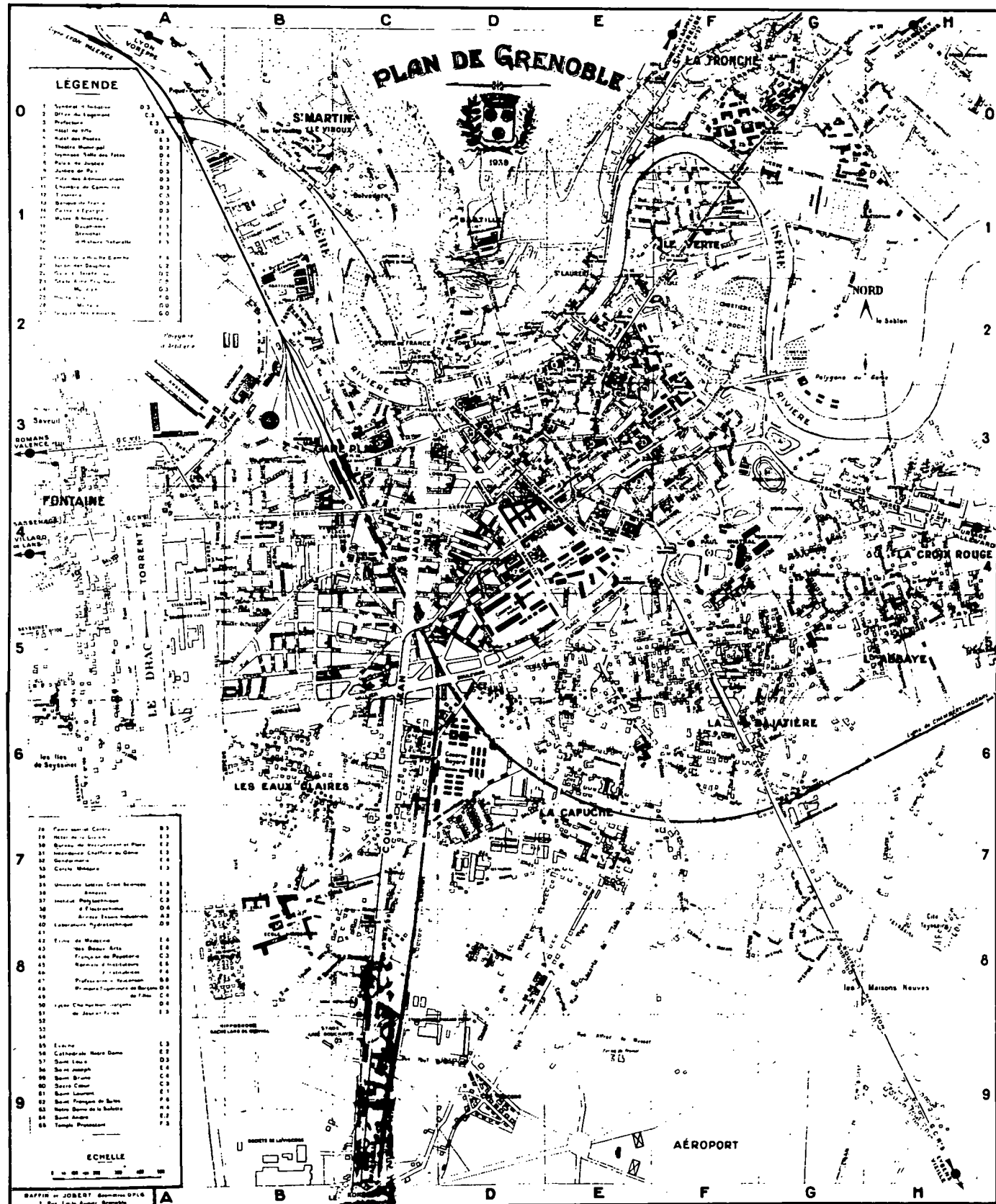
---

(1) Cf. à ce sujet : *"Caractères économiques des transports urbains"* - Grenoble - 1973 - p. 93 à 100 et p. 110 à 112.

quotidiens de travail vers Grenoble : ouvrier-paysan habitant à la ferme et allant travailler à Grenoble au moyen du tramway.

Ce que l'on observe à partir de 1920, c'est une tentative pour mettre en place à Grenoble de meilleures conditions de reproduction de la force de travail : politique du logement de la municipalité Mistral, plan d'urbanisme. La croissance démographique devient forte et se localise dans Grenoble et sa proche banlieue, formant ainsi l'agglomération grenobloise. Il semble alors que les déplacements domicile-travail se limitent à cette nouvelle aire géographique et que la fonction dominante des lignes suburbaines se limite au drainage de la petite production marchande agricole nécessaire pour assurer les moyens de subsistance des citadins. C'est cette baisse du trafic suburbain et rural qui peut expliquer que conjoncturellement la concurrence automobile ait pu d'abord s'imposer sur de telles lignes.

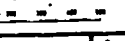




LEGENDE

- |   |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 0 | 1   | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   | 7   | 8   | 9   |
| 0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 |
| 1 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 |
| 2 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 |
| 3 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.7 | 3.8 |
| 4 | 4.0 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | 4.8 |
| 5 | 5.0 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | 5.7 | 5.8 |
| 6 | 6.0 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.4 | 6.5 | 6.6 | 6.7 | 6.8 |
| 7 | 7.0 | 7.1 | 7.2 | 7.3 | 7.4 | 7.5 | 7.6 | 7.7 | 7.8 |
| 8 | 8.0 | 8.1 | 8.2 | 8.3 | 8.4 | 8.5 | 8.6 | 8.7 | 8.8 |
| 9 | 9.0 | 9.1 | 9.2 | 9.3 | 9.4 | 9.5 | 9.6 | 9.7 | 9.8 |

ECHELLE



BAFFIN et JOBERT - Grenoble 1916  
1:50,000 (Litho Roger Somme)



CHAPITRE QUATRIEME

Section I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

I - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT DE GRENOBLE JUSQU'AU  
DEBUT DES ANNEES 60

- 1 - La domination du capital industriel
- 2 - Un tertiaire réduit, dont la dominante commerciale s'estompe

II - RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET DEVELOPPEMENT DU "TERTIAIRE"

- 1 - Caractéristiques nouvelles du capital industriel et conséquences  
pour la force de travail
  - 1.1 - L'intégration dans les groupes
  - 1.2 - Limites du "capital local et implantations des groupes extérieurs  
à la région
  - 1.3 - La dégradation de la condition des salariés
    - 1.3.1 - La recherche d'une "productivité" du travail plus élevée
    - 1.3.2 - Les restructurations dégagent des forces de travail "excédentaires"
- 2 - Le "rattrapage" tertiaire

III - CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TRANSFORMATIONS SOCIOECONOMIQUES

- 1 - En trente ans, l'échelle de l'agglomération s'est radicalement modifiée
- 2 - Stabilisation de la commune Centre et développement massif des banlieues
- 3 - Le changement de structure des catégories socio-professionnelles

SECTION II - L'OCCUPATION DE L'ESPACE DANS LA CUVETTE GRENOBLOISE

---

I - LA LOCALISATION DES EMPLOIS ET DES LOGEMENTS

---

1 - Evolution de l'espace industriel dans l'agglomération

---

1.1 - Les tendances de localisation des établissements industriels

1.2 - L'occupation de l'espace par l'industrie

2 - L'espace du tertiaire

---

2.1 - Les tendances de localisation du tertiaire

2.2 - Le tertiaire tend à se disperser dans l'agglomération

3 - Le logement

---

3.1 - Données générales

3.2 - Le logement social

II - LA SPECIALISATION SOCIALE DES ESPACES DE L'AGGLOMERATION

---

1 - Actifs et résidents

---

2 - Tendances de la répartition spatiale de la population active

---

2.1 - Méthodologie

2.2 - Principaux résultats

2.2.1 - Les ouvriers

2.2.2 - Les employés

2.2.3 - Les cadres moyens

2.2.4 - Les professions libérales et cadres supérieurs

2.2.5 - Les patrons de l'industrie et du commerce

III - LES PROBLEMES D'ECHELLE ET DE STRUCTURATION DE L'AGGLOMERATION

---

1 - L'échelle de l'agglomération

---

2 - La rareté des sols

---

3 - Un schéma polycentrique

---

4 - La mobilité périphérique

---



La période contemporaine a vu se déployer un troisième mouvement du capital, le plus important dans son ampleur et dans ses effets, dont nous allons essayer de saisir les manifestations.

L'analyse des principaux discours tendant à décrire le développement économique de l'agglomération grenobloise postérieure à 1950, suggère de retenir un phasage aux deux périodes précédant et suivant les années 1962-63 environ. Ces deux périodes sont caractérisées, la première par un rythme élevé d'accroissement de la production industrielle, ce qui a été représenté fréquemment comme le résultat du "dynamisme" grenoblois et qui s'est en tout état de cause traduit par un fort accroissement du nombre des emplois industriels, la deuxième par une transformation des structures de la production industrielle associée à un gonflement assez important des emplois dépendant des activités "tertiaires".

Sans vouloir prétendre à une analyse approfondie et définitive de la structuration correspondant à la période qui nous sépare de la fin de la deuxième guerre mondiale, il est important de chercher à en saisir les caractéristiques essentielles, notamment en termes d'occupation de l'espace. En l'absence d'une étude globale des processus de développement et de structuration de l'appareil productif au niveau national dans ses rapports à l'espace, qui permettrait de spécifier quelque peu les observations faites sur l'agglomération grenobloise, on doit en particulier tenir pour indicative la mise en évidence d'une coupure située vers 1962 et ne pas accorder un caractère formel au découpage en phases qui en résulte et que nous retenons pour clarifier la présentation.

TABLEAU N° 1 - LES PRINCIPALES CREATIONS D'ENTREPRISES DEPUIS 1945 DANS L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

	Métallurgie	Construction mécanique	Construction électrique et électronique	Chimie	Recherche, Bureaux d'études	Nucléaire	Textile, Habillement, confection
1945			Massot - Didier Thermoflex				
1946		Richier		Allibert			Lou
1947		Pomagalski			S.A.M.E.S.		
1948		Neyret-Beliet+ Picard-Pictet= Neypic					
1949	SECEMAEU (Ugine-Carbone) Metafram		Merlin-Gerin usine G (reprise Ets Soulage)				
1952							Jamet (artisanat) → industrie
1954		Montalev	A.M.S.	Progil Electrochimie			
1955		Montaz-Maurino	Thomson-C.S.F. S.A.M.E.S.		SOGREAH		
1957		Dragon					
1958					C.E.N.G. (29 laboratoires)		
1960		Caterpillar (Grenoble)	Merlin-Gerin usine S	P.B.U.	S.I.C.N.		
1962			MORS		Air Liquide C.E.C.		
1963		Caterpillar (Echirolles)		Rhône-Progil		S.I.C.N.	
1964			Merlin-Gerin usine K				
1965			Merlin-Gerin usine J				
1966					SOPEREC Pechiney		
1968			Merlin-Gerin usines M <sub>1</sub> et M <sub>2</sub>				
1971	Ugine-Carbone (Veurey)		Hewlett-Packard				
1973		Dragon (Sassenage)					
1974			Merlin-Gerin usine L				

Section I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

---

I - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT DE GRENOBLE JUSQU'AU

---

DEBUT DES ANNEES 60

1 - La domination du capital industriel

Après la seconde guerre mondiale, durant laquelle les activités productives localisées à Grenoble n'ont pas été touchées par les destructions, on a assisté, dans une première période, jusque vers 1962-1963, à un mouvement d'accumulation rapide du capital industriel. Celui-ci s'est manifesté simultanément sous les deux formes distinctes que sont le développement de certaines activités déjà existantes et l'augmentation forte des emplois par densification sur place d'une part, et la création d'entreprises nouvelles d'autre part, dont les principales sont rappelées dans le Tableau n° 1.

Sur la base d'une assez grande diversité de branches industrielles, ce développement s'est effectué de façon privilégiée dans la construction mécanique, la construction électrique et électronique, la chimie et le B.T.P. (cf. Tableaux hors texte n° 2 et 3). Si l'existence d'une population ouvrière présentant une large gamme de qualifications a permis au capital industriel de trouver des conditions favorables à sa valorisation, son développement même a créé un fort appel de forces de travail nouvelles, ce qui a entraîné de profondes transformations dans la population de l'agglomération. Celle-ci a augmenté de 46,6% entre 1954 et 1962 (1), et ce mouvement est essentiellement alimenté par des apports extérieurs. Ainsi, en 1962, 42,7% de la population active de l'agglomération est constituée d'immigrés français et étrangers (2).

---

(1) Source : *Villes et agglomérations françaises en 1962 - Annexe II - Les indicateurs - Institut de Sociologie Urbaine - Polycopié - Paris, février 1968. Cité dans "Analyse des facteurs du développement économique de Grenoble - 1945-1967" - Institut d'Etudes Politiques et Institut d'Etudes Sociales de l'Université de Grenoble et O.R.E.A.M. Lorraine - Grenoble, avril 1968 - 42 p.*

(2) "Analyse des facteurs..." - op. cit. - p. 3.

TABLEAU N° 2

EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES

EN FRANCE ET A GRENOBLE

indice base 100 en 1954 (1)

	1956		1958		1960		1962	
	FRANCE	GRENOBLE	FRANCE	GRENOBLE	FRANCE	GRENOBLE	FRANCE	GRENOBLE
J Bâtiments TP	106,5	155	107,3	144,6	105,5	142		159,7
K Chimie Caout	105,6	99,2	113,2	140	116,2	116		136,4
L Ind. Agr. & Alimentaire	105,1	127,2	108,1	109,3	111	102,5		105
M Ind. Textile	92,9	111	92,2	70,2	87,3	101,8		85,8
O Cuirs et Peaux	100,6	89,2	98,2	80,7	97,6	75,4		58,6
R Ind. Polygr.	105,4	114,8	127,5	127,5	125	129,1		122,6
T Transports	97,4	95,8	98,3	95,4	97,6	102,8		149
U Comm. Aliment.	103,5	116,4	107,1	129	107,4	113,8		130,2
V Com. non Ali.	103,7	126,6	110,2	123,3	110,8	156,5		163,3
G Ind. Méca & Electrique	110,9	103,4	121,3	125,7	120,3	137		150

(1) Source : Mme PERROT, La structure d'emploi dans le département, Colloque sur l'emploi. Polycopié, Grenoble, juin 1965. Cité dans "Analyse des facteurs...", op. cit., p. 4.

La nomenclature utilisée est celle de l'I.S.E.A.. La zone géographique concernée comprend 12 communes dont Grenoble.

TABLEAU N° 3

EMPLOI PAR BRANCHE INDUSTRIELLE

AU 31 DECEMBRE 1966

BRANCHE	NOMENCLATURE I.N.S.E.E.	NOMBRE D'EMPLOIS en % du Total.
Industrie des métaux	16 à 27	23,48
Construction électrique et électronique	28	18,70
Céramique, matériaux de construction	31 et 32	1,45
Bâtiment et T.P.	33 et 34	25,67
Industrie chimique, caoutchouc	35 à 37	5,96
Industrie agricole et alimentaire	39 à 46	4,21
Industrie textile	47 et 48	3,60
Habillement	49	3,76
Industrie du cuir et chaussure	50 à 52	3,63
Industrie du bois et ameublement	53	0,79
Industrie du papier-carton	54	2,79
Industrie polygraphique	55	1,78
Transformation des matières plastiques	61	1,44
Divers		2,74
TOTAL DES EMPLOIS INDUSTRIELS : ENVIRON 63 300		

Source : "Analyse des facteurs..." - op. cit. - p. 7.

La ville de Grenoble, pour sa part, a vu sa population passer de 102.000 habitants en 1946 à 116.000 en 1954 et 159.000 en 1962 (1), soit respectivement 13,7% et 37,7% d'accroissement pour chacune des périodes.

Globalement, au cours de ce mouvement, l'agglomération apparaît comme essentiellement industrielle : 51,9% de sa population active résidente se trouve rattachée au secteur "secondaire" en 1954. En termes d'emplois offerts dans ce secteur, elle se caractérise, en 1962, par une des proportions les plus élevées en France : 54,9% non compris les transports et 57,8% avec eux par rapport au total des emplois existants dans le **Groupe**ment d'Urbanisme (2).

Plusieurs remarques s'imposent ici, pour préciser cette image globale.

1.1 - Les industries que l'on pourrait qualifier de "motrices" du développement sont le plus souvent caractérisées par le haut degré de technicité de leur production, ce que traduisent, même imparfaitement, les indicateurs d'emploi calculés par l'I.N.S.E.E. : parmi 23 agglomérations de la Région Rhône-Alpes, Grenoble est la première pour le taux d'encadrement et la troisième pour le taux de qualification ouvrière (3). Bien que ces indices soient calculés sur la base de données postérieures à la période observée (recensement de 1968), on peut considérer qu'ils rendent compte de la permanence, et même de l'accentuation de ces caractéristiques de la production grenobloise. Une autre façon d'appréhender cette technicité serait de reprendre, à la suite de nombreux auteurs, la longue liste des performances et des réussites mises à l'actif des ingénieurs et industriels.

La maîtrise de techniques avancées a ainsi permis à certaines entreprises comme Neyrpic ou Merlin-Gerin de tenir au niveau international des positions importantes en matière d'exportation ou d'études.

---

(1) ARMAND et MARIE - Article in Notes et Etudes Documentaires - n° 3288 - mai 1966.

(2) A. JEANTET - op. cit. - p. 105.

(3) I.N.S.E.E. - Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes - n° 2 - février 1974.

D'autre part, une diversification s'est opérée, soit dans la production des entreprises existantes, soit avec l'apparition de nouvelles entreprises (dont certaines exploitent des découvertes de laboratoires universitaires : Ugine-Carbone, Metafram, SAMES...).

1.2 - L'autonomisation de la recherche par rapport à la production directe permet à la première de se détacher géographiquement de la seconde et de se concentrer. Grenoble devient un très important pôle de recherches scientifiques durant cette période (C.E.N.G., C.E.C. - Air Liquide, SOGREAH, Pechiney...) sans pour autant que cela crée un entraînement important pour les entreprises locales (1). C'est essentiellement au niveau du marché de la main d'oeuvre qualifiée, alimenté par l'Université, qu'il faut chercher l'explication de cette concentration de "matière grise", ainsi que des mécanismes permettant l'utilisation par les entreprises privées de travaux effectués dans des laboratoires financés sur fonds publics.

1.3 - En même temps, l'approfondissement de la division entre travail qualifié et travail déqualifié se retrouve localement avec l'apparition d'entreprises telles que la SESCOSEM employant près de trois quarts d'O.S.. De même, une des raisons de l'implantation de Caterpillar à Grenoble fut l'existence d'une réserve importante de main d'oeuvre peu qualifiée.

1.4 - Il existe à Grenoble un tissu de petites entreprises (2) dont la situation générale est caractérisée par une instabilité importante.

---

(1) Sur ce point : "Analyse des facteurs..." - op. cit. - pp. 19-20.

(2) Selon les définitions retenues et les sources, les chiffres varient fortement. Selon la "Documentation Française" du 7 mai 1966 (citée dans la "Nouvelle Critique" de janvier 1968, p. 6), "on compte 3.400 établissements de moins de 100 salariés dans l'agglomération, dont 2.000 de type artisanal ou familial. Mais leur nombre reste stationnaire depuis 1954, tandis que leurs effectifs totaux s'abaissent à 16.800. 16 firmes de plus de 500 ouvriers emploient 22.500 salariés, c'est-à-dire 41% du total général : neuf d'entre elles dépassent les 1.000 salariés et emploient à elles seules 17.600 personnes, soit 32% de la masse globale. Elles ont plus que doublé en nombre et en personnes au cours de ces quinze dernières années". Mais P. DREYFUS nous donne en 1967 des informations différentes : "L'agglomération compte aujourd'hui 1025 entreprises dont 806 dans la ville de Grenoble. Fontaine, pour sa part, en possède 74, Saint Martin d'Hères 47, Pont de Clair 27, Echirolles 19, Seyssinet, Saint-Egrève et Domène 14 chacune. Sur ce millier d'entreprises, une seule dépasse 5.000 salariés. Trois seulement en ont entre 2.000 et 5.000. Cinq entre 1.000 et 2.000. Quatorze entre 500 et 1.000. Quarante deux entre 200 et 500. Soixante entre 100 et 200. L'énorme masse est constituée par 115 entreprises

Il s'opère dans cette population une concentration qui amène la disparition d'un certain nombre de petits établissements et la sélection de certains autres qui, au contraire, arrivent à se développer. L'étude de Y. LE PAPE (1) indique que les salaires y sont notablement inférieurs à la moyenne, en ce qui concerne la métallurgie et la mécanique ; elle montre également que les relations de sous-traitance (et donc l'accentuation de la domination des petits établissements) se sont développées sous l'effet de la politique des grandes entreprises, mais que les sous-traitants locaux sont fortement concurrencés par ceux de la région stéphanoise, ce qui renforce leur vulnérabilité.

1.5 - On constate par ailleurs, au sein de la croissance de l'industrie grenobloise, le déclin ou la stagnation de branches industrielles traditionnelles telles que cuirs et peaux, textiles, alimentaire, papeteries ; si certaines entreprises comme Valisère réussissent à s'adapter, ce n'est pas le cas général et l'emploi dans ces branches se dégrade (cf. Tableau n° 2).

En restant au niveau d'une analyse globale, il apparaît que, si la propriété du capital industriel reste locale pour une part importante, au moins jusqu'à la fin des années 50, l'étude (2) des différents procès de circulation montre que l'aire géographique de reproduction des capitaux fixés à Grenoble dépasse - et depuis longtemps pour certains - le niveau local ou même régional.

## 2 - Un tertiaire réduit, dont la dominante commerciale s'estompe

L'ampleur du développement industriel des années 50 fait res-

-----  
*(suite de la note de la page précédente)*

*qui emploient de 50 à 100 salariés, 353 entreprises qui en emploient de 20 à 50 et 362 entreprises qui en emploient de 10 à 20". Il est vrai que l'auteur note plus loin (p. 252) l'existence de 2.600 artisans, rien que dans la ville de Grenoble - in "Grenoble - De César à l'Olympe" - Arthaud 1967 - 294 p. - p. 210.*

(1) "La sous-traitance dans la métallurgie grenobloise" - Etude du Centre Départemental de Documentation du Travail n° 4 - Grenoble - décembre 1968.

(2) Sur ce sujet, voir en particulier B. POCHE et N. ROUSIER : "Modes de production et structures spatialisées - Les villes des Alpes du Nord". Premiers éléments. Action concertée de Recherches Urbaines. U.E.R. Urbanisation-Aménagement - Grenoble - décembre 1974. 234 p.



sortir, par contraste, la taille relativement modeste qu'a gardé, au cours de la même période, l'ensemble hétérogène des activités regroupées sous le vocable de "secteur tertiaire". A la fin de cette phase, en 1962, la part de la population active ayant un emploi dans ce secteur n'est que de 45,2 %, une des plus faibles des grandes agglomérations (pour un échantillon de 69 agglomérations étudiées par l'I.S.U., ce taux est de 55,5 %)(1).

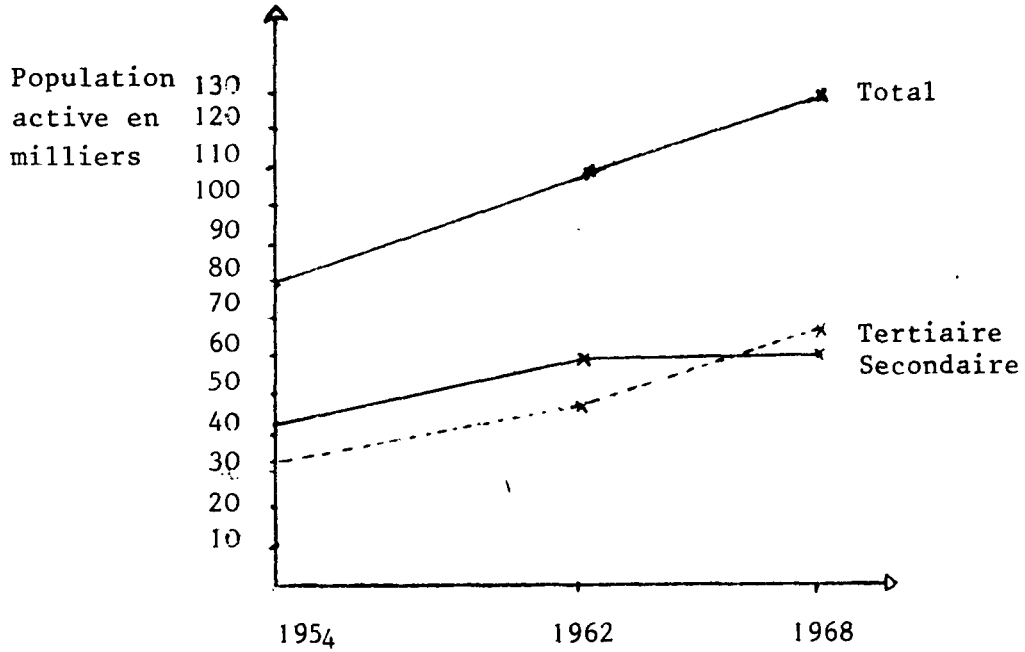
Ce résultat exprime, en fait, un maintien des poids relatifs du secondaire et du tertiaire au cours de la période, du fait d'un même rythme de progression. Une modification sensible de ces données quantitatives interviendra dans la période suivante, durant laquelle le secteur secondaire restera quasi stationnaire en termes d'effectifs, alors que le tertiaire poursuivra une évolution rapide (+ 40,9 %) d'actifs supplémentaires entre 1962 et 1968). Cette croissance quantitative peut se résumer ainsi (2) :

TABLEAU N° 4 - Répartition des actifs de l'agglomération dans les trois secteurs de 1954 à 1968 (agglomération de 31 communes, reconstituée sur la base de celle de 1968).

	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Tx 54-62	Tx 62-68
Primaire	3 312	4,1	2 324	2,1	1 755	1,3	- 29,8 %	- 24,5 %
Secondaire	42 727	53,5	59 787	54,9	60 900	47,4	+ 39,9 %	+ 1,9 %
Tertiaire	33 298	41,8	46 735	43,0	65 852	51,3	+ 40,4 %	+ 40,9 %
TOTAL	79 337	100	108 846	100	128 507	100	+ 37,2 %	+ 18,1 %

(1) *Villes et agglomérations françaises en 1962...* - op. cit. - p. 2.

(2) *"Le tertiaire grenoblois" - O.R.E.A.M. Rhône-Alpes - Organisation Régionale d'Etude du Sillon Alpin - Quatre tomes - Mai 1976 - Tome 1 - p. 7.*



Les mêmes évaluations faites sur le groupement d'urbanisme (21 communes) donnent des résultats très proches de ceux que nous avons retenus ci-dessus. La décomposition du tertiaire en quatre catégories principales d'activités retenues par l'I.N.S.E.E. permet de saisir, au sein de l'ensemble du secteur, quelques tendances d'évolution différenciées (1) :

TABLEAU N° 5  
Répartition des actifs du tertiaire de l'agglomération  
(en % du total des effectifs du secteur)

	1954	1962	1968	Tx 54-62	Tx 62-68
Transports	8,0	6,4	6,5	+ 13,28 %	+ 42,28 %
Commerce, banque, assurances	40,4	36,8	32,4	+ 21,77 %	+ 24,32 %
Services	26,8	25,1	27,3	+ 31,83 %	+ 53,19 %
Services publics, administrations, divers	24,8	31,6	33,7	+ 78,66 %	+ 50,18 %
TOTAL	100	100	100	+ 40,4 %	+ 40,9 %

(1) D'après "Le tertiaire grenoblois" - op. cit. - p. 8.

Il ressort de ces données que jusqu'en 1962, le secteur tertiaire est caractérisé, en termes de nombre d'emplois, par une dominante commerciale, mais que celle-ci diminue, alors que les effectifs progressent fortement dans la catégorie des services publics et des administrations. Il ne s'agit cependant que d'une modification des parts relatives des différents types d'activités au sein d'un accroissement global des actifs. On constate, par ailleurs, que, durant la première phase, c'est la croissance des effectifs des services publics et de l'administration (incluant l'enseignement, mais pas les hôpitaux) qui est, de loin, la plus forte (+ 78,7 %), alors que les services, avec un accroissement de leurs effectifs de 31,8 % "seulement" n'apparaissent pas comme déterminants dans l'évolution du secteur, contrairement à la période suivante, comme on le verra plus loin.

## II - RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET DEVELOPPEMENT DU "TERTIAIRE"

A partir de 1962-63 environ, le deuxième mouvement touchant les structures socio-économiques de l'agglomération peut s'analyser, en partie du moins, par contraste avec l'idée d'une "croissance sans problème" qui imprègne certains écrits plus apologétiques que scientifiques, concernant notre première période.

Par delà les variations conjoncturelles - d'inégale importance selon les branches - qui conduisent à distinguer, pour le secteur industriel, une période de stagnation relative de 1963 à 1968 (1), et une certaine reprise de 1968 à 1973, avant la crise actuelle, il nous semble plus explicatif d'évaluer les mouvements qui ont affecté le capital et les conséquences qui en découlent.

### 1 - Caractéristiques nouvelles du capital industriel et conséquences pour la force de travail

#### 1.1 - L'intégration dans les groupes

A cet égard, le phénomène marquant, depuis plus de dix ans,

---

(1) Le B.T.P. connaît cependant une activité soutenue, explicable par certaines mesures concernant le logement et par l'impulsion, forte mais passagère, due aux Jeux Olympiques.

est bien la concentration industrielle, dans le cadre de l'internationalisation de la production et du capital à laquelle on a assisté au cours des V<sup>o</sup> et VI<sup>o</sup> Plans.(1)

La première manifestation locale importante de cette tendance a été la crise des entreprises traditionnellement liées à l'équipement hydro-électrique, particulièrement les établissements Bouchayer-Viallet et Neyrpic. Explicable par un changement de la politique énergétique nationale (diminution du volume des équipements hydroélectriques au profit de l'énergie thermique moins coûteuse), et par l'absence d'une diversification suffisante des entreprises grenobloises, en particulier Bouchayer-Viallet, cette crise a montré les conséquences d'un processus qui se poursuit encore aujourd'hui (2) :

- éloignement des centres de décision et passage à un niveau de cohérence logique à l'échelle d'un groupe national ou international par intégration des firmes locales,

- dans ce cadre, la production des unités locales peut être spécialisée dans certains types de travaux (Neyrpic) ou plus brutalement démenagée et effectuée ailleurs (Bouchayer-Viallet à Chalon sur Saône),

- ce processus de rationalisation de la production capitaliste retentit directement sur la force de travail, de deux façons au minimum : dépendance, directe ou indirecte, d'un nombre croissant de travailleurs à l'égard de quelques grands groupes et accroissement de l'exploitation ; déstabilisation, licenciements et chômage.

---

(1) *La tendance à la concentration n'est pas nouvelle au sein du mode de production capitaliste ; cependant, de par ses caractères spécifiques, la période contemporaine peut être distinguée et appelée des éclairages nouveaux (cf. les travaux des radicaux américains de S. AMIN, VERNON, C. PALLOIX, A. EMMANUEL...).*

*Par ailleurs, ce processus de concentration s'effectue à travers des formes concrètes différentes : prise de participation, absorption, association ou accord, constitution de holdings... au-delà desquelles nous retiendrons essentiellement la tendance générale à la délocalisation du pouvoir économique.*

(2) *Tableau de quelques opérations de concentration dans l'agglomération : Tableau n<sup>o</sup> 6.*

	Métallurgie	Construction mécani.	Construction électri.	Nucléaire	Chimie	Textile Habillement
1959		Bouchayer-Viallet opère une concentra- tion avec Joya et ab- sorbe certains actifs de S.D.E.M.				
1962		Neyrpic → Alsthom				
1964		Bouchayer-Viallet → Forges et Ateliers du Creusot (Schneider)				
1965	Secemaeu → Kuhlmann					
1967		Dragon → Babcock- Fives			Fit → Mapa	
1968			Regroupement Sesco + Cosem → Sescosem			
1969			Mors (Dépt Automatismes) → Télémécanique, Sames → Tunzini- Améliorair			Lou → Générale Alimentaire
1971	Constitution de P.U.K.	Richier → Ford	Tunzini-Améliorair → St Gobain-Pont à Mousson	SICN → C.G.E.	Rapprochement Sommer- Allibert	
1972					Constitution holding Sommer-Allibert, Fusion Mapa-Fit et Hutchinson	
1975			Merlin-Gerin → Empain			
1976		Montalev → Denain- Nord-Est Longwy				

TABLEAU N° 6 - L'INTEGRATION DES ENTREPRISES LOCALES DANS LES GROUPES

(quelques exemples dans 6 branches)

(la flèche indique le sens de l'intégration)

Une étude portant sur l'ensemble du département de l'Isère (1) pour la période allant de 1968 à 1972 s'attache à retracer les principales opérations de concentration et l'importance de six groupes industriels dominants dans le département, en ce qui concerne l'emploi. Les résultats chiffrés essentiels sont résumés ainsi :

. "En 1969 : 52,7 % des effectifs de l'ensemble de l'industrie étaient concentrés dans des entreprises de plus de 200 personnes.

. En 1972 : ce pourcentage est de 56,4 %.

En 1972, selon l'ASSEDICAF, 149.224 personnes avaient un emploi dans l'industrie. Près de 20.000 d'entre elles occupaient un emploi dans des établissements reliés au groupe Pechiney Ugine Kuhlmann.

L'activité de une personne sur trois dans l'industrie est plus ou moins déterminée par les décisions de six groupes multinationaux : Pechiney - Ugine-Kuhlmann, St Gobain-Pont à Mousson, C.G.E., Rhône Poulenc, Thomson Houston Hotchkiss - Brandt, Schneider.

Ces six groupes contrôlent directement :

- . une personne sur cinq ayant un emploi dans le textile,
- . plus d'une personne sur quatre ayant un emploi dans la métallurgie,
- . deux personnes sur trois ayant un emploi dans la chimie".

Si l'on peut ainsi donner une "image" statistique du phénomène, celle-ci est amenée à se déformer rapidement. C'est pourquoi nous retiendrons surtout de l'étude citée l'analyse des principales tendances qui caractérisent le processus de concentration :

- il touche l'ensemble des secteurs et prend même des formes intersectorielles,

---

(1) "Concentrations et emplois dans l'Isère" - Etude n° 10 du Centre Départemental de Documentation du Travail - Institut de Recherche Economique et de Planification - Université des Sciences Sociales de Grenoble - Mai 1973 - 53 p.

- on note une accélération des absorptions d'entreprises moyennes dans les grands groupes. Ce constat est confirmé par une étude plus récente (1) qui observe que "la répartition des entreprises contrôlées par des capitaux étrangers ou des groupes montre que ce contrôle ne s'exerce pratiquement pas sur des entreprises inférieures à 200 salariés. Seule la création de petits établissements par des groupes importants est intervenue dans la période récente, mais les incidences sur l'emploi ne seront à prendre en compte que dans le cas d'une croissance de ces établissements. Par contre, les capitaux étrangers se portent sur les grosses unités" (p. 2). De plus, les groupes tendent à développer les filiales communes et les participations croisées, et peuvent même aller jusqu'à fusionner (exemple de Pechiney et Ugine Kuhlmann),

- l'intervention croissante des banques dans le cycle productif (par prise de participation et contrôle des entreprises industrielles) modifie la liaison capital bancaire-capital industriel en opérant "la nécessaire concentration des centres de financement" et en facilitant la mobilité du capital.

## 1.2 - Limites du "capital local" et implantations de groupes extérieurs à la région

L'internationalisation et la délocalisation n'ont pas, du point de vue de la "bourgeoisie locale", des effets uniquement "centrifuges" ; on peut, en effet, observer deux autres tendances.

Certaines entreprises locales parviennent, pour un temps et dans certains "créniaux", à élargir l'espace de leur production (par des créations nouvelles à l'étranger et des prises de contrôle ou de participation dans des sociétés étrangères (Merlin-Gerin, Rossignol, Allibert). On constate cependant que ce mouvement d'internationalisation à partir d'une base locale n'est, la plupart du temps, que l'ultime possibilité d'expansion de certains "capitalistes locaux" avant

-----  
(1) "Emplois industriels dans les 114 communes de l'A.U.R.G. de 1969 à 1974" - Comité d'Expansion Economique de l'Isère - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise - Grenoble - juillet 1974 - 28 p.

l'intégration dans un groupe plus large et, à cet égard, l'exemple du passage de Merlin-Gerin dans le groupe du baron Empain est sans doute le plus évident.

La deuxième tendance que l'on doit noter est celle des implantations de groupes extérieurs à la région. Nous en avons fait mention dans la première phase avec Thomson, Caterpillar, Air Liquide, S.I.C.N., C.E.N.G.. Depuis 1963, ce mouvement n'a pas donné lieu à de nombreuses créations d'emplois dans le cadre d'implantations nouvelles. On notera essentiellement, parmi celles-ci, Becton-Dickinson, Hewlett-Packard et Fasson. Cependant, l'étude de la croissance des emplois industriels de 1969 à 1974 (1) montre que l'accroissement le plus rapide (au rythme de 5,7 % en moyenne annuelle) est le fait d'entreprises à capitaux étrangers (américains) qui assurent 10 % des emplois nouveaux créés sur la période ; ce sont ensuite 5 groupes nationaux (Merlin-Gerin, P.U.K., Rhône-Poulenc, Thomson et C.G.E.) qui contribuent à hauteur de 41 % à l'augmentation des effectifs, au rythme annuel de 3,7 %.

Il est également important de relever le développement de secteurs d'activité nouveaux - de forces productives nouvelles - en particulier l'électronique et l'informatique. Ce développement, du point de vue de la division sociale du travail, a pu s'effectuer dans le cadre de la diversification ou de l'extension d'entreprises existantes (Merlin-Gerin, Télémécanique), ou bien par création d'entreprises dans un "créneau" nouveau (SOGETI par exemple pour les sociétés de service en informatique), ou d'instituts de recherche (LETI et IMAG), ou encore par implantation d'entreprises (Hewlett-Packard pour l'industrie, I.B.M. pour les services).

1.3 - Une nouvelle logique de la division du travail s'impose au niveau local. Les transformations que nous avons relevées dans l'industrie grenobloise conduisent à penser que l'on assiste à la mise en place d'une nouvelle "logique" dans le fonctionnement des structures industrielles.

---

(1) *Emploi industriel dans les 114 communes...* - op. cit. - p. 3.



A la division sociale du travail entre producteurs indépendants se substitue une division du travail au sein des groupes industriels, qui doit répondre à une autre rationalité : les actifs industriels d'une société valent peut-être plus pour la maîtrise de filières technologiques qu'ils procurent au groupe qui en prend le contrôle que pour le profit immédiat qu'il peut en retirer. A l'éloignement des centres de pouvoir et de décision (par rapport aux différents lieux de la production directe) qui découle de la concentration industrielle, correspond un changement d'échelle du calcul du taux de profit. Celui-ci n'est plus le résultat de l'activité d'une ou de quelques unités de production et de commercialisation, mais le résultat global de stratégies industrielles élaborant des marchandises complexes (ensembles informatiques, filières nucléaires, usines complètes...). Une unité de production donnée tend donc à devenir un élément parmi d'autres de la division technique du travail au sein du groupe - éventuellement, elle peut tenir ce rôle pour plusieurs groupes à la fois : c'est le cas d'une filiale commune - et ses produits sont amenés à effectuer un processus de circulation économique interne au groupe, avant que la valeur globale de la marchandise finale puisse être réalisée en profit.

Ainsi l'usine SESCOSEM de St Egrève a pour fonction la production de composants que le groupe Thomson incorporera ensuite dans des marchandises très diverses fabriquées dans d'autres usines. De même les établissements de Caterpillar à Grenoble et Echirolles effectuent le montage d'engins de travaux publics à partir d'éléments provenant d'autres usines du groupe situées en Belgique, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, et leur recours à des fournisseurs ou sous-traitants locaux est très limité.

D'autre part, les relations inter-industrielles de type "horizontal" qui avaient pu permettre antérieurement de faire des analyses en termes d'"intégration économique régionale" (1), en référence à la complémentarité des activités, sont progressivement remplacées par (ou subordonnées à) des relations que l'on pourrait appeler "verticales", internes aux groupes et de plus en plus indépendantes du contexte industriel dans lequel se trouve (ou plutôt ne se trouve plus) insérée chaque unité de production.

---

(1) En particulier les travaux de F. PERROUX et de ses disciples.

La "délocalisation" du pouvoir économique est sans doute la conséquence la plus directe du processus de concentration industrielle que nous avons présenté ci-dessus. Les constats que nous avons faits conduisent à considérer comme caduques les analyses d'un développement économique local et régional susceptible d'être harmonisé et guidé par des programmes coordonnés élaborés par les pouvoirs publics (1).

A la notion d'intégration, on est donc amené à substituer celle de la "désarticulation" ; à une problématique de la rationalité locale ou régionale des relations économiques (déjà contredite depuis fort longtemps, nous l'avons vu, au niveau de la circulation de certaines marchandises) se substitue celle des branches industrielles, comme cadre de la formation des taux de profits, se redéployant à l'échelle internationale, échelle effective de la concurrence entre les capitaux dominants.

En contrepoint, la gestion de l'espace local se trouve "précisée" dans ses attributions. Il ne suffit pas, en effet, de s'en tenir à une image d'espaces "dominés", mais il importe de mesurer les effets et les contradictions qui résultent de la transformation de l'échelle de gestion du capital. D'une part, disparaît la capacité de la bourgeoisie locale à maîtriser les conditions de l'intégration des forces productives de type scientifique et technique accumulées localement (souvent sous son égide) dans des filières de production qui articulent entre eux nombre d'espaces locaux. D'autre part, se renforcent les exigences à une gestion plus cohérente des conditions "extérieures" à la mise en valeur des capitaux dominants, d'une part du point de vue de la production des conditions matérielles (le fonctionnement des infrastructures urbaines), d'autre part de celui de la gestion de la force de travail (de ses conditions de reproduction). La suite de ce chapitre vise à repérer les principales caractéristiques de la restructuration de l'espace local en espaces de production

---

(1) *L'élaboration des Plans de Modernisation et d'Équipement (P.M.E.), à laquelle certains élus locaux ont largement contribué, s'est fondée en grande partie sur une problématique de ce type. On comprend mieux pourquoi ces documents n'ont pas été suivis des effets attendus.*

et de reproduction de plus en plus distanciés du point de vue de leur définition, sans pour autant déboucher sur l'analyse correspondante des transformations de la superstructure. Mais avant d'engager ne serait-ce que ce repérage, il convient de rappeler concrètement comment le processus de concentration affecte en premier lieu les conditions d'exploitation de la force de travail locale (gérée ou non politiquement !).

#### 1.4 - La dégradation de la condition des salariés

Il apparaît de plus en plus clairement, au moins aux principaux intéressés, que les restructurations au profit des grands groupes industriels dominants ont pour conséquence une aggravation de la situation des salariés. Nous en retiendrons deux aspects.

##### 1.4.1 - La recherche d'une "productivité" du travail plus élevée

Un exemple particulier (1) peut illustrer ce processus : à la suite de la prise de contrôle de Merlin-Gerin par le groupe Empain Schneider, la décision a été prise de supprimer l'activité transformateurs et de la transférer à Metz où seraient concentrées les fabrications de Merlin-Gerin, Jeumont-Schneider et des Ateliers de Constructions Electriques de Metz (A.C.E.M.). Dans ces derniers, la production de transformateurs de puissance était de 1,55 par mois et par personne avant le regroupement. Après celui-ci, elle a plus que doublé en passant à 3,4. La tendance, illustrée par cet exemple, est donc clairement un accroissement de la production attendue de chaque travailleur. Et si l'on peut imputer une partie de ces gains de production à l'utilisation de machines nouvelles incorporant une technique de niveau supérieur, on constate également une accélération des rythmes de travail ; et cette intensification du travail est une forme ressentie de façon très immédiate par les travailleurs comme une accentuation de l'exploitation, de l'usure de leur force de travail. Certaines luttes ont d'ailleurs intégré la question des cadences -

---

(1) *Analysé dans une lettre de la section C.F.D.T. de Merlin-Gerin à ses adhérents, intitulée : "Le nucléaire et la restructuration de l'industrie électrique française" - (non daté).*

et par là même des systèmes de rémunération tels que le bonus - dans les revendications avancées par les travailleurs à Caterpillar ou à Neyrpic.

1.4.2 - Les restructurations dégagent des forces de travail "excédentaires"

La dégradation de la situation des salariés se manifeste également par une déstabilisation au niveau de l'emploi, qui va même jusqu'aux licenciements. Si la mesure de ces phénomènes est difficile, on peut cependant citer quelques exemples de menaces sur l'emploi, avant la crise de 1974-1975 (1) :

- la direction de P.U.K. refuse de garantir l'emploi sur le site de Jarrie (1 300 personnes) dont elle arrête l'extension des capacités de production. Dans le même temps, elle construit à Fos sur Mer une nouvelle usine destinée à assurer la même production (chlore),

- détérioration de l'emploi dans deux filiales de Merlin-Gerin : STUDELEC et le Moteur Linéaire,

- après fermeture en juillet 1972 du laboratoire de physique-chimie du centre Péchiney de Voreppe, le SERMAG à St Martin d'Hères et le laboratoire de recherche d'Alleverd sont menacés,

- entre le 31-11-72 et le 30-11-73, l'effectif total de Merlin-Gerin a diminué pour la première fois depuis sa création, passant de 8044 à 7924, la Direction prévoyant, pour 1974, une diminution de 300 à 500 employés, techniciens et ingénieurs,

- dans le secteur alimentaire, Cémoi et LU-Brun sont menacés à brève échéance,

- la direction de la SACER aurait l'intention de fermer l'agence régionale de St Martin d'Hères (environ 300 personnes),

- baisse continue des effectifs chez Lou et risques de transfert des productions,

---

(1) *Bulletin du Centre Départemental de Documentation du Travail - n° 25 - février 1974 - Institut de Recherche Economique et de Planification.*

*Les exemples cités sont tous récents et annoncent en quelque sorte la crise de 1974-1975. Qu'il suffise de rappeler ici les 1000 licenciements en 3 ans qui ont suivi la reprise de Neyrpic par Alstom, pour montrer le caractère structurel de ces opérations dans le cadre des concentrations.*

- arrêt de la production des ciments Vicat à Genevrey sur Vif. Le personnel restant (les départs ne sont pas remplacés) est transféré aux Ciments de la Porte de France.

Ainsi, même dans des secteurs traditionnellement "moteurs" localement, l'emploi subit les conséquences du mouvement d'attraction-répulsion de la force de travail que le capital est amené à mettre en oeuvre en fonction de ses exigences de valorisation.

Par ailleurs, l'analyse par branches (1) montre la stagnation de certaines d'entre elles : papier carton + 0,3 % par an depuis 1969, industries alimentaires, la récession dans la production des fibres artificielles, le tissage de la soierie, l'imprimerie, les industries du cuir, le bois et ameublement.

Un autre aspect de ces restructurations en cours est apparu avec la question de la "privatisation" de certaines activités jusqu' alors dévolues au secteur public et qui pose de nombreux problèmes quant au statut des personnels et même quant à l'emploi (P.T.T., C.E.N.G., LETI qui passerait sous le contrôle du groupe Thomson...). Le capital veut bien disposer de la recherche ou des marchés publics, mais de façon sélective et en se taillant une main d'oeuvre sur mesure !

Il n'est pas possible d'évaluer ici les conséquences, au niveau des structures de l'emploi, de la crise de 1974-1975.

Nous donnerons seulement deux indications montrant l'évolution globale de la situation sur cette période :

---

(1) *Emploi industriel dans les 114 communes - op. cit. - p. 14 et suiv.*

TABLEAU N° 7

Demandes d'emplois non satisfaites dans la circonscription de Grenoble (1)

	1973	1974	1975	1976
Janvier		3.520	5.368	8.354
Février		3.525	5.415	8.354
Mars	2.908	3.275	5.162	7.461
Avril	2.819	3.208	5.679	7.119
Mai	2.894	3.254	5.810	6.887
Juin	2.581	3.222	5.578	5.730
Juillet	2.637	3.295	5.629	
Août	2.944	3.430	6.035	
Septembre	3.581	4.199	7.881	
Octobre	3.764	5.145	8.752	
Novembre	3.607	5.499	8.516	
Décembre	3.354	5.088	8.147	

Chomage partiel dans le département de l'Isère (1)

Tableau n° 8 page suivante

---

(1) D'après les bulletins du C.D.D.T. - Source : Direction de la Main d'oeuvre.

TABLEAU N° 8

## CHOMAGE PARTIEL DANS LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octob.	Novem.	Décem.
1967	Effectifs			127									
	Journ. indemn.												
1968	Effectifs			1 022						302			
	Journ. indemn.												
1969	Effectifs			136						98			
	Journ. indemn.												
1970	Effectifs												
	Journ. indemn.			2 787						3 725			
1971	Effectifs			1 051						156			
	Journ. indemn.			1 548						396			
1972	Effectifs			71						90			
	Journ. indemn.			147						189			
1973	Effectifs	180	177	45	133	136	99	0		0	119	385	100
	Journ. indemn.	680	731	225	371	458	206	0		0	132	804	245
1974	Effectifs	103	49	74	57	38	565	450		573	1 017	5 726	8 790
	Journ. indemn.	290	209	189	186	188	776	1 613		1 665	2 997	11 997	47 793
1975	Effectifs	6 630	5 992	8 447	8 739	8 574	6 547	5 350	4 065	9 321	9 613	10 016	11 648
	Journ. indemn.	20 219	19 439	31 741	38 186	35 308	23 155	21 143	17 318	34 054	39 900	46 461	51 434
1976	Effectifs	8 098	3 887	2 439	1 749	972	994						
	Journ. indemn.	30 748	14 715	10 464	7 998	3 025	3 725						

## 2 - Le "rattrapage" tertiaire

La seconde caractéristique importante du développement économique de Grenoble dans cette deuxième phase est souvent qualifiée de "croissance du tertiaire". Alors que le secteur industriel augmentait ses effectifs de 8,8 % entre 1969 et 1973, le nombre de salariés du tertiaire s'accroissait dans le même temps de 30 %. L'analyse de l'A.U.A.G. qui aboutit à ces chiffres (1) ne porte que sur les établissements de plus de 10 salariés de l'agglomération (31 communes). Elle montre que l'augmentation de 11 700 emplois entre le 31.1.69 et le 31.1.73 se répartit à raison de 3 900 (soit 1/3) dans le secondaire (B.T.P. exclu) et 7 800 (soit 2/3) dans le tertiaire (administrations et collectivités locales exclues).

Si les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le phénomène sur une période plus longue, une étude récente (2) invite à une appréhension moins globale de ce que recouvre la notion de tertiaire et à une appréciation plus rigoureuse du contenu de la croissance constatée.

Ainsi, au sein d'un accroissement rapide des activités et de l'emploi global de ce secteur, on trouvera (cf. tableau 9) des sous-secteurs en faible développement, tels que le service du logement ou les assurances, voire même en régression : S.N.C.F. et transports de voyageurs. Parmi les autres sous-secteurs, on notera des rythmes d'évolution très différents :

- distribution, commerce de gros et importation, transports de marchandises voient leurs effectifs augmenter de 10 à 13 % sur 3 ans,

- l'enseignement accroît ses emplois de 16 % sur la même période,

- les autres secteurs ont des rythmes d'accroissement de leurs effectifs supérieurs à 20 %. On notera en particulier la très

---

(1) "Analyse de l'évolution des emplois tertiaires dans l'agglomération grenobloise" - 1969-1973 - Note A.U.A.G. du 31 janvier 1974.

(2) Région Rhône-Alpes - OREAM Rhône-Alpes - Organisation Régionale d'Etudes du Sillon Alpin - "Le tertiaire grenoblois" - 3 tomes - mai 1976.



rapide progression des services aux entreprises (31,6 % de 1970 à 1973). En affinant les découpages, on constaterait des divergences également importantes au sein-même de chaque sous-secteur.

On peut en donner une illustration, à l'aide de l'exemple particulier de la formation :

Récapitulatif des emplois de l'ensemble du secteur formation - 1974

	Nombre	Variations sur 3 ans	
Enseignement primaire et préscolaire	2 620	+ 13 %	
Enseignement secondaire	4 283	+ 15 %	
Ecole professionnelle et grandes écoles	672	+ 30 %	
Universités	2 282	+ 13 %	
Formation continue	250		
Services centraux et administratifs (Education Nationale)	1 980	+ 20 %	
TOTAL	12 087	+ 16 %	(1)

Ce constat des rythmes propres à l'évolution de l'emploi dans chaque type de "service" se double d'une analyse de la concentration. Si celle-ci est bien la règle générale de l'évolution du secteur privé, elle ne s'applique pas de façon uniforme et souffre même des exceptions ; ainsi dans le commerce de détail non alimentaire et alimentaire spécialisé, la croissance la plus importante concerne les établissements comptant de 1 à 10 salariés. Il apparaît cependant qu'on observe une tendance générale à la disparition des petits établissements et à l'augmentation de l'emploi salarié dans les plus importants, dans l'ensemble des secteurs.

Au total l'analyse des rythmes différenciés d'évolution d'emploi et des niveaux de concentration introduit à une approche des dyna-

(1) "Le tertiaire grenoblois" - op. cit. - T. 3 - Annexe 1 - p. 134.

TABLEAU n° 9

L'EMPLOI DANS LE TERTIAIRE GRENOBLOIS - 1970-1973

	EMPLOIS ET STRUCTURE				TAUX DE CROISSANCE	
	1970		1973		Total	Annuel
	Emplois	% du tot.	Emplois	% du tot.		
Services aux entreprises	6 325	9,0	8 378	10,4	+ 31,6	+ 9,6
Comm. gros. prod. industriel	<u>3 277</u>	<u>4,7</u>	<u>3 606</u>	<u>4,5</u>	<u>+ 12,3</u>	<u>+ 3,9</u>
TOTAL assistance production	9 602	13,7	11 984	14,8	+ 24,8	+ 7,7
Comm. détail	15 449	22,1	17 224	21,3	+ 11,5	+ 3,7
Comm. gros	<u>1 643</u>	<u>2,3</u>	<u>1 787</u>	<u>2,2</u>	<u>+ 8,7</u>	<u>+ 2,8</u>
TOTAL commerce Biens de consom.	17 092	24,4	19 011	23,5	+ 11,2	+ 3,8
Enseignement	9 975	14,2	11 719	14,5	+ 17,5	+ 5,5
Santé	8 801	12,6	11 062	13,7	+ 25,7	+ 7,9
Socio-culturel	1 304	1,9	1 668	2,1	+ 27,9	+ 8,5
Logement et profes. annexes	2 918	4,2	3 073	3,8	+ 5,3	+ 1,7
Services domestiques	<u>2 554</u>	<u>3,6</u>	<u>2 554</u>	<u>3,2</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL services d'accompagnement	25 552	36,5	30 076	37,2	+ 17,7	+ 5,6
TOTAL services à la population	42 644	60,9	49 087	60,7	+ 15,1	+ 4,8
Transports	3 943	5,6	4 014	5,0	+ 1,8	+ 0,5
Télécommunications	<u>2 435</u>	<u>3,5</u>	<u>2 771</u>	<u>3,4</u>	<u>+ 13,8</u>	<u>+ 4,4</u>
TOTAL liaisons	6 378	9,1	6 785	8,4	+ 6,4	+ 2,1
Financier	2 838	4,1	3 455	4,3	+ 21,7	+ 6,8
Energie	1 217	1,7	1 219	1,5	+ 0,2	0
TOTAL services communs	10 433	14,9	11 459	14,2	+ 9,8	+ 3,2
Administrations et annexes	7 371	10,5	8 333	10,3	+ 13,1	+ 4,2
TOTAL GENERAL	70 050	100,0	80 863	100,0	+ 15,4	+ 4,9

Source : "Le tertiaire grenoblois" - op. cit. - Tome 1 - p. 27

miques propres à chaque service. Celles-ci semblent devoir être référées d'une part à une logique interne (niveau et nature des forces productives mises en oeuvre, degré de pénétration du capital, formes organisationnelles), d'autre part à une division sociale du travail dont l'état se modifie (dans le cas présent, essentiellement à la périphérie de l'appareil productif) et enfin aux diverses réponses que la formation sociale - et tout particulièrement l'Etat - peut donner aux différentes "demandes sociales" qui émergent en son sein.

C'est sans doute pourquoi il est si difficile d'opérer dans le champ du "tertiaire" des découpages et des regroupements significatifs et de faire des prévisions. Néanmoins, nous retiendrons de l'étude de l'O.R.E.S.A. un diagnostic qui nous semble particulièrement éclairant : "l'évolution tant des effectifs que des structures du secteur des services aux entreprises durant la période considérée aboutit à une certaine saturation du marché d'une part et reflète en définitive le faible rayonnement géographique de la place de Grenoble en ce domaine" (1). L'analyse qui suit cette appréciation tend à montrer que les possibilités de développement notable du tertiaire ne concerneront dans l'avenir qu'un petit nombre de sociétés très spécialisées et offrant des services d'un très haut niveau technique. Par ailleurs, elle semble confirmer une étude antérieure qui montrait que "Grenoble semble présenter l'éventail de services le plus complet, le degré de satisfaction y étant le plus élevé : 74 % des besoins en services de cette localité sont satisfaits sur place, contre 50 % à Chambéry, 47 % à Annecy... Sur les 25 % de la demande totale des services de l'industrie grenobloise à l'extérieur, 15 % le sont à Paris. Mais le rôle important tenu par Paris tient essentiellement au fait que beaucoup d'entreprises font partie d'un groupe très intégré dont le centre est situé à Paris" (2).

Au total, le tertiaire grenoblois a connu une poussée importante du nombre de ses emplois au cours des dix dernières années ; on peut globalement l'attribuer à une nécessité de "ratissage" de l'emploi industriel - mise à niveau par rapport à la croissance antérieure et à la division du travail - et à l'accompagnement de l'important accroissement démographique de l'agglomération.

---

(1) "Le tertiaire grenoblois" - op. cit. - T. 2 - p. 77.

(2) "L'agglomération grenobloise" - Etude éditée par la Fédération de l'Isère du Parti Communiste Français - Comité de Ville de Grenoble - 1970 - p. 24.

Cependant, cette tendance ne semble pas devoir se prolonger mais plutôt se ralentir ; et en suivant les conclusions de l'O.R.E.S.A., nous pouvons ajouter : "d'autre part, aucune modification qualitative particulière n'a été relevée : le tertiaire grenoblois ne semble devoir s'accroître en valeur relative, à court terme et de façon spontanée, ni sous la forme de centres décisionnels, ni sous la forme d'un développement particulier des services aux entreprises" (1).

### III - CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TRANSFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

L'essai d'analyse qui suit ne peut s'attacher à étudier l'ensemble des caractéristiques de l'évolution démographique de l'agglomération. Une étude spécifique de cette nature ferait ressortir le rôle de variables telles que sexe, âge, nationalité.. que nous n'avons pas retenues, faute de moyens. Nous nous sommes plutôt attachés à retracer, de façon globale et sur longue période, les changements qu'a connus Grenoble, en termes de quantité de population, de composition socio-économique et de distribution spatiale des actifs.

Pour des raisons d'homogénéité des données, nous avons retenu la définition 1954 des populations étudiées. Par contre, afin de saisir la constitution de l'ensemble de l'agglomération actuelle, nous en avons retenu la composition I.N.S.E.E. de 1968, soit 31 communes. Bien évidemment, nombre de celles-ci ne sont que peu ou pas touchées par l'urbanisation au sortir de la deuxième guerre mondiale, et gardent un caractère rural pendant plusieurs années. Les inclure dès l'après-guerre dans notre échantillon permet de rendre compte de ce fait plus aisément qu'en adoptant une nouvelle définition de l'agglomération à chaque recensement, tout en surévaluant au départ l'importance des banlieues.

1 - En trente ans, l'échelle de l'agglomération s'est radicalement modifiée

Globalement, sur la période de trente ans qui s'est écoulée depuis la guerre, l'agglomération grenobloise a vu sa population s'ac-

---

(1) "Le tertiaire grenoblois" - op. cit. - Tome 1 - p. 70.

croître de 147 %, passant de 160.000 habitants en 1946, à près de 400.000 au recensement de 1975. Cependant, cette croissance reste faible entre 1946 et 1954 et ne prend une allure soutenue qu'au milieu des années 50. C'est entre 1954 et 1962 que le gain de population a été le plus élevé - près de 77.000 habitants - et s'il est resté important par la suite, il a néanmoins été en diminuant de période en période, dans le cadre d'une croissance à taux décroissant : 41 % de 1954 à 1962, 26 % de 1962 à 1968, et 18 % de 1968 à 1975.

Cette croissance s'est accompagnée de modifications sensibles dans les structures de la population. Nous noterons en particulier, avec A. JEANTET (1), un rajeunissement, fortement marqué sur la banlieue, assorti d'une baisse de la proportion de personnes d'âge actif (de près de 5 % de 1946 à 1968) et un phénomène de "double immigration", d'origine française "sur des postes qualifiés et relevant surtout du secteur tertiaire" et d'origine étrangère "que l'on va retrouver pour l'essentiel dans des postes de travail non qualifiés du secteur secondaire". Ce mouvement tend, néanmoins, à s'amortir puisque le solde migratoire a chuté de 17,8 % pour la période 1962-1968 à 7,7 % pour 1968-1975, alors que les excédents naturels correspondants sont respectivement de 8,8 % et 9,4 %.

## 2 - Stabilisation de la commune centre et développement massif des banlieues

Cependant, il faut opérer une double distinction, en termes de temps et d'espace, dans la mesure où cette croissance globale s'effectue à travers un renversement récent dans l'importance numérique relative de Grenoble et de sa banlieue.

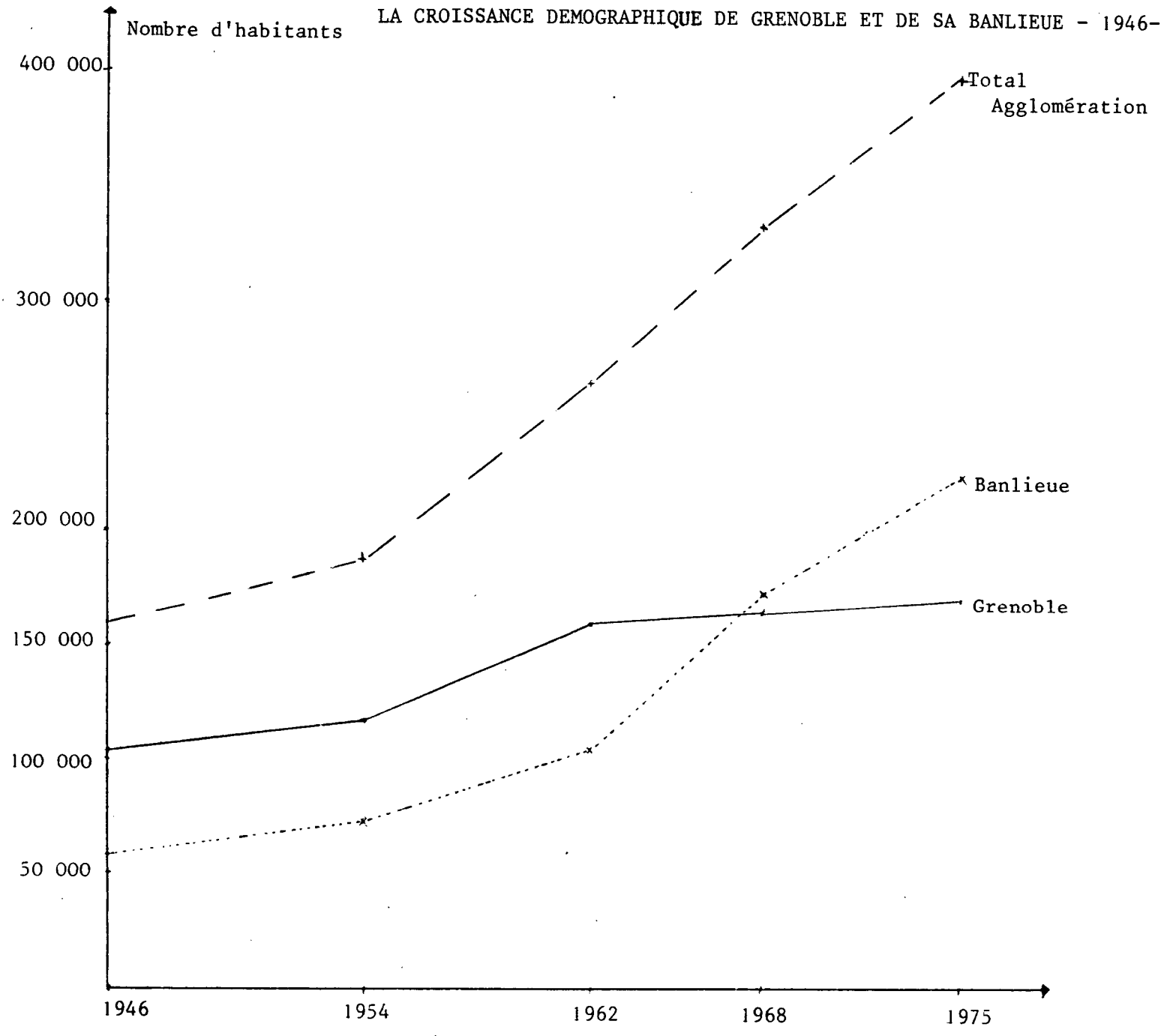
En donnant à la commune centre l'indice 100 à chaque recensement, on obtient les résultats suivants :

	1946	1954	1962	1968	1975
Grenoble	100	100	100	100	100
Banlieue	56	62	66	104	132

Alors que Grenoble atteint presque sa taille actuelle dès 1962, le phénomène marquant depuis cette date est bien la localisation, de façon massive, des populations nouvelles en banlieue.

(1) A. JEANTET - *op. cit.* - pp. 143 à 153.

LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE GRENOBLE ET DE SA BANLIEUE - 1946-1975



GRAPHIQUE N° 1

TABLEAU N° 10

AGGLOMERATION GRENOBLOISE - EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DE 1946 A 1975

20 communes de plus de 3 000 habitants en 1975 (Population définition 1954)

	1946	1954	54/46 en %	1962	62/54 en %	1968	68/62 en %	1975	75/68	75/68 en %	75/46 en effectif	75/46 en %
CLAIX	1 364	1 878	37,68	2 326	23,86	3 046	30,95	4 015	969	31,81	2 651	194
CORENC	1 738	2 508	44,30	3 029	20,77	3 328	9,87	3 278	- 50	-1,50	1 540	89
DOMENE	2 759	3 418	23,89	4 249	24,31	4 822	13,49	5 308	486	10,08	2 549	92
ECHIROLLES	2 825	3 762	33,17	6 963	85,09	15 209	118,43	33 329	18 120	119,14	30 504	1 080
EYBENS	1 329	1 756	32,13	2 308	31,44	3 255	41,03	5 434	2 179	66,94	4 105	309
FONTAINE	7 594	8 817	16,10	14 879	68,75	22 050	48,20	24 980	2 930	13,21	17 386	229
GIERES	1 320	1 567	18,71	1 821	16,21	2 845	56,23	3 368	523	18,38	2 048	155
GRENOBLE	102 161	116 440	13,98	159 329	36,83	163 621	2,69	170 249	6 628	4,05	68 088	67
LA TRONCHE	5 364	6 320	17,82	8 103	28,21	8 407	3,75	7 757	- 650	-7,73	4 193	78
MEYLAN	1 236	1 717	38,92	3 171	84,68	6 563	106,97	12 164	5 601	85,34	10 928	884
PONT DE CLAIX	2 550	3 468	36,00	4 958	42,96	9 976	101,21	13 038	3 062	30,69	10 488	411
SAINT EGREVE	3 250	4 305	32,46	7 597	76,47	11 410	50,19	14 295	2 885	25,28	11 045	340
SAINT ISMIER	959	1 219	27,11	1 196	-1,89	1 726	44,31	3 200	1 474	85,40	2 241	234
SAINT MARTIN d'HERES	5 944	6 839	15,06	14 187	107,44	33 243	134,32	38 072	4 829	14,53	32 128	540
SAINT MARTIN LE VINOUX	1 903	2 672	40,41	3 786	41,69	5 751	51,90	5 570	- 181	-3,15	3 667	193
SASSENAGE	1 648	2 439	48,0	2 741	12,38	4 245	54,87	7 498	3 253	76,63	5 850	355
SEYSSINET	1 612	2 072	28,54	4 440	114,29	10 779	142,77	12 141	1 362	12,64	10 529	653
SEYSSINS	500	762	52,40	976	28,08	1 540	57,79	3 916	2 376	154,29	3 416	683
VILLARD BONNOT	4 820	5 810	20,54	6 288	8,23	6 265	-0,37	6 032	- 233	-3,72	1 212	25
VOREPPE	2 611	3 099	18,69	3 781	22,01	4 971	31,47	6 351	1 380	27,76	3 740	143
TOTAL AGGLOMERA	159 608	188 276	17,96	265 207	40,86	334 222	26,02	394 789	60 567	18,12	235 181	47,35
Accroissement		+ 28 668		+ 76 931		+ 69 015		+ 60 567				

On notera, cependant, que sur la période considérée, les communes périphériques n'ont pas toutes connu une évolution parallèle et simultanée (cf. Tableau n°10). Les communes proches du centre et déjà constituées en banlieues (1) se sont accrues les premières de façon importante jusqu'en 1968, puis ont poursuivi ce mouvement par la suite de façon ralentie (Fontaine et St Martin d'Hères) ou l'ont même inversé (La Tronche, St Martin le Vinoux).

Dans la période la plus récente, il ressort du tableau ci-dessous que la population de la ville centre s'est encore accrue, faiblement en valeur relative, mais de façon non négligeable par rapport à l'ensemble de l'accroissement démographique de l'agglomération. Il en est de même pour les communes que nous venons de mentionner, ayant connu l'essentiel de leur peuplement avant 1968. La caractéristique de ces dernières années apparaît nettement comme étant l'urbanisation rapide et massive des communes d'Echirolles et de Meylan, l'une recueillant essentiellement les couches populaires, l'autre plutôt les couches moyennes et aisées.

TABLEAU N° 11

L'accroissement démographique récent de l'agglomération (1968-1975)  
Part des 10 communes recueillant l'essentiel de l'accroissement total

	%	% cumulés
ECHIROLLES	29,92	29,92 %
GRENOBLE	10,94	40,86 %
MEYLAN	9,25	50,11 %
ST MARTIN D'HERES	7,97	58,08 %
SASSENAGE	5,37	63,45 %
PONT DE CLAIX	5,06	68,51 %
FONTAINE	4,84	73,35 %
SAINT EGREVE	4,76	78,11 %
SEYSSINS	3,92	82,03 %
EYBENS	3,60	85,63 %

Ainsi l'accroissement démographique récent se trouve concentré dans un nombre limité de communes. Deux directions principales apparaissent dans la répartition spatiale de cette croissance, en regroupant les communes en grandes zones :

---

(1) *Essentiellement Fontaine, La Tronche, St Martin le Vinoux, St Martin d'Hères. Bien que plus lointaines, on pourrait y ajouter St Egrève et Pont de Claix.*



- un "remplissage" de la zone sud (Echirolles, Grenoble (1), St Martin d'Hères, Pont de Claix, Seyssins, Eybens) qui recueille 61,5 % de la variation de population,
- une extension et une densification de l'ouest et du nord-ouest (Sassenage, Fontaine, St Egrève) avec 15 % de la population nouvelle.

Par contre, même si Meylan a fait une "percée" récente, le Grésivaudan ne constitue pas une zone de population importante : la rive droite, objet d'une occupation résidentielle consommatrice d'espace est peu peuplée ; la rive gauche est caractérisée par une stagnation démographique liée à l'état des industries traditionnelles qui y sont implantées et à un habitat ancien.

N.B. Pour les raisons indiqués plus haut, nous avons utilisé des chiffres fondés sur la définition I.N.S.E.E. de 1954, ce qui conduit à des différences parfois non négligeables avec les chiffres issus des définitions actuelles. Ainsi, avec ceux-ci, la population de Grenoble se serait accrue de 5 117 habitants et celle de Meylan de 5 503 habitants entre 1968 et 1975, alors que les effectifs du tableau 10 sont respectivement de 6 628 et 5 601. Les pourcentages calculés s'en trouvent donc affectés, ainsi que le "classement" que nous avons opéré. Cependant, ces problèmes de mesure ne remettent pas en cause l'analyse des tendances globales que nous avons pu faire.

### 3 - Le changement de structure des catégories socio-professionnelles

La croissance démographique des trente dernières années s'est accompagnée de profondes modifications dans l'importance relative des différentes catégories de population active. Sans que le passage soit possible, au niveau global, entre les catégories socio-professionnelles et les catégories d'activités économiques, on retrouve ici une image (certes dé-

---

(1) On considère ici que les nouveaux habitants de Grenoble se sont tous localisés au Sud des Grands Boulevards, ce qui est sans doute assez peu éloigné de la réalité.

formée), une sorte de "traduction" démographique, des transformations économiques dont nous avons rendu compte plus haut.

Les données existantes ont permis d'observer, de 1954 à 1968, un certain nombre d'évolutions notables :

- les agriculteurs et salariés agricoles voient leurs effectifs diminuer rapidement, passant de 3 222 (indice 100) en 1954, à 1 206 (indice 37) en 1968, sous le double effet de l'évolution propre de l'agriculture et de la transformation de l'usage des terrains en zone péri-urbaine,

- la catégorie des patrons de l'industrie et du commerce diminue lentement en effectifs globaux, de 10 299 (indice 100) en 1954 à 9 599 (indice 93) en 1968, ce qui fait décroître sa part dans la population active de 13,6 % à 7,5 % aux mêmes dates. Cette décroissance, particulièrement sensible depuis 1962, traduit la disparition économique progressive des artisans ou petits patrons, surtout dans l'industrie,

- c'est la catégorie des professions libérales et cadres supérieurs qui a augmenté le plus fortement dans l'ensemble de la population active, passant de l'indice 100 en 1954 à l'indice 257 en 1968. Ce faisant, ce groupe a accru de façon sensible sa place au sein des actifs : 5,25 % en 1954 et 8,59 % en 1968,

- la progression des cadres moyens est sensiblement identique à celle des professions libérales et cadres supérieurs puisque ce groupe atteint l'indice 248 en 1968 sur la base 100 en 1954. Mais, numériquement supérieur dès 1954, il accroît son importance dans la population active de façon plus marquée encore : 9,25 % en 1954 et 14,60 % en 1968,

- ayant progressé à un rythme légèrement supérieur à la population active dans son ensemble, la catégorie des employés y voit également sa part augmenter, mais on remarquera que c'est un phénomène récent : 14,75 % en 1954 et 14,76 % en 1962, puis 16,80 % en 1968. L'indice de ce groupe, base 100 en 1954 s'établit à 179 en 1968,

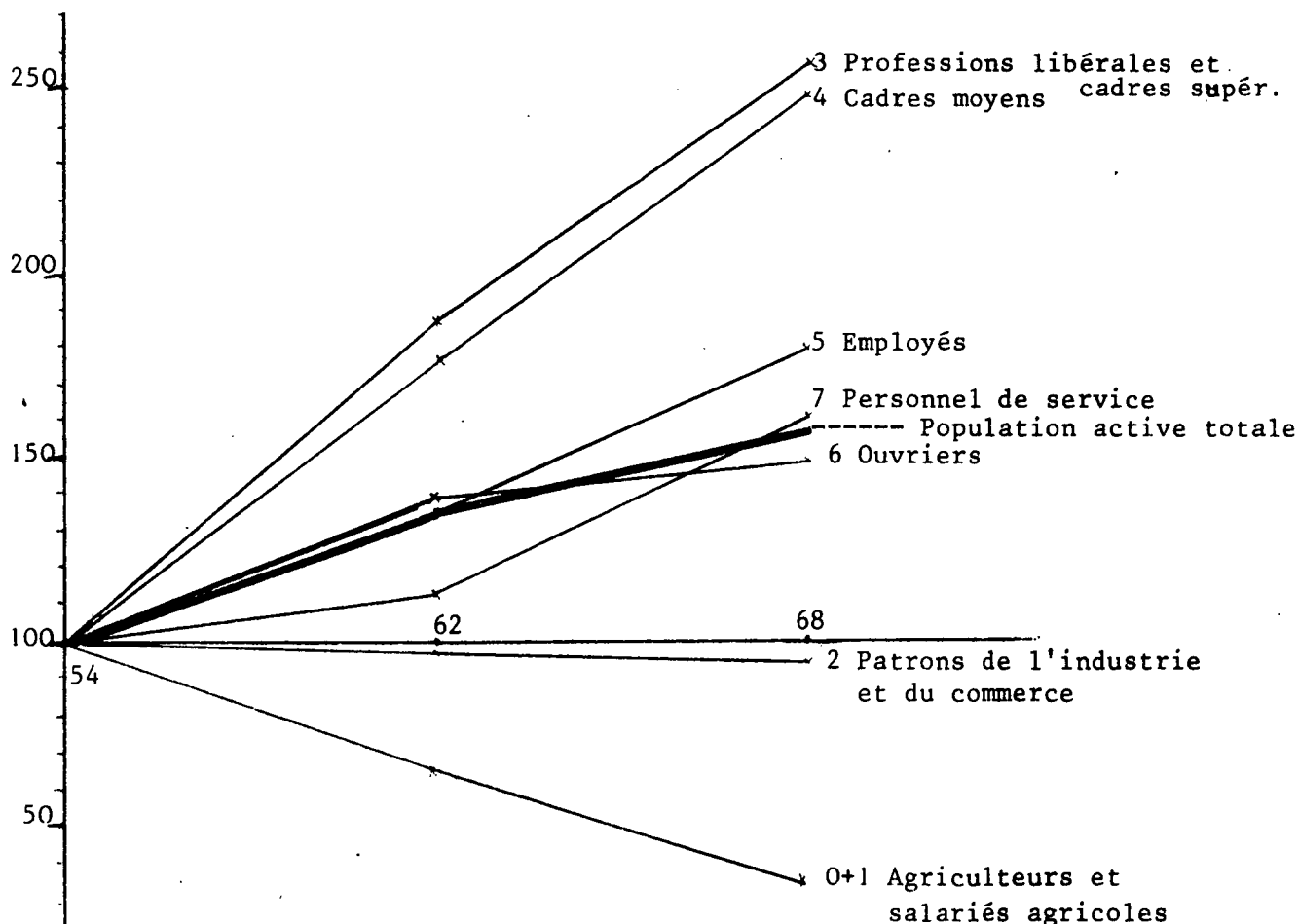
- la catégorie des ouvriers, la plus nombreuse avant les employés, a connu une augmentation forte de 1954 (indice 100) à 1962 (indice 138),

croissant plus vite que la population active totale et y augmentant sa part : 46,05 % en 1954 et 47,17 % en 1962. Par contre, son rythme d'accroissement s'est nettement ralenti dans la période suivante puisqu'elle n'atteint que l'indice 147 en 1968, régressant ainsi à 43,08 % de l'ensemble de la population active. Il est possible, au moins à titre d'hypothèse, d'avancer qu'il y a là une liaison avec le rythme et les modalités d'accumulation et de valorisation du capital tels que nous les avons décrits plus haut à travers une phase d'extension rapide et une phase de croissance plus lente et de restructurations,

- à l'inverse de la catégorie des ouvriers, celle du personnel de service n'a connu une augmentation de ses effectifs qu'à partir de 1962 (indice 112 en 1962 et 160 en 1968). Mais cette évolution n'a pas modifié son poids dans le total des actifs : 6,20 % en 1954 puis 5,16 % en 1962 et 6,30 % en 1968.

GRAPHIQUE N° 2

EVOLUTION DES DIFFERENTES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES POUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION DE 1954 A 1968  
(indice 100 en 1954)



## SECTION II - L'OCCUPATION DE L'ESPACE DANS LA CUVETTE GRENOBLOISE

Nous tenterons *ici* de caractériser la structuration progressive de l'espace de l'agglomération, telle qu'elle résulte des formes prises par le développement socio-économique analysé ci-dessus, en mettant l'accent sur les tendances récentes des localisations et sur les phénomènes de répartition spatiale des différentes catégories de population.

### I - LA LOCALISATION DES EMPLOIS ET DES LOGEMENTS

#### 1 - Evolution de l'espace industriel dans l'agglomération

##### 1.1 - Les tendances de localisation des établissements industriels

Nous avons vu que le développement économique de la première phase avait été impulsé par la croissance d'activités industrielles déjà existantes et par un certain nombre d'implantations nouvelles.

Ces deux composantes semblent avoir eu chacune un mode spécifique d'occupation de l'espace.

Les activités traditionnelles ont connu, de 1956 à 1960 selon l'Agence d'Urbanisme (1), "une augmentation forte des emplois par densification sur place", ce qui s'est traduit par l'accentuation du caractère industriel du quartier Berriat et de la presqu'île, et des banlieues proches : Fontaine, reliée à Berriat par le pont du Drac et la Croix-Rouge à Saint Martin d'Hères, en continuité avec les quartiers populaires de l'Abbaye et de la Bajatière (où Merlin-Gerin implanta son usine G en reprenant les établissements Soulage en 1949).

A part ces concentrations industrielles localisées dans la périphérie immédiate, ou même enserrées dans la ville, on ne note, de façon importante, que les établissements Neyrpic à Beauvert et La Viscose au

-----  
(1) In : *Revue "Urbanisme"* - n° 107, 1968.

Rondeau, implantés depuis longtemps au sud de la commune de Grenoble, et le pôle chimique de Pont de Claix et Jarrie, bien au-delà de la zone de principale urbanisation.

Le mouvement d'implantations nouvelles, situé plutôt vers la fin de la première phase de développement, est caractérisé par des localisations plus nettement périphériques, dans deux directions principales :

- le nord-ouest avec les établissements de la C.S.F. et de SESCOSEM à St Egrève en 1955, le C.E.N.G. occupant l'ancien polygone d'artillerie au nord de la gare en 1958, site sur lequel Merlin-Gerin ajoutera en 1965 son usine J aux établissements déjà existants ; notons encore la S.I.C.N. à Veurey en 1960 et le Centre d'Etudes Cryogéniques d'Air Liquide installé en 1962 à Sassenage,
- le sud avec les usines S et K de Merlin-Gerin en 1960 et 1964, les deux établissements de Caterpillar à Grenoble et Echirolles et les nouvelles installations chimiques de Pont de Claix, comme P.B.U. en 1960.

Ce mouvement d'implantation d'établissements nouveaux se ralentira pendant la deuxième période, mais les nouvelles usines continueront à se fixer plutôt en périphérie et particulièrement dans la zone sud : Allibert à Grenoble, Becton-Dickinson à Pont de Claix, Télémécanique à Echirolles ou Hewlett-Packard à Eybens sont les exemples les plus connus.

On peut y ajouter les zones industrielles que la commune de Saint Martin d'Hères a aménagées au sud de son territoire au cours du dernier mandat municipal et qui a accueilli en général de petits ou moyens établissements industriels ou entrepôts, dont une partie provient d'un mouvement de "desserrement" d'entreprises existantes que nous verrons plus loin.

Le nord-ouest connaît également quelques implantations nouvelles durant la dernière période, comme la SOFEREC, centre de recherche

de Pêchiney implanté à Voreppe en 1966, ou l'usine L de Merlin-Gerin, installée au Fontanil en 1974.

L'est de l'agglomération est peu touché par ce mouvement d'industrialisation périphérique. On ne relève en effet dans cette direction qu'une opération marquante : l'ouverture par Merlin-Gerin (encore !) de ses deux usines M1 et M2 à Meylan en 1968. Le difficile remplissage de la Z.I.R.S.T. (1) sur le sol de cette même commune ne permet pas de définir le secteur Est comme espace occupé par l'industrie.

Le troisième mouvement qui a affecté la localisation des emplois industriels est souvent appelé "desserrement". On peut distinguer à cet égard deux types d'opérations :

- la création de nouveaux établissements éloignés, hors de l'agglomération, répondant au développement d'entreprises déjà importantes. La zone des collines du Voironnais, offrant des terrains à un prix peu élevé et le recours possible à une main d'oeuvre rurale et/ou féminine a été un espace privilégié pour ce type d'opérations : Montalev, Fit, Valisère, Jamet...

- le deuxième type de desserrement consiste en transferts d'établissements à l'intérieur même de l'agglomération. Il s'agit souvent de répondre, pour de petits établissements grenoblois, à la nécessité d'extension de la surface utilisable ; on assiste donc à des déplacements d'établissements de Grenoble vers la banlieue proche dans un premier temps (Fontaine, St Martin d'Hères, Echirolles) puis plus lointaine par la suite (Veurey, Le Fontanil...).

On peut ranger dans ce type également un certain nombre d'opérations caractéristiques d'entreprises importantes où l'approfondissement de la division du travail en ateliers distincts permet de faire de l'un d'entre eux une unité "autonome", techniquement et spatialement. Il y a en général simultanément déménagement, agrandissement et modernisation de tout ou partie de l'appareil de production. C'est le cas d'Ugine-Carbone installé à Veurey en 1971, de Dragon à Sassenage en 1973 et du quotidien régional "Le Dauphiné Libéré" à Veurey en 1976.

---

(1) Zone Industrielle de Recherche Scientifique et Technique.

## 1.2 - L'occupation de l'espace par l'industrie

A travers les mouvements de localisations industrielles que nous avons brièvement retracés et particulièrement les deux derniers, s'est opérée une occupation de l'espace de l'agglomération par l'industrie dont nous allons essayer de rendre compte en reprenant les conclusions d'une étude récente (1).

Les données disponibles et leur traitement ne confèrent aux chiffres cités qu'une valeur indicative, néanmoins précieuse pour l'analyse (2).

Sur la période prise en compte (1969-1975), 154 ha. de terrains ont été consommés par l'industrie dans les 29 communes retenues par l'étude (3), soit une moyenne annuelle de 22 ha. (26 ha. si l'on ne retient que les années 1971 à 1975). Les grosses opérations (supérieures à 2 ha.) constituent l'élément principal de cette consommation : 79 ha., soit 51 % du total. L'analyse par catégorie d'activité économique permet, bien évidemment, de retrouver les industries caractéristiques de l'agglomération : construction électrique et électronique, chimie, transformation des métaux, mécanique, bois, papier et ameublement, presse, édition, caoutchoux, matières plastiques, transports. Si l'on prend l'indicateur surfaces de plancher, il est alors possible de distinguer entre extensions d'établissements existants et créations ; on constate alors qu'entre 1969 et 1975, sur 66,7 ha.

---

(1) Marie-Noëlle FERRIEUX : "Consommation de l'espace industriel sur l'agglomération grenobloise. 1969-1975" - Rapport de stage effectué à l'A.U.R.G. - Mars-Avril 1976 - Document manuscrit, 18 p. + tableaux et graphiques - U.E.R. Urbanisation-Aménagement de Grenoble - juin 1975.

(2) Il faut ici faire deux remarques : 1 - Le recoupement d'une telle étude avec des données sur l'emploi aurait présenté le plus grand intérêt, mais n'a pas été possible. Ne connaissant pas le rapport des emplois aux surfaces, aucun "passage" n'est actuellement possible entre les deux approches.

2 - Un éclairage sur la question de la rareté foncière dans l'agglomération ne peut pas se limiter à la seule consommation de terrains industriels. Mais un bilan foncier global est, à notre connaissance, inexistant à l'heure actuelle.

(3) Seules les opérations supérieures à 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher ont été retenues.

de planchers industriels aménagés, 20,6 (30,9 %) l'ont été au titre des extensions, et 46,1 (69,1 %) l'ont été pour des créations. Ce dernier chiffre, mis en regard des 154 ha. de terrains consommés, fait donc ressortir un rapport de 1 à 3 en moyenne entre surfaces bâties et surfaces de terrains consommées, ce qui amène à s'interroger sur la politique de réserves foncières et d'extension des entreprises.

Nous retiendrons enfin de cette étude les grandes caractéristiques de la distribution géographique de cette consommation. Celle-ci s'effectue en effet à 87 % sur 10 communes, et à 62 % sur 4 d'entre elles seulement :

TABLEAU N° 12 - CONSOMMATION DE L'ESPACE INDUSTRIEL SUR L'AGGLOMERATION

	Surface	%	% cumulés
Echirolles	28,8	19,0	19,0
Eybens	25,5	16,5	35,5
St Martin d'Hères	21,0	13,6	49,1
Veurey	20,0	13,0	62,1
Grenoble	10,6	6,8	68,9
St Martin le Vinoux	6,5	4,2	73,1
St Egrève	6,0	3,9	77,0
Sassenage	5,7	3,7	80,7
Pont de Claix	4,9	3,2	83,9
Domène	4,8	3,1	87,0

Il apparaît ainsi que l'industrie a continué à se localiser dans l'agglomération - plus précisément dans les banlieues - et l'on ne note pas de tendance importante à des implantations hors de la cuvette (1) (les implantations dans le secteur du Voironnais, non comptées ici, restant de toute façon dans un rapport très faible). A l'intérieur de celle-ci, on peut évaluer l'importance prise par les deux zones principales :

(1) Les difficultés de vente des terrains de la Z.I. de Moisans-Voreppe équipés par la S.A.D.I. et vendus à un prix assez bas (28 F/m<sup>2</sup> contre 42 F/m<sup>2</sup> à St Egrève et Fontaine, en 1973, où les ventes sont plus faciles) en sont un indice assez probant.

Cf. sur ce point : DARBAS B., DIDON B., VATTOUX J.P. : "La Zone Industrielle de Voreppe-Moirans" - Etude de cas - U.E.R. Urbanisation-Aménagement de Grenoble - juin 1976 - 43 p. + annexes.



- le sud où s'effectue 59 % de la consommation de terrains industriels (Echirolles, Eybens, St Martin d'Hères, Grenoble, Pont de Claix),

- le nord-ouest où se consomme le quart de la surface industrielle nouvellement créée (Veurey, St Martin le Vinoux, St Egrève, Sassenage).

Le cas de Veurey montre une tendance à l'implantation assez éloignée, mais la consommation dans les autres communes dénote surtout un renforcement des pôles industriels existants comme Pont de Claix ou surtout un "remplissage" des espaces encore disponibles tels qu'Echirolles, Eybens ou Saint Martin d'Hères.

Ces données qui retracent la réalité foncière de l'industrialisation peuvent être utilement comparées avec les prévisions qui ont précédé - et peu ou prou inspiré - l'établissement du S.D.A.U. et le parti stratégique de report de l'urbanisation sur le Voironnais au vu de la tendance, à terme, à la saturation de la cuvette grenobloise.

Sur les 20.000 hectares du G.U. de Grenoble, la surface urbanisée était en 1968 de l'ordre de 5.000 ha. A l'horizon 1975, la consommation additionnelle prévisible en sol urbain était d'environ 2.500 ha, dont plus de 650 ha. pour l'industrie, compte tenu d'un accroissement de la population active secondaire de 30.000 personnes (500 ha.) et des desserrements (150 ha.) nécessités par l'état du tissu urbain (1).

Faute d'un bilan foncier plus complet, la comparaison, en ce qui concerne les terrains industriels, entre prévisions et réalisations (650 ha. et 154 ha.) montre, à tout le moins, qu'une nouvelle évaluation devrait être menée, quant aux possibilités d'utilisation des sols dans la cuvette grenobloise, avant d'engager un processus de report de l'urbanisation. Celui-ci risque, en effet, d'être trop volontariste

---

(1) D'après J.F. PARENT : "Problèmes du groupement d'urbanisme de Grenoble" - in Revue : "Urbanisme" - n° 107 - pp. 34 à 41.

et normatif par rapport aux mécanismes réels de formation de l'agglomération..., à moins que la modestie des réalisations envisageables contribue à poser la question de la maîtrise de ces mécanismes par les collectivités intéressées.

## 2 - L'espace du tertiaire

Si le tertiaire s'est développé de façon relativement récente dans l'agglomération, il est resté également concentré spatialement dans le centre de la commune de Grenoble jusqu'à une époque assez proche. Ce n'est que depuis la fin des années 60 que l'on constate de nouvelles tendances dans la localisation des activités commerciales, éducatives, administratives et culturelles. Assimilant, dans une démarche fonctionnaliste les trois notions de tertiaire, de ville et de fonctions centrales - notions aussi vagues et empiriques les unes que les autres - le Livre Blanc pour l'Aménagement de la Région Grenobloise (1) donne comme titre à l'une de ses cartes : "Destructuration de la ville par éclatement des fonctions centrales" et constate que "les éléments constitutifs de ce qui fait la ville tendent ainsi à s'éloigner les uns des autres, imposant aux usagers de remplacer la proximité physique des fonctions centrales par des déplacements multipliés" (2).

Si cette présentation réduit la ville à son centre, et ce centre à des fonctions regroupées sous le vocable de tertiaire, elle n'en révèle pas moins un certain nombre de tendances que nous essaierons de retracer brièvement, avec le bénéfice, il est vrai, du recul de quelques années.

### 2.1 - Les tendances de localisation du tertiaire

On peut regrouper les évolutions observées en deux types distincts :

- un mouvement d'élargissement du centre s'est opéré, essentiellement par le biais de la localisation d'établissements administratifs

---

(1) Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise : "Le Livre Blanc pour l'aménagement de la région grenobloise" - 152 p.

(2) Le Livre Blanc - op. cit. - p. 48.

entre 1967 et 1971 : Hôtel de Police et Rectorat à l'Est, Hôtel de Ville et Hôtel des Postes au Sud, spécialisant cette partie du centre, autour de la Préfecture, dans les tâches dépendant du fonctionnement de l'appareil d'Etat. Cette tendance à l'élargissement et à la spécialisation du centre se manifeste également au niveau des bureaux privés dont le marché - procédant souvent par transformation des logements - tend à être la caractéristique dominante de la partie Ouest et Sud du centre, entre la Place Grenette et la Gare, et dans le quartier Championnet, jusque sur les Grands Boulevards (1),

- un éclatement sur le reste de l'agglomération des activités autrefois localisées dans le centre. Ainsi, l'enseignement supérieur et la recherche qui lui est liée ont occupé de façon progressive, jusqu'en 1968 environ, le Domaine Universitaire de Gières et St Martin d'Hères créé en 1961. Avec la Maison de la Culture (1968) et le Conservatoire Régional de Musique (1969), le nouveau Sud accueille deux équipements culturels qui relèguent nettement ceux du centre ancien, le Théâtre et la Salle des Concerts, au deuxième rang. Egalement au Sud se localisent d'importants immeubles administratifs : Sécurité Sociale, Direction Départementale de l'Agriculture, Crédit Agricole.

Enfin, et probablement surtout, l'appareil commercial va contribuer fortement à la création de pôles secondaires au sein de l'agglomération. En effet, entre 1968 et 1972, se sont implantés quatre magasins à grande surface en périphérie, qui ont fortement contribué à structurer le type de consommation de larges fractions de la population en même temps que les déplacements d'achats par l'option très affirmée en faveur d'une desserte routière privilégiant l'usage de l'automobile. Il s'agit de Record 1 à St Martin d'Hères et Record 2 à Fontaine, créés par le groupe à capitaux locaux Genty-Cathiard, et de Carrefour à Meylan et à Echirolles. Ce dernier établissement fut, en fait, l'élément initial et central d'un ensemble commercial important ouvert en 1975-1976. "Grand'Place", tel est son nom, est selon ses promoteurs un "centre de vie et de commerce", tentative d'association d'activités culturelles multiples aux activités strictement commer-

---

(1) Sur ce point, cf. A. JEANTET - op. cit. - pp. 198-à 204, qui analyse ces tendances à partir de deux enquêtes récentes : A.U.A.G.-B.I.E.N.-SEDALP : "Les bureaux dans la région grenobloise" - 1970 - et O.R.E.A.M.-A.U.A.G.-E.P.U.R.E.S. : "Le marché des bureaux dans les agglomérations de Grenoble et St Etienne" - 1973.

ciales, à côté d'immeubles de bureaux, dans le but de réaliser, au coeur de la Z.U.P. de Grenoble-Echirolles, un "centre-relai" structurant la croissance de l'agglomération vers le Sud. Il y a donc là une production sociale originale, celle d'une nouvelle centralité pour l'agglomération grenobloise, conçue pour la consommation de masse et en fonction d'une accessibilité quasi-exclusivement automobile. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, de constater que le groupe social qui se manifeste le plus en matière d'aménagement du centre traditionnel - et particulièrement en matière de politique d'accessibilité - est celui... des commerçants.

## 2.2 - Le tertiaire tend à se disperser dans l'agglomération

Les mouvements que nous venons de présenter en matière de localisations tertiaires représentent des tendances à la transformation dans la distribution spatiale de ce groupe d'activités économiques, particulièrement important en matière d'emplois mais aussi de "génération" des déplacements. Cette distribution est cependant marquée par un "héritage" important, et l'étude statistique rend compte de cette double réalité. Une analyse faite par l'A.U.R.G. (1) montre, en effet, ce qu'on peut appeler une tendance à la diffusion du tertiaire dans l'agglomération, Grenoble restant le centre essentiel.

TABLEAU N° 13  
Nombre d'emplois tertiaires

	1969		1973		73/69
		%		%	
Grenoble	21 500	83,5	24 850	74	+ 3 300
Reste Agglomération	4 200	16,5	8 700	-26	+ 4 500
TOTAL	25 750	100	33 500	100	+ 7 750

(1) Les données utilisées dans ce paragraphe sont issues d'une note de l'A.U.R.G. : "Analyse de l'évolution des emplois tertiaires dans l'agglomération grenobloise - 1969-1973" - 31 janvier 1974.

Le fichier de base ne prend pas en compte les emplois des collectivités locales et des administrations, ni les établissements de moins de 10 salariés.

En effet, l'accroissement de 7 750 emplois tertiaires enregistré de 1969 à 1973 pour les établissements pris en compte se répartit à raison de 42 % sur Grenoble (+ 3 300) et de 58 % dans le reste de l'agglomération ; ce mouvement se traduit par une diminution rapide de la part de la commune centre dans les emplois tertiaires (- 10 % en 4 ans), au profit de la périphérie.

La prise en compte des établissements importants renforce encore ce constat (On notera que la période d'étude est très exactement celle de la création des grandes surfaces périphériques et des magasins d'ameublement en banlieue) ; les communes périphériques comptaient en 1969 2 établissements de plus de 200 salariés (soit 725 emplois), et en 1973, 7 établissements de cette catégorie, représentant 2 632 emplois.

De même, l'analyse des établissements de plus de 50 salariés (cf. tableau ci-dessous) montre que leur nombre est en augmentation sur Grenoble (11 établissements supplémentaires, soit + 14 % en 4 ans) mais que le rythme d'accroissement est beaucoup plus rapide sur les autres communes de l'agglomération (24 établissements, soit + 141 % en 4 ans).

TABLEAU N° 14

Nombre d'établissements tertiaires de plus de 50 salariés

	1969		1973	
	Nbre	%	Nbre	%
Grenoble	81	82	92	69
Reste Agglomération	17	18	41	31
TOTAL	98	100	133	100

Cette tendance à la localisation périphérique du tertiaire semble se polariser plus particulièrement sur quatre communes de la proche banlieue, qui comptent à elles seules la moitié des emplois tertiaires de l'agglomération, sauf Grenoble.

TABLEAU N° 15

Nombre d'emplois dans les établissements tertiaires  
de plus de 10 salariés

	1969		1973	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Echirolles	632	15,05	1 587	18,24
Meylan	93	2,21	635	7,30
Fontaine	878	20,90	1 360	15,63
St Martin d'Hères	565	13,45	769	8,84
TOTAL 4 communes	2 168	51,62	4 351	50,01
TOTAL Agglo. (moins Grenoble)	4 200	100	8 700	100

On pourrait sans doute distinguer dans cet ensemble deux groupes de "profils" distincts :

- celui des communes déjà importantes au regard de notre indicateur, et dont l'accroissement est faible (Fontaine, Saint Martin d'Hères),

- celui des communes partant d'un niveau bas et connaissant une croissance rapide (Meylan).

Le cas d'Echirolles se signale par son dynamisme particulier et il est probable que des données plus récentes intégrant l'opération de Grand'Place, le nouveau centre Sud, lui donneraient une importance nouvelle, partagée avec Grenoble.

### 3 - Le Logement

On retrouve dans l'étude du logement bon nombre de constats que l'analyse des données démographiques permet de faire, ce qui n'a rien d'étonnant. Néanmoins, elle introduit une possibilité différente de "lecture" des différenciations dans l'occupation des espaces de la cuvette et, à ce titre, elle permet de préciser quelque peu la "toile de fond" socio-économique du système des déplacements.

### 3.1 - Données générales

En mars 1973, le parc total s'élevait à 134 351 logements pour toute l'agglomération (31 communes) dont 69 175 (51,4 %) à Grenoble. Ayant travaillé pour les deux périodes 1954-1965 et 1964-1972, à partir de deux sources distinctes ne retenant pas la même définition de l'agglomération, il ne nous est pas possible d'évaluer avec rigueur le nombre total de logements neufs, mais on peut affirmer sans risque d'erreur que plus de la moitié du parc de logements de l'agglomération a été construit depuis 1954. Le rythme de la construction a cependant considérablement varié au cours des années et il faut remarquer les mauvais résultats de cette activité depuis 1973 : "Le nombre total de logements en cours de construction (...) stagne depuis plus de deux ans à un niveau médiocre" (1). Si l'on examine la structure de cette construction et sa répartition, un certain nombre de caractéristiques se dégagent au cours de l'évolution des vingt dernières années.

Au cours de la première phase, l'effort de construction répondant - même de façon insuffisante - à l'afflux de population, a été localisé, à Grenoble, principalement autour et au Sud des Grands Boulevards, jusqu'aux limites de l'aérodrome Jean Mermoz (cf. carte n° p. ). Cette construction neuve d'immeubles collectifs, sous l'impulsion, essentiellement, de la promotion immobilière privée, a produit une urbanisation "anarchique" au sein de laquelle les conseils municipaux successifs se sont efforcés de tracer un réseau de voirie utilisable, ... et qui donne cependant beaucoup de soucis aux actuels responsables du plan de circulation ! Certes la construction de logements individuels a continué dans cette zone, mais les chiffres (2) montrent que la tendance est, au cours de cette période, à la densification verticale autant qu'à l'occupation de la surface disponible.

---

(1) *Bulletin Construction-Logement n° 145 - 1er trimestre 1975 - D.D.E. - A.U.R.G. - G.I.E. - Fi. De. Log.*

(2) *Eric CONAN : "Contribution à l'étude d'une politique municipale du logement - Le cas de Grenoble 1965-1975" - Institut d'Etudes Politiques de Grenoble - Mémoire dans le cadre du séminaire "Aménagement du Territoire et Urbanisation" - 1975-76 sous la direction de MM. C. DOMENACH et P. PREAU - p. 29.*



EXTENSION DE LA CONSTRUCTION DE 1952 à 1961

Ville de Grenoble - Régie Municipale Autonome Gaz et Electricité - Carte  
mise à jour le 31 décembre 1961.

(Le fond de plan utilisé pour cette carte date des années 70. En  
conséquence, on y trouvera un certain nombre de voiries qui n'exis-  
taient pas encore à l'époque)



Années	Nombre moyen de logements par immeuble neuf	Nombre moyen d'étages par immeuble neuf
1950	6	5 à 8
1954	10	
1959	15	10 à 15

Si par rapport au nord des Grands Boulevards et à la ville existante l'urbanisation du Sud apparaît à cette époque comme production de banlieues nouvelles, celles-ci se localisent également sur les communes périphériques et le rapport des constructions neuves à Grenoble et dans le reste de l'agglomération s'inverse vers le début des années 1960.

TABLEAU N° 16  
Répartition de la construction de logements  
dans l'agglomération grenobloise (1)  
(1954-1965)

	Nombre de logements neufs à Grenoble	Nombre de logements dans l'agglomération(*) sans Grenoble	Rapport : Grenoble/Reste de l'agglomération
1954-1961	17 773	9 351	1,90
1961-1965	9 451	10 951	0,86

\* Agglomération de 14 communes : Corenc, Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, La Tronche, Meylan, Poisat, Pont de Claix, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Saint-Egrève, Saint Martin d'Hères, Saint Martin le Vinoux.

Au total, 47 526 logements neufs ont donc été construits dans l'agglomération de 14 communes entre 1954 et 1965, dont 27 224 (57,2%) à Grenoble et 20 302 dans les communes périphériques. Parmi celles-ci, on notera que trois communes de la zone Sud (Echirolles, Pont de Claix et Saint Martin d'Hères) ont vu se localiser sur leur territoire environ 40 % de la construction des banlieues entre 1957 et 1965, soit 7 949 logements (2).

(1) Source : "Etude de la demande de logements pour la Z.U.P. de Grenoble-Echirolles" - S.A.D.I. - octobre 1965 - cité par E. CONAN op. cit. - p. 38.

(2) Calculé d'après les chiffres cités par La Nouvelle Critique n° 10 (191) Nouvelle série, janvier 1968, p. 9, qui semble utiliser également le document de la S.A.D.I. cité par E. CONAN.

Pour étudier la période suivante, il a été possible d'exploiter les déclarations d'achèvement de travaux (D.A.T.) enregistrées par la D.D.E. - U.O.C., de 1964 à 1972, pour les 21 communes du Groupement d'Urbanisme. Les données ainsi obtenues ne sont donc pas homogènes avec celles précédemment étudiées et bien que les périodes étudiées se chevauchent sur 2 ans, le "raccordement" des deux séries statistiques n'a pas été possible, ainsi qu'il apparaît sur le graphique n° 3 p. 269.

Au cours des neuf années prises en compte, 34 662 logements neufs ont été construits dans les 21 communes du G.U.. On observera tout d'abord que la part des logements collectifs est de 91,6 % de ce total sur l'ensemble de la période, avec un maximum de 94,4 % en 1968 et un minimum de 86,9 % en 1972. Par ailleurs, il apparaît nettement, d'après le tableau n° 17, que ce sont les communes périphériques qui accueillent l'essentiel des logements neufs, sauf lorsque Grenoble est le siège d'une opération importante, en général impulsée et maîtrisée par la collectivité locale : c'est le cas, par exemple, de l'année 1968 avec la construction du Village Olympique et de la cité Malherbe.

TABLEAU N° 17  
REPARTITION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS L'AGGLOMERATION  
GRENOBLOISE DE 1964 A 1972

	Nb. logts neufs à Grenoble	Nb. de logts neufs ds l'agglo. (*) sans Grenoble	Rapport Grenoble/ Reste de l'agglo.
1964	2 149	2 180	0,99
1965	2 143	4 350	0,49
1966	1 103	2 972	0,37
1967	1 047	2 147	0,49
1968	2 830	992	2,85
1969	492	3 238	0,15
1970	778	3 125	0,25
1971	448	2 125	0,21
1972	834	1 703	0,49

(\*) Agglomération de 21 communes (G.U.)

GRAPHIQUE N° 3

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS DANS L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

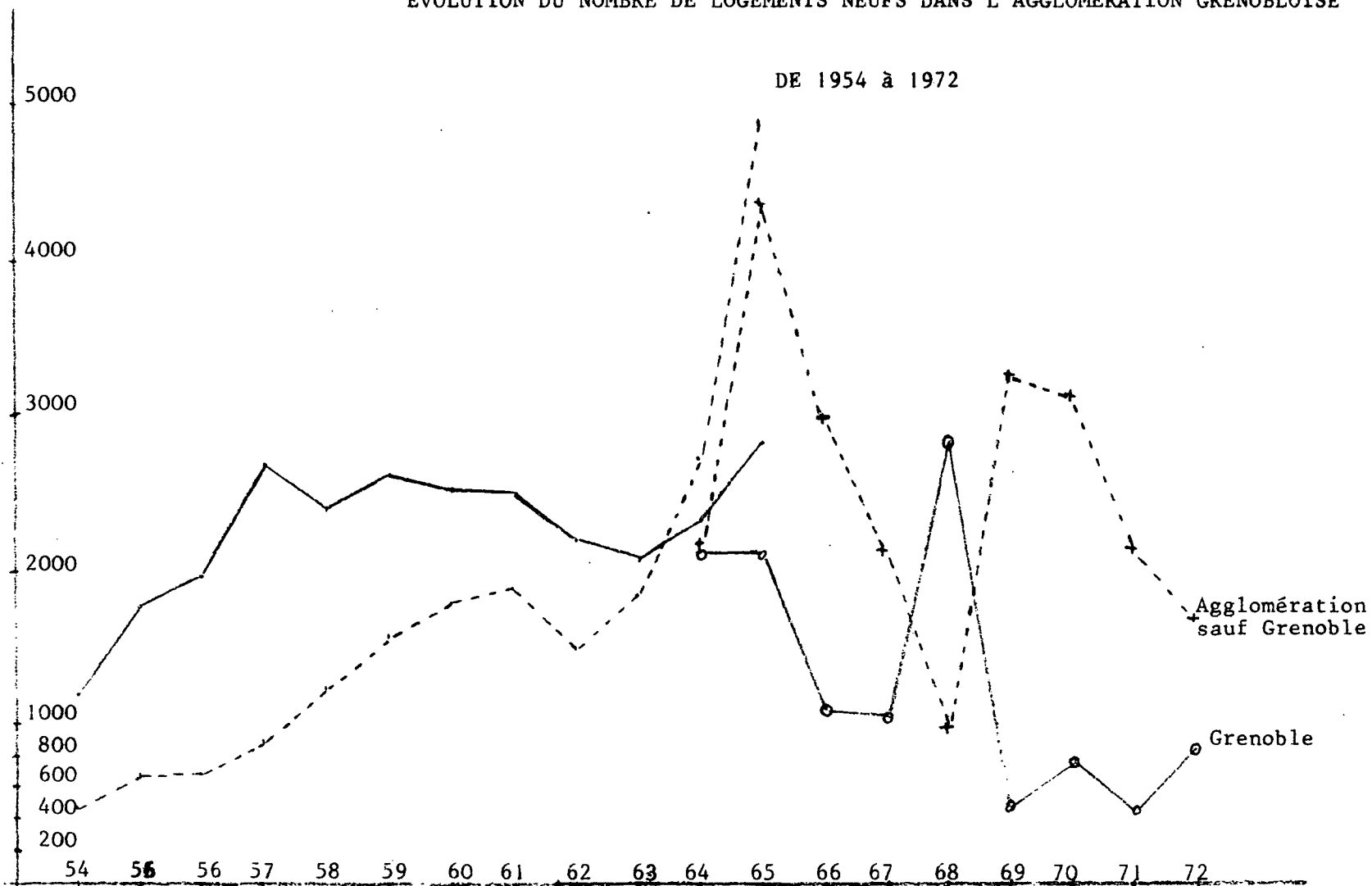


TABLEAU N° 18  
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS DANS LES 21 COMMUNES DU G.U. DE  
1964 à 1972

	Collectifs	%	Individuels	%	Coll. + Ind.	%
Grenoble	11 617	36,60	207	7,13	11 824	34,11
Claix	32	0,10	264	9,09	296	0,85
Corenc			178	6,13	178	0,51
Domène	284	0,89	74	2,55	358	1,03
Echirolles	3 962	12,48	312	10,75	4 274	12,33
Eybens	469	1,48	125	4,31	594	1,71
Fontaine	2 267	7,14	129	4,44	2 396	6,91
Gières	274	0,86	75	2,58	349	1,01
Meylan	1 914	6,03	279	9,61	2 193	6,33
Montbonnot	136	0,43	131	4,51	267	0,77
Murianette			140	0,48	140	0,04
Noyarey			50	1,72	50	0,14
Poisat	22	0,07	100	3,44	122	0,35
Pont de Claix	1 921	6,05	54	1,86	1 975	5,70
Saint Egrève	1 456	4,59	275	9,47	1 731	4,99
Saint Martin d'Hères	4 732	14,81	160	5,51	4 892	14,11
St Martin le Vinoux	296	0,93	92	3,17	388	1,12
Sassenage	389	1,23	77	2,65	466	1,34
Seyssinet	1 469	4,63	69	2,38	1 538	4,44
Seyssins	219	0,69	133	4,58	352	1,02
La Tronche	300	0,95	105	3,62	405	1,17
TOTAL G.U.	31 759	100	2 903	100	34 662	100
Total de 1964 à 1972						
34 662 logements dont 91,62 % de collectifs						

Le tableau n° 18 permet de localiser la construction des logements en distinguant entre individuels et collectifs. Il ressort que la commune centre a vu sa part s'établir à 34 % de l'ensemble de l'agglomération pour les neuf années étudiées, part qui s'élève à 36,6 % en ce qui concerne les logements collectifs.

La lecture de ce tableau peut être simplifiée si l'on remarque que 93,3 % de la construction neuve se localise sur 14 communes et 85,92 % sur 8 d'entre elles seulement.

TABLEAU N° 19  
REPARTITION SPATIALE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS  
DANS 14 COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE 1964 à 1972

	%	TYPE	% cumulés
Grenoble	34,11		34,11
St Martin d'Hères	14,11	A = 33,35%	48,22
Echirolles	12,33		60,55
Fontaine	6,91		67,46
Meylan	6,33	B = 21,46%	73,79
Pont de Claix	5,70		79,49
St Egrève	4,99		84,48
Seyssinet	4,44		88,92
Eybens	1,71	C = 7,38%	90,63
Sassenage	1,34		91,97
La Tronche	1,17		93,14
St Martin le Vinoux	1,12		94,26
Domène	1,03		95,29
Gières	1,01		96,3

On peut alors déterminer trois types de communes dans cet échantillon, en fonction de leur taille et de leur localisation dans l'agglomération, Grenoble constituant un type particulier. Le type A regroupe les trois communes de 30.000 à 40.000 habitants, limitrophes de Grenoble et qui en constituent les banlieues immédiates : St Martin d'Hères, Echirolles et Fontaine, où l'on assiste à un remplissage et à une densification de l'espace, phénomène analogue à ce qu'on observe sur le territoire de la commune centre.

Quatre communes constituent le type B avec les mêmes caractéristiques de taille (environ 15 000 habitants) et d'éloignement par rapport au centre : Meylan, Pont de Claix, St Egrève et Seyssinet, pour lesquelles le phénomène d'urbanisation est, à des degrés divers, relativement récent.

Le type C regroupe des communes de taille nettement inférieure à 10 000 habitants où la construction de logements neufs de 1964 à 1972 est relativement peu importante au regard de l'ensemble de l'agglomération. Leur localisation amène à les classer en deux groupes : Eybens, La Tronche et St Martin le Vinoux sont toutes trois limitrophes de Grenoble ; Sassenage, Domène et Gières sont au contraire des communes éloignées en périphérie.

La prise en compte du seul logement collectif amène au même constat avec une "concentration" supérieure surtout dans le type A et un classement différent à l'intérieur du type B, alors que le type C n'a qu'une moindre importance.

TABLEAU N°20 - REPARTITION DES LOGEMENTS COLLECTIFS

	%	Type	% cumulés
Grenoble	36,60		36,60
St Martin d'Hères	14,81	A = 34,43 %	51,41
Echirolles	12,48		63,89
Fontaine	7,14		71,03
Pont de Claix	6,05	B = 21,3 %	77,08
Meylan	6,03		83,11
Seyssinet	4,63		87,74
St Egrève	4,59		92,33
Eybens	1,48	C = 6,34 %	93,81
Sassenage	1,23		95,04
La Tronche	0,95		95,99
St Martin le Vinoux	0,93		96,92
Domène	0,89		97,81
Gières	0,86		98,67

On voit alors que Grenoble et les trois communes du type A ont concentré 71 % de la construction de logements collectifs de 1964 à

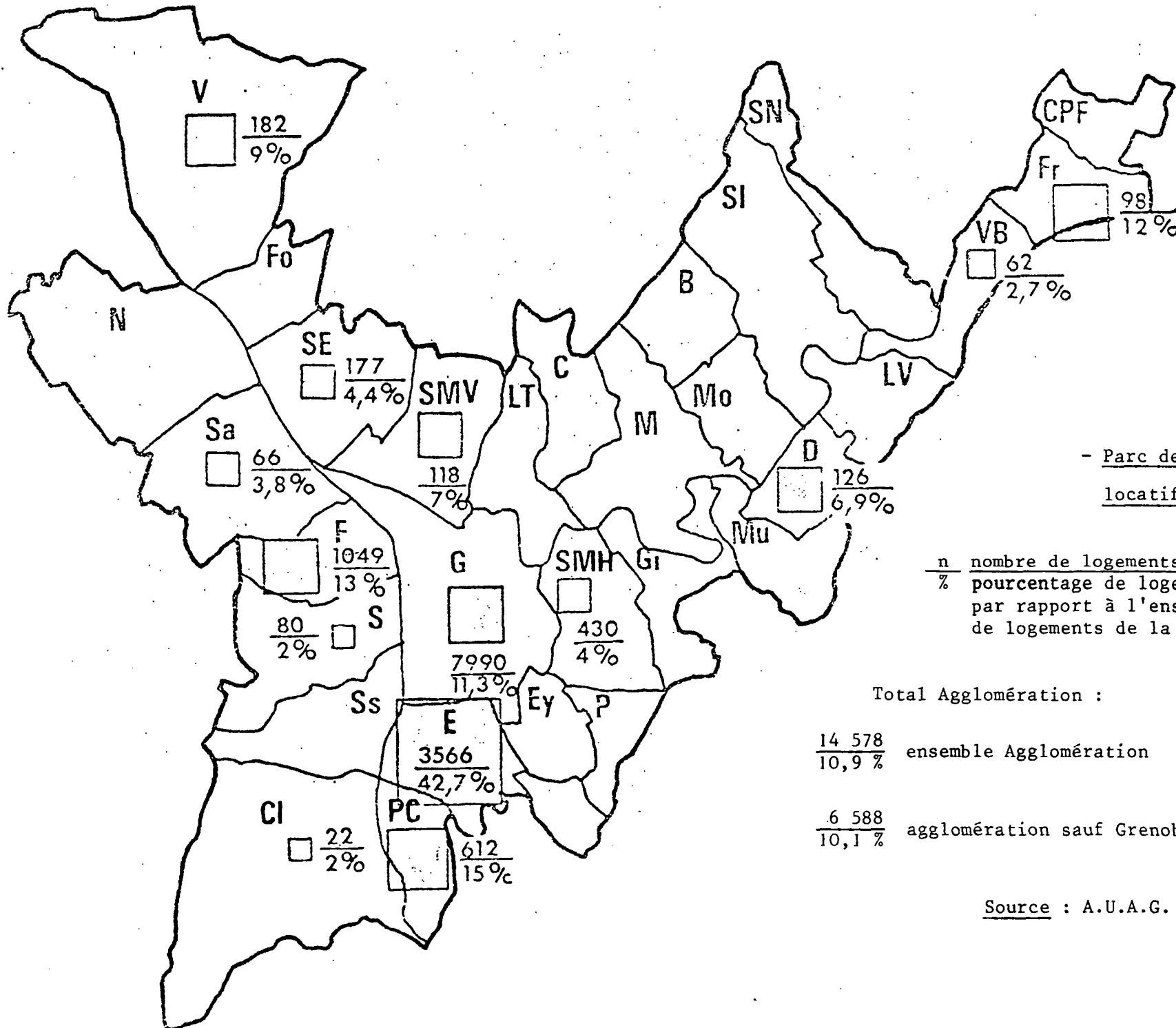
1972. En prenant en compte les 4 communes du type B, il apparaît que cette construction se localise pour 92,3% sur huit communes seulement parmi les 21 composant le Groupement d'Urbanisme.

### 3.2 - Le logement social

Il n'est à l'évidence pas possible, dans le cadre d'un tel travail, d'examiner tous les aspects de la question du logement. Il nous a paru cependant important de retenir un point particulier, le logement social (H.L.M., I.L.N., I.L.M.), qui met en évidence de fortes différences entre communes au sein de l'agglomération. Cette appellation, fort criticable dans la mesure où, on le sait, les conditions de solvabilité écartent de nombreux ménages, parmi les plus défavorisés, de l'accès à ce type de logement, désigne cependant un secteur où l'action des collectivités locales revêt sans doute le plus d'importance, même corsetté financièrement et réglementairement.

Il apparaît tout d'abord que les logements sociaux locatifs sont au nombre de 14 578, soit 10,9 % du parc de logements de l'agglomération (31 communes) en 1973. La répartition de ces logements sociaux est cependant très différente sur l'espace. En effet, 17 communes n'en ont aucun sur leur territoire. Parmi les 14 autres communes, 5 d'entre elles disposent de 13 647 logements sociaux locatifs, soit 93,61 % de l'agglomération : il s'agit d'Echirolles, Fontaine, Grenoble qui, à elle seule, compte 54,81 % du total, Pont de Claix et Saint Martin d'Hères.

Par ailleurs, la mesure de la part du parc de logements sociaux dans le parc total de la commune fait ressortir le cas particulier d'Echirolles qui, avec un taux de 42,7 %, se détache, sans commune mesure, du reste de l'agglomération. Si Fontaine (13,1 %), Grenoble (11,3 %) et Pont de Claix (15 %) se situent légèrement au-dessus de la moyenne, par contre Saint Martin d'Hères (4,1 %) se caractérise par son faible niveau en matière de logements de ce type. Il est évident que les explications de ces différences font intervenir des facteurs qui ne relèvent pas de la seule politique communale. Notamment, comparer le parc de logements sociaux à la



- Parc de logements sociaux  
locatifs (H.L.M., I.L.M., I.L.N.)

$\frac{n}{\%}$  nombre de logements sociaux  
pourcentage de logements sociaux  
par rapport à l'ensemble du Parc  
de logements de la commune

Total Agglomération :

$\frac{14\ 578}{10,9\ \%}$  ensemble Agglomération

$\frac{6\ 588}{10,1\ \%}$  agglomération sauf Grenoble

Source : A.U.A.G.

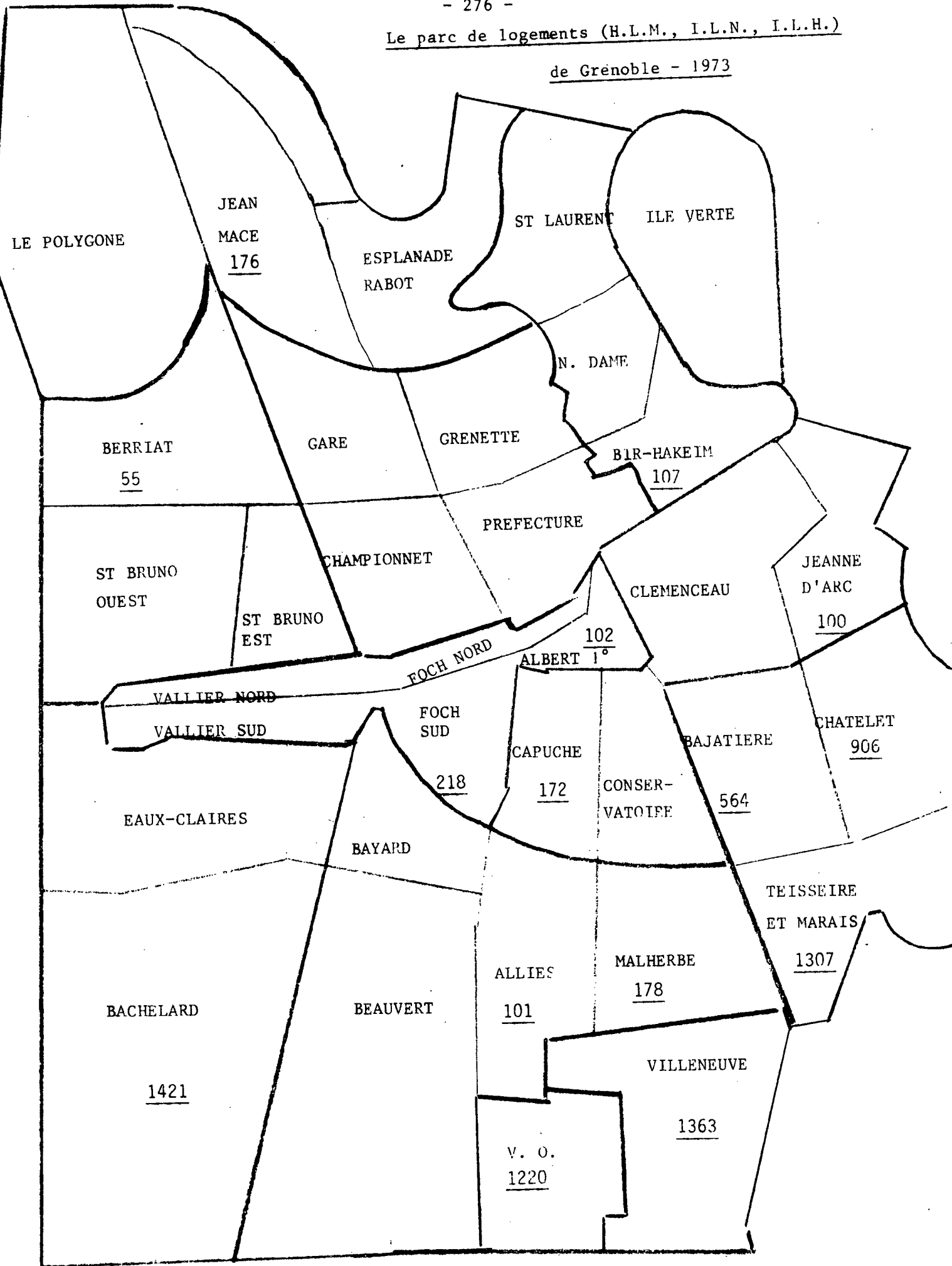


totalité du parc fait intervenir fortement l'importance de l'urbanisation ancienne (Grenoble et Fontaine essentiellement), contrastant avec l'urbanisation très récente d'Echirolles. Par ailleurs, les conditions du financement de la construction, et plus particulièrement du financement de la libération des sols, différencient fortement les communes en fonction de leurs capacités financières (ce qui amène St Martin d'Hères à accueillir principalement de la promotion privée) et en fonction des opportunités foncières (ce qui explique notamment la bonne place d'Echirolles).

Dès lors, le logement social (ou tout au moins appelé tel) se trouve très concentré sur une zone très précise de la cuvette grenobloise : Sud de la commune de Grenoble (avec, par ordre d'ancienneté, les ensembles Châtelet, Bajatière et Teisseire, puis Bachelard, puis Village Olympique et Villeneuve) et commune d'Echirolles. Mais cette concentration n'est pas elle-même homogène, compte tenu d'une part de l'importante séparation qui éloigne Echirolles de Grenoble, d'autre part des productions successives sur le sol grenoblois qui présentent chacune des caractéristiques particulières.

Le parc de logements (H.L.M., I.L.N., I.L.H.)

de Grenoble - 1973



## II - LA SPECIALISATION SOCIALE DES ESPACES DE L'AGGLOMERATION

---

Nous avons déjà rendu compte (cf. supra Section I, III) de certaines caractéristiques démographiques globales : changement de la taille de l'agglomération et de la répartition géographique de la population avec la croissance des banlieues et modification de la structure des catégories socio-professionnelles de la population active.

Il nous faut maintenant spécifier comment, sous l'effet des phénomènes de localisation que nous venons d'étudier, les modifications de la structure démographique - et particulièrement celles de la population active - en se distribuant différenciellement sur l'espace, tendent à produire une spécialisation sociale des diverses communes de l'agglomération.

Il n'a pas été possible de mener l'analyse jusqu'en 1975, compte tenu de l'avancement insuffisant du dépouillement du dernier recensement. Au vu des résultats globaux énoncés précédemment, on mesure le "manque à analyser" qui en résulte, surtout en ce qui concerne les banlieues.

Même limitée dans le temps, l'étude de la population active permet cependant de préciser l'esquisse que nous avons ébauchée du phénomène d'agglomération de la force de travail et de mieux saisir ce que peut recouvrir la notion générale de bassin de main d'oeuvre.

### 1 - Actifs et résidents

Il apparaît tout d'abord que les communes se différencient en fonction du taux d'activité de leur population, celui-ci variant en particulier avec la structure par âges. Le tableau ci-dessous rend compte de ces différences en rapportant, pour les communes de plus de 3 000 habitants, la part des actifs à la part de la population totale, dans l'ensemble de l'agglomération, pour l'année 1968 :

TABLEAU N° 21

$\frac{A}{P}$  = % Actifs au lieu de résidence dans l'agglomération

P % Population totale dans l'agglomération

$85 < \frac{A}{P} \leq 96$		$97 < \frac{A}{P} \leq 103$		$\frac{A}{P} > 103$	
St Egrève	86,05	Echirollès	98,06	Voreppe	104,17
St Martin d'Hères	88,13	Pont de Claix	99,32	Grenoble	104,44
Claix	90,32	Fontaine	100,30		
St Martin le Vinoux	91,48	La Tronche	100,42		
Meylan	95,43	Sassenage	100,81		
Eybens	96,00	Domène	101,36		
		Villard Bonnot	102,60		
		Seyssinet	102,75		

Si bon nombre de ces communes sont proches de la "moyenne d'équilibre" - indice compris entre 97 et 103, on doit noter que certaines communes périphériques ont moins d'importance du point de vue de leur population active qu'au regard du total de leur population. Il s'agit le plus souvent de zones récemment urbanisées ayant une population jeune ; mais cette explication vaudrait aussi pour certaines communes du groupe "moyen" et faute d'une possibilité d'investigation plus fine, nous devons nous contenter ici d'en faire le constat. Il est, par contre, assez remarquable d'observer - et nous y reviendrons par la suite - que la commune de Grenoble reste un important réservoir de main d'oeuvre pour l'ensemble de l'agglomération avec une part d'actifs sensiblement supérieure à son poids démographique global, bien qu'en nette décroissance (63 % des actifs au lieu de résidence de l'agglomération en 1954 et 51 % en 1968 ; on peut évaluer approximativement cette part à 44 % en 1975).

## 2 - Tendances de la répartition spatiale de la population active

Nous avons tenté ici de tirer quelques enseignements de l'étude de la structure par C.S.P. de la population active au lieu de résidence, aux recensements de 1954, 1962 et 1968.

### 2.1 - Méthodologie

Le type d'analyse envisagé impose de prendre en compte simultanément les deux aspects du même phénomène : l'évaluation des gran-

deurs numériques et leur poids relatif.

C'est pourquoi nous avons été amenés à retenir deux indicateurs.

- Destiné à quantifier l'importance d'une zone dans la répartition spatiale des différentes catégories socio-professionnelles, le premier critère est un indicateur de distribution spatiale de la C.S.P. étudiée, donnant la part que recueille chaque commune dans les effectifs totaux de la C.S.P. pour l'agglomération. Ainsi, avec 5,68 % des professions libérales et cadres supérieurs en 1968, St Martin d'Hères est la deuxième commune de l'agglomération, après Grenoble, où se localisent les membres de cette C.S.P., alors même que cette C.S.P. n'est pas du tout caractéristique de la structure de sa population active (5 % contre 9 % dans l'agglomération).

- Cherchant à qualifier ce qu'on pourrait appeler le "marquage social" d'un espace par la densité de son occupation par telle couche sociale, le deuxième indicateur est celui de l'importance de la C.S.P. étudiée par rapport à la part de cette C.S.P. dans la population active de l'agglomération. Par exemple, en 1954, la catégorie des ouvriers représente 46 % dans la population active de l'agglomération ; nous dirons alors qu'avec un taux de 62 %, la commune de Fontaine a un caractère ouvrier affirmé.

## 2.2 - Principaux résultats

Il est à l'évidence impossible de restituer ici la totalité du matériau et des résultats que permet sa lecture. Nous nous efforcerons seulement de rendre compte des principales tendances observables.

### 2.2.1 - Les ouvriers

Le phénomène essentiel qu'a représenté la forte croissance des banlieues associée à la progression "asymptotique" de la commune de Grenoble comporte un aspect principal : la tendance à la localisation privilégiée de la catégorie des ouvriers dans ces banlieues

et sa diminution récente à Grenoble. Globalement, la C.S.P. ouvriers connaît l'évolution suivante :

TABLEAU N° 22 - REPARTITION DE LA C.S.P. "OUVRIERS" DANS L'AGGLOMERATION

	1954	1962	1968
GRENOBLE	21 800	28 633	23 585
	58,06%	55,39%	42,66%
AUTRES COMMUNES	15 745	23 065	31 699
	41,94%	44,61%	57,34%
TOTAL AGGLOMERATION	37 545	51 698	55 284
	100 %	100 %	100 %

Dans une première phase d'accroissement important de la catégorie des ouvriers, Grenoble et sa banlieue se partagent à égalité la nouvelle population ouvrière : respectivement 6 833 et 7 320 actifs. Il en résulte que les proportions respectives ne se modifient que faiblement, et en 1962 Grenoble concentre encore 55 % des ouvriers de l'agglomération.

Dans la deuxième période, de faible croissance des effectifs ouvriers, on assiste à une modification rapide et de grande ampleur des données précédentes. Alors que la banlieue voit se poursuivre avec la même intensité le mouvement de localisation périphérique de la population ouvrière (elle gagne 8 634 actifs de cette catégorie de 1962 à 1968), la commune de Grenoble perd 5 048 (soit 21,4 %) de ses ouvriers. Cette inversion brutale fait alors des banlieues le principal lieu de résidence de la population ouvrière avec 57,34 % de cette catégorie.

Néanmoins, avec 23 585 ouvriers en 1968, Grenoble conserve un rôle important de commune ouvrière : 42,66 % des effectifs ouvriers de l'agglomération, ce qui en fait un bassin de main d'oeu-

vre non négligeable. En tout état de cause, la structure sociale de la commune centre s'est trouvée modifiée de façon sensible : alors que la C.S.P. ouvriers formait 42 % de la population active en 1954 et en 1962, elle ne compte plus que pour 36 % des actifs résidents à Grenoble en 1968.

Au sein même des banlieues, les évolutions ne sont pas toutes identiques, et la tendance à la spécialisation sociale s'affirme également.

. On notera tout d'abord, au vu de notre deuxième indicateur, qu'il y a un renforcement du caractère ouvrier des communes déjà ouvrières (y compris Grenoble) durant la première période : sur 16 communes qui avaient, en 1954, un pourcentage d'ouvriers supérieurs ou égal à celui de l'agglomération, 13 se trouvent avoir les mêmes caractéristiques, avec un pourcentage encore plus élevé, en 1962. Dans la période suivante, ce mouvement continue, sauf à Grenoble où l'on a vu qu'il s'était inversé, mais le "marquage social" qu'il suscitait s'atténue assez souvent, du fait du ralentissement général de la progression de la C.S.P. ouvriers.

. Au contraire, les communes du Nord-Est, sur la rive droite de l'Isère (1), déjà peu ouvrières par leur importance et leur structure sociale, voient cette caractéristique s'accentuer encore au profit des catégories supérieures comme nous le verrons plus loin. Elles ne recueillaient en 1954 que 3,74 % des effectifs ouvriers de l'agglomération, 3,52 % en 1962 et 3,42 % en 1968.

. De l'autre côté de l'Isère, sur la rive gauche du Grésivaudan (2), la stagnation des industries traditionnelles a induit une légère diminution de l'importance de cette zone dans les localisations ouvrières : 9,61 % en 1954, puis 8,81 % en 1962 et 8,6 % en 1968. Mais son caractère très ouvrier s'est maintenu et sur les sept communes qui la composent, on en retrouve six en 1968 avec un pourcentage d'ouvriers compris entre 49 % et 70 % (43 % pour toute l'aggloméra-

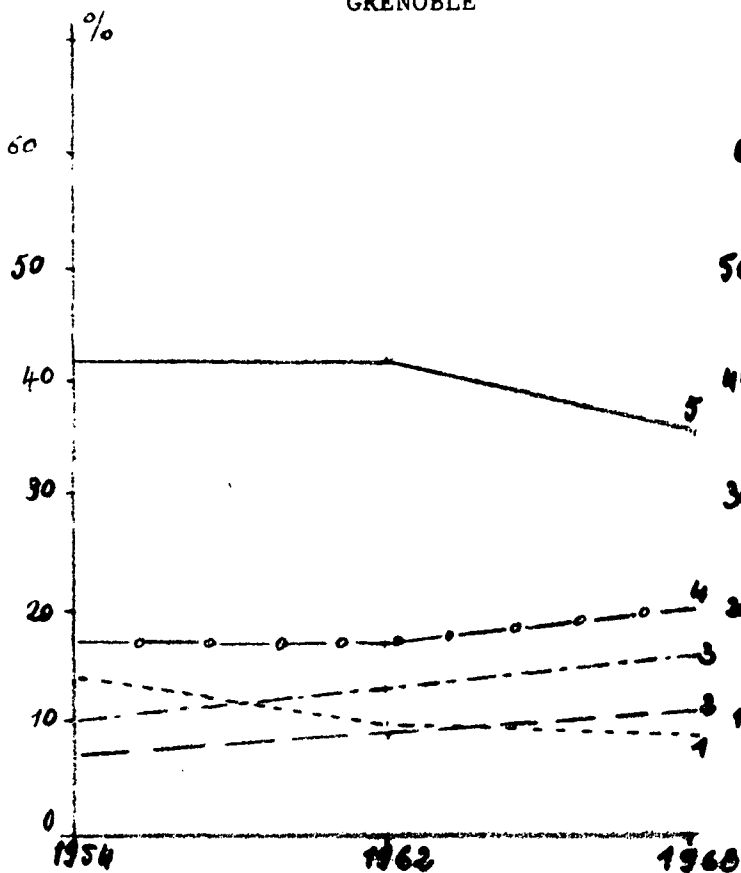
---

(1) *Biviers, Corenc, La Tronche, Meylan, Montbonnot, St Ismier, St Nazaire les Eymes.*

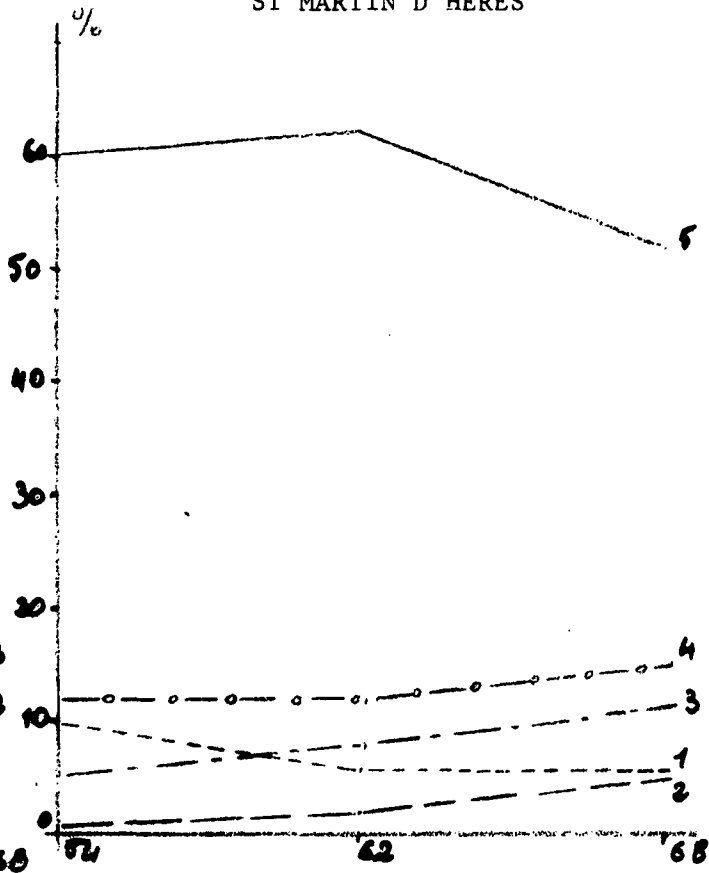
(2) *Champ près Froges, Domène, Froges, Gières, Le Versoud, Murianette, Villard-Bonnot.*

LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE

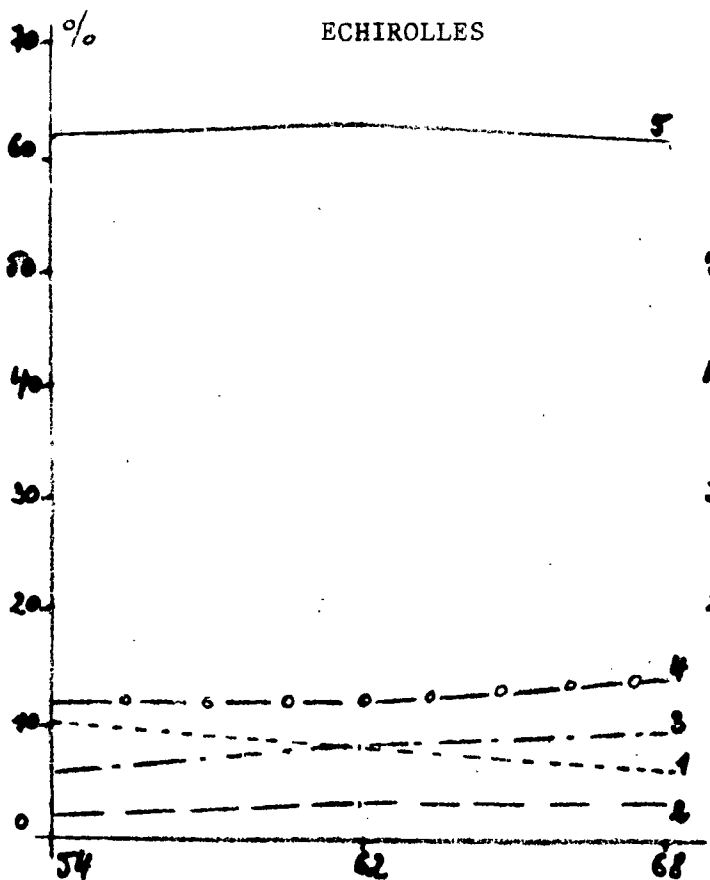
GRENOBLE



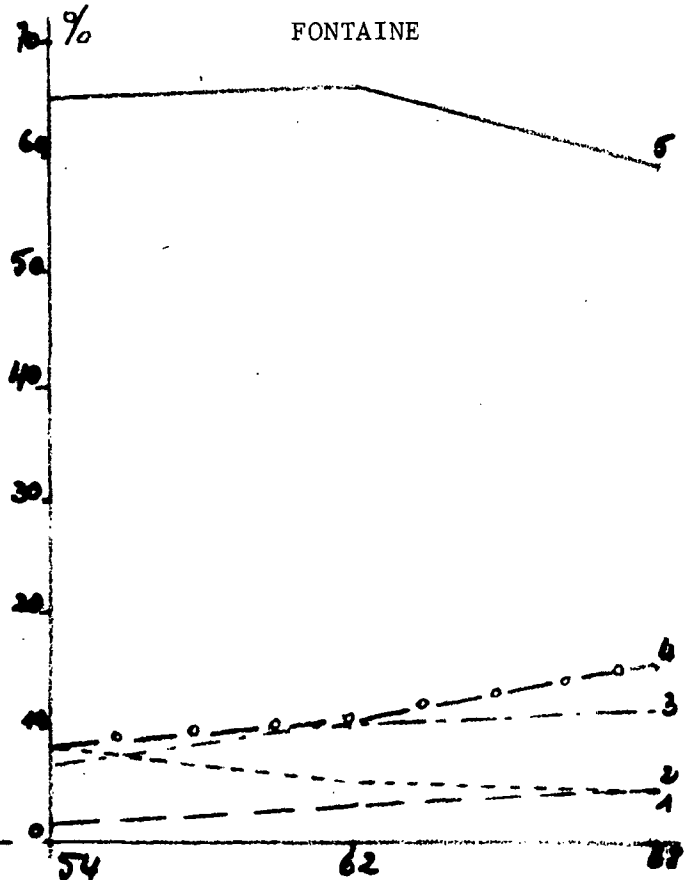
ST MARTIN D'HERES



ECHIROLLES



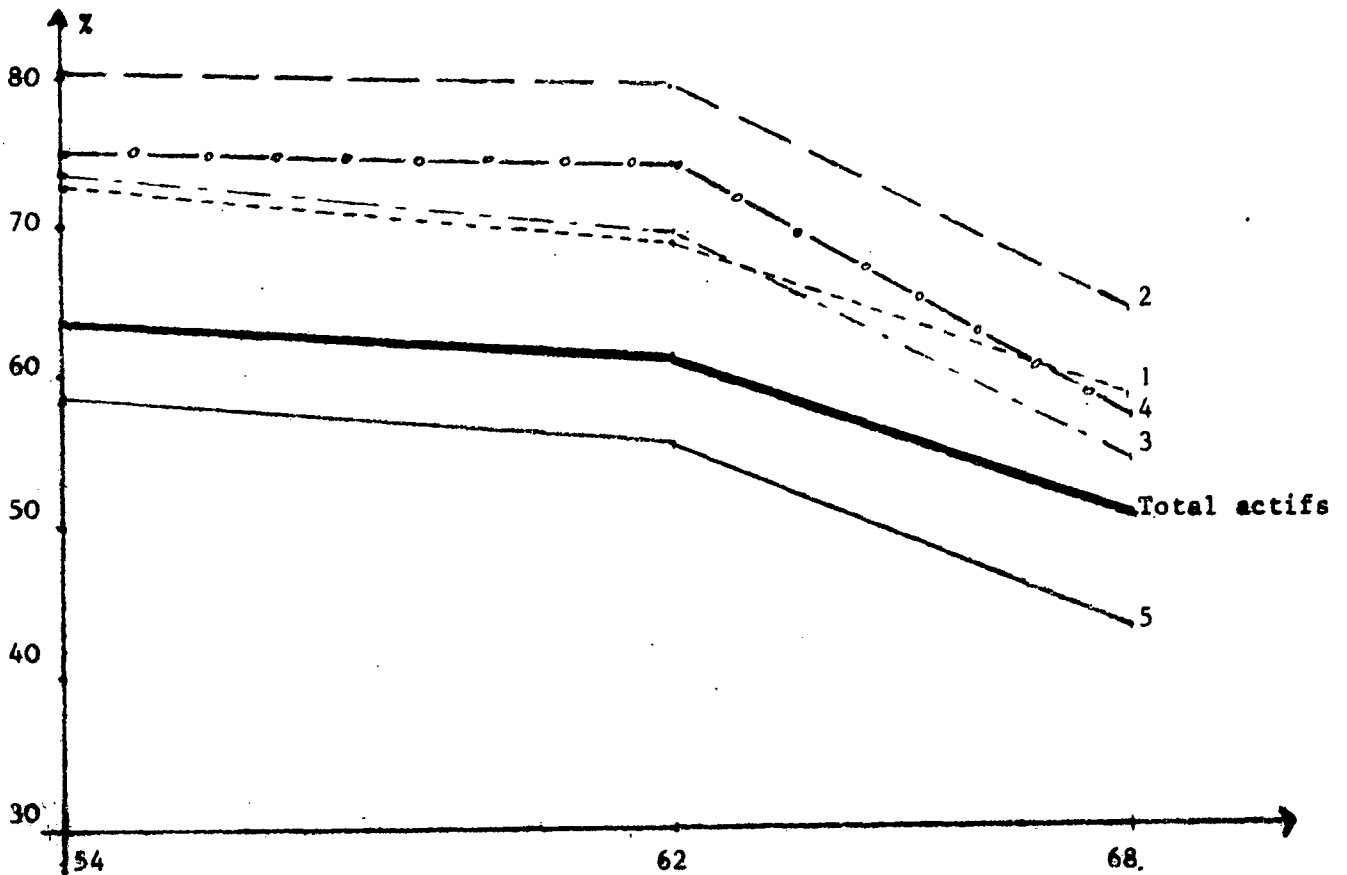
FONTAINE





GRAPHIQUE N° 5

GRENOBLE : PART DES DIFFERENTES C.S.P. PAR RAPPORT A L'AGGLOMERATION



LEGENDE DES GRAPHIQUES

- 1 - C.S.P. Patrons
- - - - 2 - C.S.P. Professions libérales et cadres supérieurs
- · - · - 3 - C.S.P. Cadres moyens
- o - o - 4 - C.S.P. Employés
- 5 - C.S.P. Ouvriers

tion). On observera ici que bon nombre des cadres et employés des industries de cette zone résident sur l'autre rive de l'Isère et effectuent des migrations alternantes (1).

. Le Nord-Ouest, sur la rive droite de l'Isère (2) voit sa part dans la C.S.P. ouvriers s'accroître tout en demeurant modeste : 4,27 % en 1954, 5,16 % en 1962 et 6,74 % en 1968 et ses caractéristiques ouvrières ne sont nettement marquées qu'à Voreppe et St Martin le Vinoux.

. L'essentiel des effectifs ouvriers s'est en fait localisé dans un nombre limité de communes périphériques :

- celles du Sud et de l'Est de Grenoble (3) comptent en 1954 11,91 % des ouvriers de l'agglomération mais ensuite 14,78 % en 1962 et 22,38 % en 1968, date à laquelle cette zone représente donc environ les 4/10 : des banlieues, du point de vue de la C.S.P. ouvriers,

- celles de la rive gauche du Drac, Fontaine, Seyssinet et Sassenage qui passent de 9,11 % des ouvriers de l'agglomération en 1954 à 10,57 % en 1962 et 14,37 % en 1968, soit le quart des banlieues ouvrières à cette date.

Dans toutes les communes de ces deux zones, et pour les deux périodes, la caractéristique ouvrière est nettement marquée au sein de la structure socio-professionnelle, quoiqu'en diminution sur la deuxième période, particulièrement pour St Martin d'Hères et Sassenage.

L'extension de la périphérie s'est effectuée en grande partie en "tache d'huile" et après avoir renforcé les banlieues ouvrières proches (Fontaine et St Martin d'Hères) dans la première période, a atteint quelques zones plus éloignées du centre dans la deuxième phase : Echirolles qui passe de 3,69 % des ouvriers de l'agglomération en 1962 à 6,21 % en 1968, Pont de Claix (3,04 % et 3,95 %), Seyssinet (2,07 % et 3,51 %).

---

(1) Sur ces deux dernières zones, une enquête détaillée a été effectuée récemment : "Etude des migrations alternantes dans la vallée du Moyen-Grésivaudan" - D.D.E. Isère - G.E.P. Cellule Transports - juin 1976.

(2) Le Fontanil, Saint-Egrève, Saint-Martin le Vinoux, Voreppe.

(3) Echirolles, Eybens, Poisat, Pont de Claix, Saint Martin d'Hères.

### 2.2.2 - Les employés

Dans l'intervalle séparant les deux recensements, <sup>de 1954 à 1962</sup> le nombre d'employés passe de 12 025 à 16 173 personnes (+ 34 %). Cette catégorie socio-professionnelle est très concentrée sur la commune centre qui en recueille 75 % des effectifs en 1954 et 72 % en 1962. De façon notable à cette dernière date, on ne localise des employés que dans trois autres communes, toutes limitrophes de Grenoble : 4,6 % à Fontaine, 2,2 % à La Tronche et 4,2 % à Saint Martin d'Hères. Au total, ces quatre communes accueillent donc 82,8 % des employés en 1962, mais seule Grenoble se trouve vraiment marquée par leur poids dans la composition de sa population active (17 % alors que la moyenne de l'agglomération est de 15 %).

Avec une augmentation plus forte de ses effectifs de 1962 à 1968 (+ 5.383 personnes, soit 33,3 %) cette catégorie d'actifs tend à se localiser sur un espace plus large. Bien que Grenoble gagne encore un millier d'employés durant cette période, leur concentration sur son territoire diminue fortement, passant de 72 % en 1962 à 59 % en 1968. Dans le même temps, on voit des fractions importantes de ce type de salariés se localiser dans les banlieues. Les six communes sur lesquelles on peut observer un accroissement important de la C.S.P. employés en concentrent 26 % des effectifs totaux de l'agglomération en 1968, alors que ce taux n'était que de 16 % six ans auparavant. Il s'agit d'Echirolles qui voit "sa part" passer de 1,76 % en 1962 à 4,11 % en 1968, Fontaine (4,59 % et 5,77 %), Pont de Claix (1,34 % et 2,57 %), Saint-Egrève (1,53 % et 2,34 %), Saint Martin d'Hères (4,20 % et 7,93 %) et Seyssinet (1,24 % et 3,23 %).

Ces modifications sont cependant "étalées" sur l'espace et ne modifient pas de façon marquante la structure de la population active des communes concernées. Seule Grenoble reste une commune d'employés avec 20 % de ses actifs dans cette catégorie, pour une moyenne de 17 % dans l'agglomération.

### 2.2.3 - Les cadres moyens

Quantitativement, on trouve pour cette catégorie d'actifs une esquisse assez semblable à celle des employés. Mais, il est intéressant

d'observer qu'en termes d'influence qualitative sur certaines zones, elle occupe une position qui tend à la rapprocher de la C.S.P. des professions libérales et cadres supérieurs. Les cadres moyens étaient au nombre de 7 543 dans l'agglomération en 1954. Cet effectif augmente fortement en passant à 13 196 (+ 5 653, soit + 75 %) en 1962, puis à 18 730 (+ 5 534, soit + 42 %) au recensement de 1968.

A une forte concentration initiale sur Grenoble (73,2 %) et à un degré moindre sur quatre autres communes (11,7 % se répartissant entre Fontaine 3,13 %, La Tronche 4,47 %, St Egrève 1,98 % et St Martin d'Hères 2,11 %) fait suite une tendance à un élargissement de l'espace occupé par ces salariés. Leur nombre est passé sur Grenoble de 9 136 (73,2 %) en 1954 à 10 099 (69,2 %), puis revenu à 9 017 (53,9 %) en 1968, ce qui marque une très forte régression dans la localisation de ces actifs sur la commune centre. Dans le même temps, se dégagent un certain nombre de communes où les cadres moyens se regroupent dans des proportions croissantes : Echirolles (2,16 % des effectifs de cette C.S.P. pour toute l'agglomération en 1962 et 3,50 % en 1968), Fontaine (3,77 % et 4,31 %), La Tronche (3,95 % et 4,88 %), Meylan (1,71 % et 3,06 %), Pont de Claix (1,14 % et 2,26 %), St Egrève (3,40 % et 5,10 %), St Martin d'Hères (3,41 % et 7,57 %) et enfin Seyssinet (1,27 % et 4 %). On voit qu'au total, ces 8 communes regroupent 34,7 % des cadres moyens de l'agglomération en 1968. Ainsi, cette catégorie d'actifs, deux fois moins nombreuse que celle des employés, mais qui a augmenté plus fortement, a occupé un espace plus étendu.

Hormis Grenoble où elle a toujours été légèrement plus importante que la moyenne de l'agglomération, elle a particulièrement affirmé sa présence sur deux zones :

- le nord-est, sur la rive droite du Grésivaudan avec les communes de Biviers (22 % de la population active de la commune pour une moyenne de 15 % dans l'agglomération en 1968), Corenc (19 %), La Tronche (29 %) et Meylan (24 %),

- le nord-ouest, sur la rive droite de l'Isère avec le Fontanil (21 %) et St Egrève (25 %).

Le fort "marquage social" de ces deux zones, alors que leur importance (15 % du nombre total de cadres moyens dans l'agglomération) n'est pas fondamentale, tend à mettre en évidence un phénomène de spécialisation sociale que nous retrouverons - et confirmerons - dans l'étude de la localisation des deux autres C.S.P. qu'il nous reste à examiner : les cadres supérieurs et professions libérales et les patrons de l'industrie et du commerce.

On notera auparavant, avec le cas de Seyssinet (4 % des cadres moyens en 1968 ce qui représente 17 % de sa population active) que la rive gauche du Drac, dans sa partie sud, tend probablement à devenir un nouveau pôle de localisation pour les cadres moyens.

#### 2.2.4 - Les professions libérales et cadres supérieurs

Passant de 4 279 personnes (indice 100) en 1958 à 7 944 (indice 186) en 1962, puis à 11 016 (indice 257) en 1968, cette C.S.P. est celle qui a connu la croissance la plus forte parmi toute la population active.

Très fortement concentrée en 1954 sur Grenoble (80,5 %), La Tronche (4,1 %) et Corenc (2,3 %) qu'elle marque fortement à l'époque, cette fraction de la population active s'établit par la suite sur plusieurs autres communes. Sa faiblesse numérique fait qu'on ne retrouve souvent que des indices de concentration assez faibles. Nous noterons cependant une présence importante de ces actifs à Fontaine (2,04 % des effectifs globaux de la catégorie en 1962 et 2,31 % en 1968), La Tronche (3,88 % et 3,67 %), Meylan (1,28 % et 4,45 %), St Egrève (1,45 % et 2,67 %), St Martin d'Hères (1,54 % et 5,68 %) et Seyssinet (0,99 % et 3,19 %).

Ainsi donc, alors que la concentration de cette C.S.P. à Grenoble est tombée à 63 % en 1968 (contre 78,3 % en 1962), les six communes que nous avons mentionnées regroupent 22 % des effectifs totaux de l'agglomération en 1968. L'examen de la composition socio-professionnelle des différentes communes montre de façon très nette l'empreinte progressive de cette catégorie d'actifs sur la ville de Grenoble, bien sûr, mais aussi sur les communes de la rive droite de l'Isère, au nord-

est. Nous n'en donnerons que le résultat au recensement de 1968. Alors que, pour toute l'agglomération, les cadres supérieurs et professions libérales représentaient à cette date 9 % de la population active, ce taux est de 19 % à Biviers, 20 % à Corenc, 13 % à La Tronche, 20 % à Meylan, 13 % à Montbonnot, 15 % à St Ismier.

2.2.5 - En 1954, la C.S.P. des patrons de l'industrie et du commerce marque de façon assez nette la commune de Grenoble (14 % de la population active) et celle de La Tronche (13 %) par rapport à l'ensemble de l'agglomération (12,6 %). Aucune autre commune ne dépasse cette moyenne - le cas de Gières est peu significatif. La concentration de cette catégorie sur Grenoble est très forte : 72,40 % des patrons de l'agglomération résident dans la commune centre. C'est ensuite Fontaine qui en regroupe 4,10 %, puis St Martin d'Hères avec 2,88 %, La Tronche avec 2,71 %. Loin de la ville centre, on note le cas particulier de Villard-Bonnot avec 2,34 % des effectifs de la catégorie.

Si le nombre total de patrons est stable jusqu'à 1962, sa répartition se modifie et l'on commence à voir se constituer une zone résidentielle au nord-est de Grenoble, sur la rive droite de l'Isère, occupée par les couches supérieures de la population. Ainsi, alors que la C.S.P. des patrons représente 9,3 % de la population active de l'agglomération en 1962, ce taux est dépassé ou égalé dans 10 communes :

Biviers 10 %, Corenc 12 %, Domène 9 %, Eybens 11 %, Gières 14 %, Grenoble 10 %, La Tronche 9 %, Montbonnot 11 %, Seyssins 9 % et Voreppe 10 %.

La concentration de cette catégorie sur Grenoble est en baisse mais reste forte, à 68,6 %. La Tronche et Villard-Bonnot voient également leur part baisser à 2,47 % et 2,16 % respectivement, alors que Fontaine (4,80 %) et Saint Martin d'Hères (3,77 %) voient une proportion croissante de patrons se localiser sur leur territoire.

Au recensement de 1968, les effectifs de la C.S.P. des patrons de l'industrie et du commerce baissent en valeur absolue et tombent à

7,5 % de la population active de l'agglomération. Mais, dans l'intervalle 1962-1968, cette catégorie a continué à marquer de sa présence un nombre croissant de communes, puisque 14 d'entre elles ont une proportion de patrons supérieure à l'agglomération, à savoir Le Fontanil, St Ismier, St Nazaire les Eymes, Sassenage et Villard Bonnot en plus des 10 que nous avons notées en 1962, dont il faut retirer La Tronche.

En analysant les principales communes où se localisent les patrons, il apparaît que Grenoble voit sa part diminuer de façon très nette (68,6 % en 1962 et 58,2 % en 1968) ainsi que La Tronche (2,23 % en 1968 contre 2,47 % en 1962) au profit de Fontaine dont la part continue à augmenter jusqu'à 5,56 % en 1968 et de St Martin d'Hères où se localisent 6,70 % des effectifs de cette catégorie. D'autres communes accueillent également une part croissante, bien que faible, de la C.S.P. des patrons ; mentionnons en particulier :

Echirolles	1,64 % en 1962	et 2,50 % en 1968
Meylan	1,00 %	et 1,85 %
Pont de Claix	1,47	et 1,72 %
Saint Egrève	1,20 %	et 1,79 %
St Martin le Vx	1,01 %	et 1,61 %
Sassenage	0,86 %	et 1,56 %
Seyssinet	1,27 %	et 2,15 %
Voreppe	1,42 %	et 1,77 %

On peut penser que ces modifications sont dûes en grande partie aux commerçants et petits entrepreneurs qui se localisent à leur lieu de travail, sur les espaces en cours d'urbanisation.

Au contraire, le marquage social de la rive droite du Grésivaudan traduirait plutôt un phénomène d'appropriation résidentielle de cet espace, lié à une dissociation entre lieu d'habitat et lieu de travail.

### III - LES PROBLEMES D'ECHELLE ET DE STRUCTURATION DE L'AGGLOMERATION

---

Il aurait sans doute été dans la "logique" d'un tel chapitre de déboucher, dans une dernière section, sur l'exposé de la production de la mobilité des différentes catégories de population et de l'accessibilité des différentes zones, en fonction des caractéristiques successives de l'urbanisation grenobloise.

Bon nombre d'éléments en ont déjà été fournis dans une précédente phase de recherche (1), notamment en ce qui concerne les caractéristiques générales de la politique routière et autoroutière, le traitement des problèmes du centre de la commune de Grenoble et surtout l'inadéquation croissante, physique et institutionnelle des réseaux de transports collectifs aux nouvelles conditions de déplacements des habitants. Au risque de répétition que comporte un tel exposé s'ajouterait celui de se limiter à une approche de type monographique, sans réelle inscription problématique, qui ne permettrait pas de faire ressortir les enjeux de telle ou telle phase de la production des systèmes de déplacements, comme nous avons essayé de le faire pour les périodes précédemment étudiées.

C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de nous situer à un niveau intermédiaire de l'analyse, en tirant un certain nombre de conclusions ou de questions à partir de l'examen des différents mouvements socio-économiques qui ont marqué Grenoble depuis une génération, introduisant à des réflexions plus détaillées, contenues dans le chapitre V où sont examinées certaines pratiques spécifiques d'entreprises industrielles en matière d'organisation des déplacements domicile-travail périphériques, ou dans une recherche en cours sur les politiques des collectivités locales (2).

La phase contemporaine a donc fait l'objet, dans ce qui précède, d'une approche essentiellement centrée sur les mouvements socio-économiques et leur déploiement sur l'espace. Il s'agissait en effet de saisir les caractéristiques nouvelles des bases matérielles composant l'organisation urbaine actuelle et qui sont à l'origine des transformations les plus importantes qu'elle ait jamais connues. A partir de là et tout en restant dans le cadre d'une problématique qui privilégie les configurations spatiales, quels sont les "problèmes" principaux qui ont été en cause à travers la modification des systèmes de déplacements ?

---

*(Voir notes page suivante)*



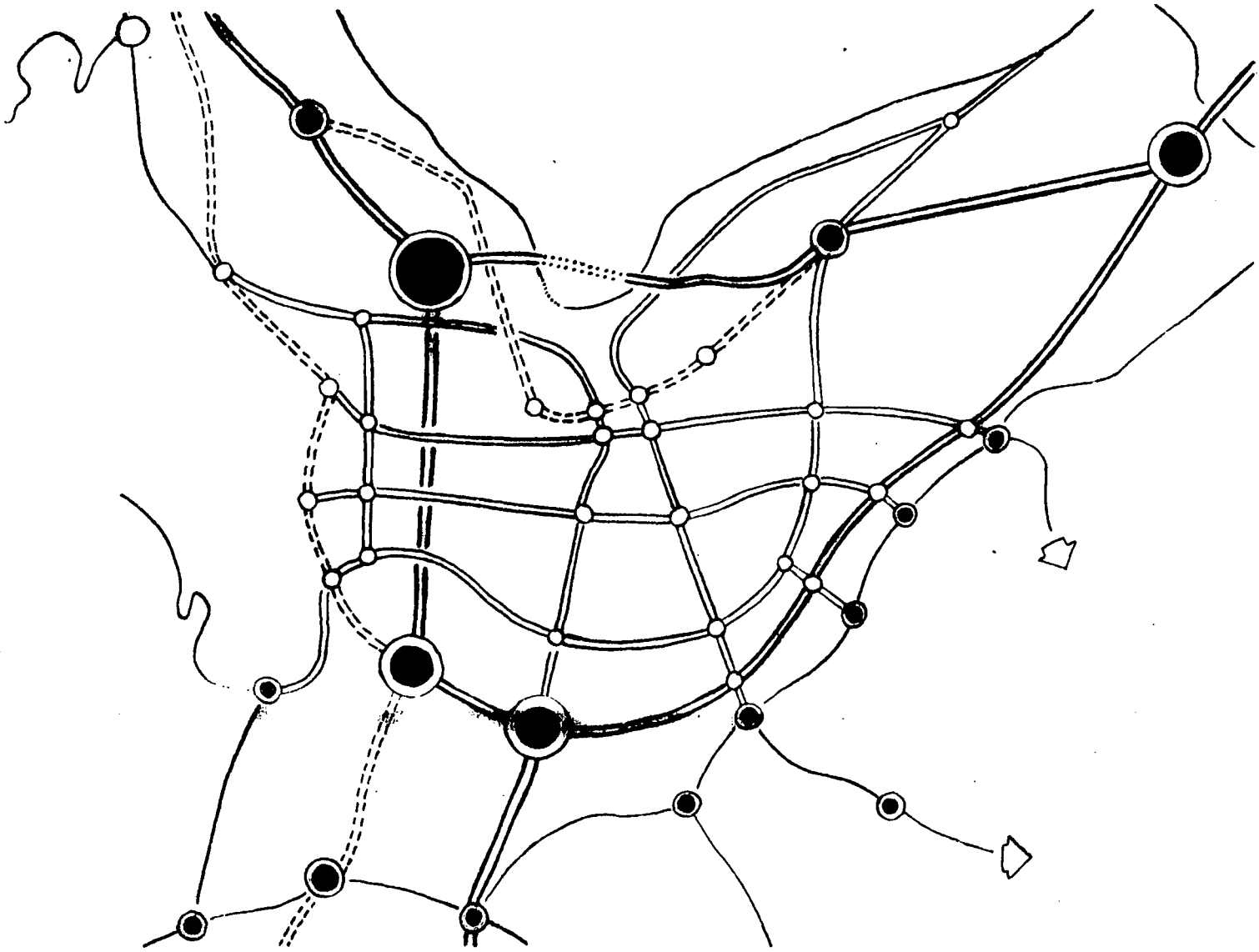
1 - En premier lieu s'est trouvée posée la question de l'échelle de l'agglomération, mais nous allons voir que la problématique dans laquelle s'insère cette question a connu de profondes transformations.

1.1 - C'est en effet à partir du "Plan BERNARD" que s'amorcera le débat sur la taille de l'agglomération, débat qui se poursuivra périodiquement jusqu'à nos jours sous des formes diverses. Connu sous le nom de son auteur (un architecte-urbaniste parisien appelé par le Maire de Grenoble, M. MICHALLON) ce document d'urbanisme fut élaboré entre 1963 et 1965, c'est-à-dire à la fin de la période de forte accumulation de capital qui, on l'a vu, a profondément modifié la taille et l'aspect de la ville. "Porté" en quelque sorte par ce mouvement économique, le Plan BERNARD, en supposant son extrapolation, s'en fait l'expression rationalisante. En cherchant à adapter la ville à la croissance économique - il travaille sur l'hypothèse d'une agglomération de 800 000 habitants - BERNARD vise explicitement à produire un soutien logistique à l'accumulation, essentiellement par l'organisation des échanges à un niveau supérieur. Le projet de redimensionnement et de restructuration de la ville qui fut présenté au Conseil Municipal a, en effet, été élaboré à partir de deux constats principaux :





- Premièrement, il faut à Grenoble un centre d'affaires et ni le centre traditionnel, ni le nouveau quartier des Grands Boulevards n'en réunissent les conditions : "La construction des boulevards à la place des anciennes fortifications suscite plus récemment la construction à proximité immédiate d'immeubles de bon standing, de commerces et de bureaux de telle façon que ce quartier nouveau tend à devenir le principal centre actif de la ville". Malheureusement ces quartiers "ne jouent pas actuellement leur rôle véritable de centre d'affaires".

- Deuxièmement, les échanges de personnes et de marchandises s'effectuent dans de mauvaises conditions, tant à l'intérieur de la cuvette grenobloise qu'entre celle-ci et les grands courants régionaux et internationaux : "Les itinéraires routiers traversent la ville

- 
- (notes de la page précédente) (1) J.J. CHAPOUTOT et J. GAGNEUR : "Transports collectifs urbains et processus de décision - Etude du cas grenoblois" - U.E.R. Urbanisation-Aménagement - S.A.E.I. - D.T.T. - Août 1974 - 76 p. + annexes.  
(2) "Structuration urbaine et politiques de transports - Les stratégies des collectivités locales" - A paraître.



LEGENDE

-  AUTOROUTES
-  ROUTES REGIONALES (R.N. et C.D.)
-  VOIES DE DEGAGEMENT (CENTRE ET PERIPHERIE)
-  VOIES URBAINES DE DESSERTE DES SECTEURS

**PLAN BERNARD**  
**SCHEMA DES VOIRIES**

de part en part et ne sont plus adaptés au trafic qu'ils supportent. La voie ferrée elle-même, bien que construite à l'époque à l'extérieur de l'agglomération se trouve maintenant en son centre, divisant la ville de Grenoble et paralysant la circulation par de nombreux passages à niveaux". Et BERNARD de craindre que Grenoble ne devienne "un bouchon pour l'économie".

L'héritage urbain étant ainsi qualifié non seulement d'obsole, mais encore d'obstacle au développement économique, l'objectif est alors de mettre en place les nouvelles structures de la future agglomération. L'orientation donnée consiste à améliorer le zoning existant, c'est-à-dire à approfondir la division fonctionnelle de l'espace, autour d'un nouveau centre d'affaires (Place des Etats Généraux, à la limite nord de la Z.U.P.), en assurant la cohérence globale de la cuvette et son désenclavement par un réseau complet de voiries routières et autoroutières. Plutôt qu'un long commentaire, nous avons pensé plus intéressant et démonstratif d'en reproduire ici une des versions étudiées, suffisamment éloquente par elle-même.

Il est remarquable de constater dans ce projet que l'organisation des conditions de reproduction de la force de travail - qui continue d'affluer à Grenoble - est reléguée au rang d'annexe : un discours sur les quartiers et une réglementation de la construction !

1.2 - Après le changement d'équipe municipale survenu à Grenoble en 1965, une double remise en cause du Plan BERNARD s'est opérée, appuyée sur la politique d'études menée par l'Agence d'Urbanisme. Si, à la différence de BERNARD, on se préoccupe des problèmes de logement et d'équipement, c'est dans la perspective d'un autre type de développement de l'urbanisation, limitant la croissance démographique jugée souhaitable à 500 000 habitants. Il s'agit bien d'un refus de la densification de la cuvette grenobloise, qui oriente dans deux directions la réflexion, dont la première expression sera celle du Livre Blanc (1). D'une part la poursuite du développement économique est envisagée dans un cadre spatial plus large que la seule agglomération grenobloise et en particulier on retient l'hypothèse d'un "report" de

(1) Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise : "Le Livre pour l'Aménagement de la Région Grenobloise" - 1969 - 152 p.

l'urbanisation sur d'autres sites : Pontcharra dans le Grésivaudan, mais surtout dans une première étape les collines du Voironnais appelées à accueillir une urbanisation diversifiée d'environ 200 000 habitants. D'autre part, la réflexion s'engage sur le thème du fonctionnement interne de l'agglomération (limitée, donc, à 500 000 habitants) en tant que bassin de main d'oeuvre nécessitant un certain nombre de conditions de reproduction et de mobilisation. En particulier la mise en évidence de mécanismes de ségrégation sociale amène à prendre en considération la spécificité de certains espaces et leurs différences... ce qui passe souvent par d'autres éléments de politique que ceux qui concernent les déplacements (logement, animation, équipements scolaires ou de santé..). Il semble même que la question des déplacements, pour autant qu'elle ait fait l'objet d'une approche autre que technique et quantitative, n'ait jamais recherché d'autre chose que l'obtention des conditions générales de la mobilité, sans que soient spécifiés les déplacements liés au travail autrement qu'en termes de fluidité globale et d'accessibilité des zones d'emploi. Ce n'est que récemment que des réflexions ont été approfondies, liant la problématique des déplacements à celle de la différenciation sociale des espaces de l'agglomération. En effet, le débat sur la taille de l'agglomération a conduit à une meilleure appréciation de ce que représentait la quantité nouvelle de force de travail agglomérée sur un même site. Or, il est ensuite apparu que cet élargissement numérique et spatial du marché de la force de travail ne se limite pas à la seule agglomération, mais aussi que celle-ci est caractérisée par d'importantes différenciations internes. C'est ainsi qu'une analyse des localisations des salariés d'un échantillon d'entreprises amène, comme on le verra au chapitre suivant, à opérer empiriquement un découpage du bassin de main d'oeuvre propre à chaque entreprise, à l'intérieur de l'agglomération mais également au-delà de celle-ci. Il est ainsi apparu comme un enjeu important de la politique des déplacements de réaliser l'articulation de différentes zones - donc de différentes catégories de force de travail avec différents types de capitaux - et en particulier des espaces semi-ruraux du Grésivaudan et du Voironnais avec la cuvette grenobloise.

1.3 - Un retour sur la production des infrastructures s'impose ici pour mettre en évidence une des contradictions de la politique urbaine

de la fin des années 60. En effet, alors que le Plan BERNARD était remis en cause dans bon nombre de ses propositions et en particulier en ce qui concerne la taille démographique de l'agglomération, le réseau de voiries qui en était un des aspects majeurs a été, pour une bonne part, réalisé.

En ce qui concerne la production des infrastructures routières et autoroutières, Grenoble s'est trouvée dans la situation - très spécifique en France - d'avoir reçu une très forte impulsion externe à l'occasion des Jeux Olympiques de 1968. En particulier, cette conjoncture a permis d'obtenir un déverouillage financier momentané de la part de l'Etat. Le coût global des équipements routiers réalisés à cette occasion, soit 273 MF, respecté à 2 % près, s'est en effet réparti comme suit (1) :

Etat	173 MF	soit	63 %
Département	27 MF	soit	10 %
Ville de Grenoble	73 MF	soit	27 %
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	273 MF		100 %

Les Jeux Olympiques furent donc l'occasion de réaliser de façon rapide et massive une mise au gabarit des infrastructures routières, produisant ainsi à la fois une nouvelle échelle des conditions de mobilité dans l'agglomération et le raccordement de celle-ci aux grands courants d'échanges régionaux et internationaux, sur la base de la technologie dominante.

La ventilation des dépenses prévues (1) constitue une illustration de cette politique :

Autoroutes et voies rapides	134 MF	soit	49 %
Routes nationales	35,5 MF	soit	13 %
Chemins départementaux	36,5 MF	soit	13 %
Voirie urbaine	67 MF	soit	25 %

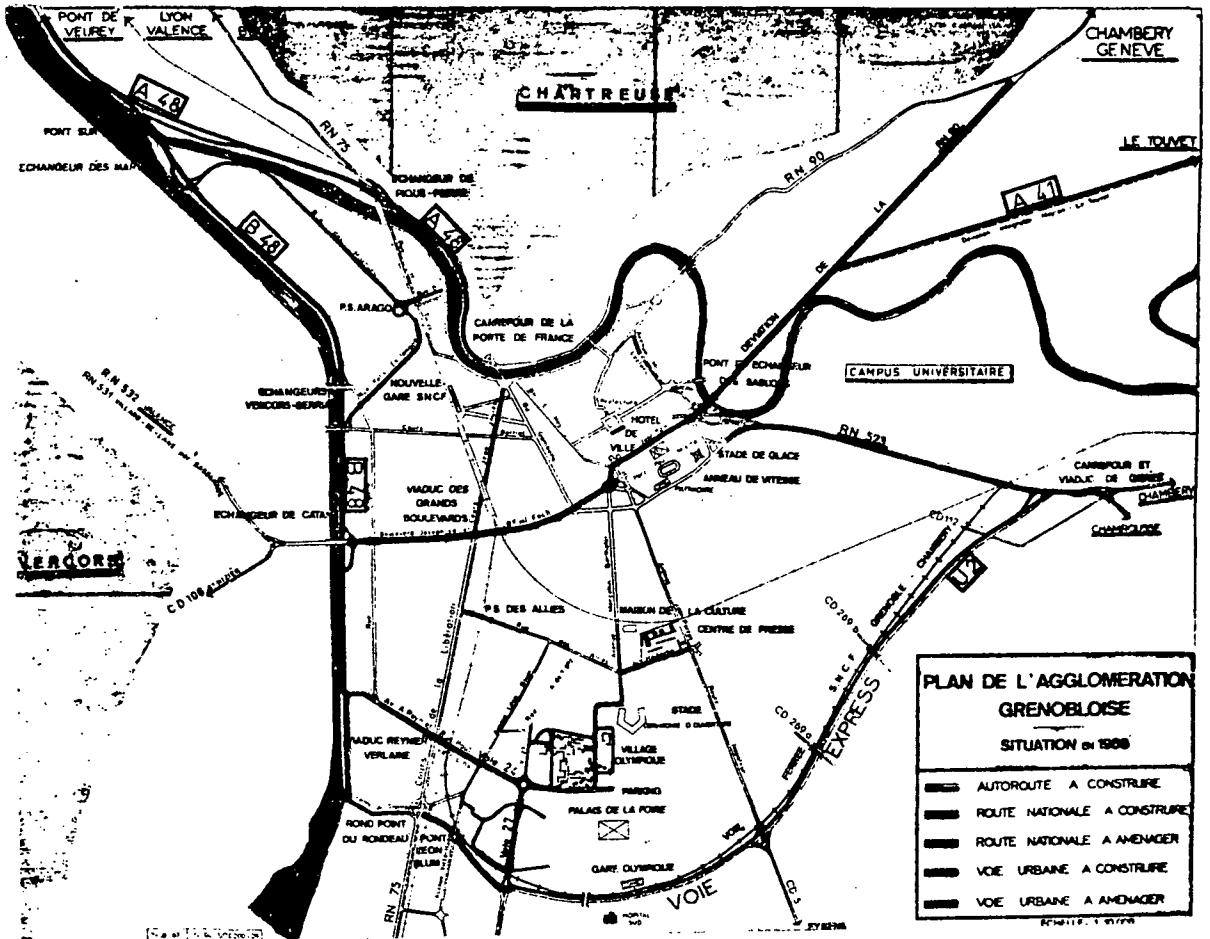
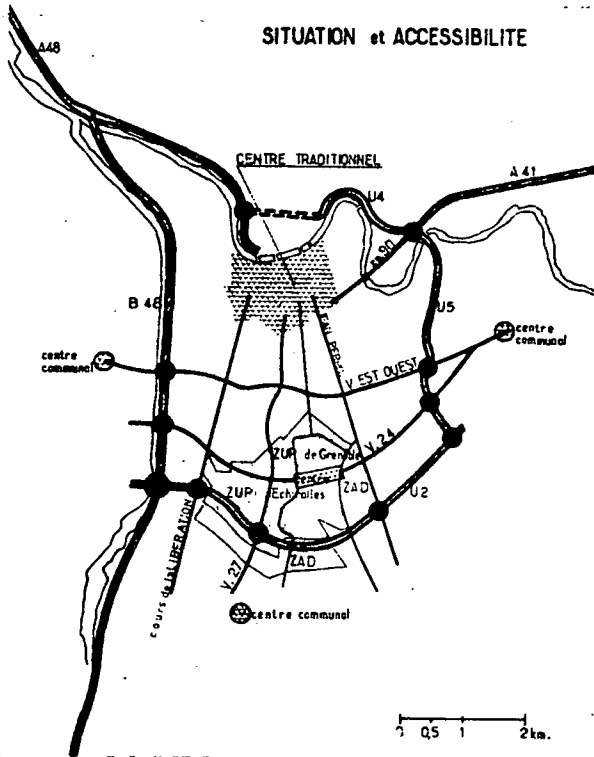
---

(1) In "Grenoble 68" Equipement-Logement-Transports n° 24 - octobre 1967 - p. 36.

SITUATION et ACCESSIBILITE

LE NOUVEAU PROJET DE VOIRIES  
ET L'ORGANISATION DE LA ZONE SUD

A.U.A.G. 1967



PLAN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE EN 1968

La lecture du plan de la situation en 1968 montre que nous avons à faire à un schéma de type classique : une rocade, un maillage interne et des pénétrantes, mais partiellement réalisé. La rocade, composée de B 48 et U 2 reste inachevée puisque U 4 et U 5 ne sont pas créés. On verra dans la deuxième phase de la recherche (1) les contradictions que fait surgir la poursuite de la politique de bouclage autoroutier, avec les différents projets concernant U 5. Les traversées de sens Est-Ouest restent à l'état de tronçons partiels ne débouchant que... sur des axes Nord-Sud ! Ceux-ci par contre assureront de bonnes liaisons pour les voitures particulières à partir de la suppression des multiples passages à niveau (report de la voie ferrée le long de U 2) et de la mise en place des sens uniques dans le cadre du plan de circulation de 1967. On constate donc bien qu'à cette époque les liaisons inter-périphériques ne sont que peu et mal prises en compte, alors que le centre bénéficie de bonnes conditions d'accessibilité.

2 - Le deuxième problème qui prend de l'ampleur quelques années après, c'est-à-dire dès le début des années 1970, est celui de l'importance du phénomène de rareté des sols disponibles comme toile de fond des pratiques d'occupation de l'espace. Ce point est d'abord sensible dans l'ordre des processus de localisation du logement. A la suite de la crise des années 63-64, la fin de la décennie 1960 et le début de la décennie suivante donnent lieu, nous l'avons vu, à un remplissage rapide de toute la zone sud de l'agglomération. Très vite, les opportunités de construire à terme sur la base de programmes importants disparaissent pour la commune-centre, tout au moins en ce qui concerne la production du logement social. Le principal programme est constitué par la Villeneuve de Grenoble-Echirolles, dont la réalisation est engagée dès 1968 avec la construction du Village Olympique. Hormis cette importante opportunité foncière, la commune de Grenoble se trouve acculée à des opérations de libération de terrains extrêmement coûteuses, telles que la récupération des terrains militaires qui ceinturent encore son centre (2).

C'est sur ces terrains que pourront être localisés les derniers programmes de logements sociaux du centre de l'agglomération :

- 
- (1) *"Structuration urbaine et politiques de transports - Les stratégies des collectivités locales"* - A paraître.
  - (2) *L'armée se révèle en effet un redoutable propriétaire foncier. Si (suite de la note page suivante).*

terrains de la caserne Hoche (300 à 500 H.L.M. et P.L.R. locatifs), terrains de la caserne Bayard-Reyniès (dont l'usage n'est pas encore arrêté). Cette situation explique que, très tôt, les organismes de promotion, notamment du logement social, aient pratiqué une politique de réserves foncières dans certaines communes périphériques, au gré des possibilités et de façon très indépendante. Dès lors, en dehors des opérations publiques de taille importante, et en l'absence d'une politique intercommunale du logement, on assiste dans la périphérie grenobloise, aux effets principaux du manque d'espace sur Grenoble et de la concurrence entre promoteurs : découpage de la production du logement en sous-marchés particulièrement bien définis (dominante d'accession à la propriété dans des zones de prix élevés ou moyennement élevés dépendant fortement de la conjoncture) et localisation des programmes dans des zones précises de l'agglomération (communes du Nord-Est et du Nord-Ouest, occupation des "trous" de l'urbanisation dans la zone Sud proche), report des programmes de type "social" dans les zones les moins bien équipées et les moins desservies (cas typique de Saint-Martin d'Hères par exemple).

Au couple échelle de l'agglomération-rareté du sol correspondent donc partiellement les phénomènes de spécialisation sociale des zones récemment urbanisées dont nous avons pris la mesure en étudiant la répartition spatiale de la population active (cf. supra II). Comment se posent, alors, pour les collectivités de l'agglomération, les problèmes qui se présentent à elles sous la forme de la "donnée résidentielle", après qu'on ait observé, dans la même période, leur impuissance à contrôler le "fait industriel" ? D'abord en termes de capacité de logement, essentiellement pour les couches à revenus inférieurs. La stagnation de la production de logements observée depuis 1972 touche essentiellement le logement collectif social (et pas du tout le logement individuel ou petit collectif cher). Deuxièmement, en termes de gestion des effets de la spécialisation fonc-

---

*(Suite de la note de la page précédente) nous revenons sur ce qui a été retracé aux chapitres précédents, on s'aperçoit que les déplacements successifs des implantations militaires lui auront permis d'être propriétaire, pendant de très longues périodes, d'une très grande quantité de terrains urbanisés avant 1950. On peut s'interroger sur le nombre de fois que les collectivités locales auront dû payer, en fin de compte, ces espaces, compte tenu des mécanismes de compensation.*



tionnelle et sociale de l'espace, ce qui se transforme, nous allons le voir, en une recherche de structuration de l'agglomération qui contraste singulièrement avec les projets de hiérarchisation de l'espace développés dans le plan BERNARD.

3 - L'abandon du grandiose projet de centre d'affaires (dont on peut d'ailleurs penser aujourd'hui qu'il aurait difficilement pu être réalisé) constitue bien l'abandon d'une hypothèse où Grenoble aurait été le centre exclusif de l'ensemble de l'agglomération. A une image de type hiérarchique, où tout aurait convergé vers les monuments de la place des Etats Généraux, se substitue une image qui (volontairement ou naïvement ?) suppose l'équilibre des parties, en l'occurrence un certain projet de relation entre Grenoble et ses communes périphériques. Cela passe essentiellement par la promotion d'un schéma d'urbanisation de type polycentrique, auquel correspond en partie la tendance (statistique) à la diffusion des activités tertiaires que nous avons notée plus haut. L'accord explicite par le S.D.A.U. sur l'existence de trois centres secondaires (le premier au Sud, les deux autres à l'Est sur Meylan et à l'Ouest sur Fontaine), et l'acceptation implicite que St Martin d'Hères suive, en marge, une stratégie autonome, constituent à la fois des compromis de type politique (gageant en quelque sorte les principales alliances) et des moyens concrets de contrecarrer les effets prévisibles de la résidentialisation de fait de toute la périphérie.

Pour autant, la stratégie indiquée par le S.D.A.U. ne libère pas le centre ancien de Grenoble de toute espèce de pression. En effet, des tendances contradictoires, dont certaines sont les conséquences des mouvements précédents, se concrétisent avec de plus en plus de vigueur. D'une part, la promotion des centres secondaires ne saurait avoir pour effet de vider le centre ancien de ses activités dites de service. Ses effets sont, en particulier, premièrement de permettre une certaine spécialisation des espaces de consommation, définissant ainsi des aires de mobilité dans l'ensemble de l'agglomération qui vont alléger les trafics à destination centrale, deuxièmement d'éviter le recours à une opération de rénovation "dure" qui aurait été nécessaire pour trouver dans le centre les surfaces de plancher nécessaires au développement des commerces en particulier

(ce qui permet de limiter ce type d'opération au secteur de la Mutualité). Mais pour autant, l'activité du centre ancien ne faiblit pas et dès 1965 des tentatives sont effectuées pour résoudre les problèmes de circulation qui s'y posent. Elles débouchent, à partir de 1968-1969, sur le démarrage d'une politique de piétonnisation (qui se développera surtout à partir de 1972) et surtout d'une politique d'accessibilité automobile du centre qui se traduit par la multiplication des parkings centraux et péricentraux.

Mais, d'autre part, l'impossibilité d'aboutir à une concertation à l'échelle de l'agglomération sur le problème des réserves foncières et de la localisation de l'habitat et surtout la difficulté croissante à résoudre les problèmes de logement social au-delà de l'opération Villeneuve de Grenoble-Echirolles, assignent à l'espace central un nouvel enjeu, clairement ressenti à partir de 1973 : celui de son maintien comme zone de logement pour des couches sociales à faibles revenus. On se souvient que les périodes précédentes ont assez souvent assigné à l'habitat du quartier Notre Dame le rôle d'"espace de survie" pour des populations de travailleurs immigrés. Il est probable qu'un phénomène beaucoup plus étendu (socialement et géographiquement) s'est constitué qui est d'une nature semblable, qui fait des zones centrales de l'agglomération, parce qu'elles sont le lieu essentiel où subsiste un habitat ancien bon marché parce que peu entretenu, des substituts non négligeables aux insuffisances patentées de la "politique" du logement social.

Nous essaierons de montrer, dans le cadre du rapport de 2ème phase, comment se présente le développement contemporain de la contradiction entre ces deux fonctions du centre de l'agglomération : l'une qui consiste à être effectivement le centre fonctionnel à dominante commerciale ; l'autre qui consiste à rester un quartier (ou un ensemble de quartiers) populaire de type un peu particulier, probablement encore nécessaire au fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération, notamment en tant que bassin de main d'oeuvre. Nous essaierons surtout de montrer comment la modification inéluctable des conditions d'accessibilité du centre met nécessairement en cause cette contradiction-là, qui oppose non seulement des couches sociales qui se disputent (inégalement) leur propre maintien, mais aussi les communes de l'agglomération entre elles.

4 - Enfin, et le chapitre qui suit aura précisément pour objet d'en préciser certaines données, il est clairement apparu dans les dernières années un phénomène d'accroissement non maîtrisé de la mobilité périphérique, qui résulte de la combinaison de plusieurs des mécanismes qui viennent d'être analysés.

En effet, les conditions dans lesquelles s'est opérée la croissance de l'agglomération urbaine se sont traduites essentiellement par des accroissements très sélectifs de l'occupation résidentielle périphérique (essentiellement en deuxième couronne de l'agglomération, c'est-à-dire les communes périphériques les plus importantes) qui ont, en retour, impulsé des pressions à des définitions contradictoires du centre de l'agglomération.

Autrement dit, à un schéma "classique" de croissance de la mobilité périphérique (essentiellement domicile-travail) qui résulterait linéairement de l'augmentation de la population périphérique comme de la tendance à des localisations périphériques de l'emploi industriel, se superposent d'autres schémas. D'une part, l'objectif de structuration polycentrique de l'agglomération a pour effet prévu un accroissement des déplacements à destination des centres secondaires (motif achat), dont les systèmes d'accessibilité ont été exclusivement conçus dans une hypothèse automobile. D'autre part, la spécialisation sociale de l'espace qui renvoie en grande partie sur le centre (et pas du tout exclusivement, comme en témoignent certaines populations de Fontaine, d'Echirolles, de St Martin d'Hères ou de Grenoble Sud même) les couches de population dont la solvabilité est faible en ce qui concerne les équipements de mobilité (1), tend à accentuer deux phénomènes : d'un côté l'importance du coût de la mobilité dans l'ensemble des coûts liés aux agencements de conditions de reproduction de la force de travail spécifique de la périphérie ; d'un autre côté, se développent à nouveau, mais dans des conditions sociales et technologiques considérablement transformées et à la nouvelle échelle de l'agglomération, des pratiques de mobilisation de la force de travail localisée dans les zones centrales, qui ne peuvent être réduites ni à des problèmes d'accessibilité, ni à des alternatives modales.

---

(1) En 1973, le taux de motorisation est de 0,7 véhicule/ménage dans le grand centre pour 1 en périphérie (1,4 dans certaines communes du Nord-Est).

